

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Patrice RABINE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport d'activité et de développement durable 2021 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Rapport d'activité et de développement durable 2021 (RADD) est un document de 470 pages qui rend compte de l'action du Conseil régional. Il comprend cette année :

- deux zooms : un Zoom Covid qui recense les impacts de la crise sanitaire et les actions du Conseil régional pour les atténuer ; un Zoom Territorialisation qui détaille la présence organisationnelle des services régionaux sur le territoire breton ;
- trois rapports transversaux : un Rapport transversal Jeunesse qui rend compte de l'action régionale vers les jeunes Bretonnes et Bretons ; un Rapport transversal Santé qui restitue la diversité des actions soutenues par la Région dans ce domaine ; un Rapport transversal Mer qui rend compte des actions emblématiques mises en œuvre par le Conseil régional pour soutenir et développer la maritimité de la Bretagne ;
- le Rapport d'analyse par programme (RAP) qui rend compte de l'exécution budgétaire et des politiques publiques mises en œuvre par le Conseil régional en 2021 ;
- le Bilan social qui relève de la gestion interne de l'administration régionale ;
- le Rapport égalité femmes-hommes qui a pour objectif de rendre compte annuellement de la politique régionale en matière d'égalité, conformément aux exigences de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- une synthèse du Bilan d'émission des gaz à effets de serre 2019 (BEGES) — elle a été réalisée à partir de la version complète du BEGES 2019, intégrée en décembre 2021 au rapport intitulé « *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique* ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme chaque année, cet avis du CESER comprend, d'une part, un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité, et d'autre part, les observations complémentaires des quatre commissions du CESER portant sur l'exécution budgétaire, la mise en œuvre de la politique régionale et la pertinence des indicateurs.

2.1. Observations générales sur le RADD

La structure du RADD marque cette année une évolution sensible par rapport aux années précédentes, avec une intention que le CESER approuve : donner plus de place à l'approche transversale.

Deux blocs semblent se dessiner :

- un bloc à vocation transversale — dans lequel pourraient figurer le Zoom Covid, le nouveau Rapport transversal Jeunesse, le Rapport transversal Mer, le nouveau Rapport transversal Santé, le Rapport égalité femmes-hommes, le futur BEGES-r et son Plan de transition.
- un bloc à vocation sectorielle et gestion interne — dans lequel pourraient figurer le Rapport d'analyse par programme, le Zoom Territorialisation (présence organisationnelle), le Bilan social (ressource humaine).

Cette évolution préfigure-t-elle une refonte structurelle du RADD ?

Malgré les grandes qualités et précisions du RADD, que le CESER souligne chaque année, et malgré les éléments nouveaux ajoutés en 2021, il reste difficile pour le CESER de comprendre vers quelle évolution structurelle du RADD entend se diriger le Conseil régional.

Une refonte sera de toute façon indispensable pour adapter le RAP à la nouvelle Nomenclature stratégique par programme¹ (NSP), annoncée pour 2023. Cependant, le CESER estime que plusieurs autres points du RADD restent perfectibles. C'est pourquoi il insiste sur la nécessaire profondeur de cette refonte du RADD.

En premier lieu, dans sa présentation actuelle, même en tenant compte des importants ajouts de cette année et de leur approche transversale, le RADD ne contient pas de véritable *Rapport sur la situation en matière de développement durable*, au sens que lui donne la loi².

Ce document a été pensé par le législateur comme un outil d'évaluation pluriannuelle, en rupture avec l'approche cloisonnée du rapport d'activités.

- Suivant un principe de transversalité des approches, il doit valoriser les interactions et les dynamiques transversales.
- Suivant un principe d'évaluation³ partagée, il doit analyser et évaluer l'ensemble des politiques publiques de la collectivité au regard des cinq finalités⁴ et des cinq éléments de démarche du développement durable.
- Suivant un principe d'amélioration continue, il doit proposer les pistes d'amélioration envisagées et préciser sur quel pas de temps elles porteront.
- Suivant un principe de participation des acteurs du territoire, il doit proposer des questions à débattre.

Sur tous ces points, le CESER renvoie à l'étude réalisée dans son avis sur le RADD 2019⁵. Elle montrait que ces obligations n'étaient pas prises en compte dans le RADD 2019. Elles ne le sont pas non plus dans le RADD 2021. C'est pourquoi le CESER avait suggéré dans ses avis précédents de s'inspirer du cadre de référence proposé par la loi pour intégrer dans le RADD un *Rapport sur la situation en matière de développement durable*, distinct du *Rapport d'analyse par programme*.

¹ Extrait de l'article 4 du règlement budgétaire et financier voté en octobre 2021 par l'assemblée régionale : « *La NSP est arrêtée chaque année par le Conseil régional par le vote du budget. La volonté de garantir la lisibilité du budget régional et la permanence de méthode impose de conférer à cette nomenclature une certaine stabilité dans le temps. Son actualisation s'effectue donc prioritairement lors du renouvellement du Conseil régional* ».

² Loi du 12 juillet 2010 ([consultable ici](#)), décret du 17 juin 2011 ([consultable ici](#)) et la circulaire du 3 août 2011 ([téléchargeable ici](#)).

³ La grille proposée par le Commissariat général au développement durable pour analyser et évaluer les cinq finalités comporte quatre étapes :

- Dans quelle mesure un objectif et les moyens d'une politique publique intègrent-ils les finalités du développement durable ? Trois options pour répondre : intègre / intègre partiellement / n'intègre pas.

- Dans quelle mesure une politique publique impacte-t-elle les finalités du développement durable ? Trois options pour répondre : plutôt positif, neutre, plutôt négatif.

- Comment la collectivité auto-apprécie-t-elle le niveau actuel de résultat et de pilotage d'une politique publique au regard du développement durable ? Quatre options pour répondre : insuffisant / moyen / bon / sans objet.

- Quelles pistes d'amélioration sont-elles envisagées ?

⁴ Les 5 finalités du développement durable : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère / Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources / Épanouissement de tous les êtres humains / Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations / Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

⁵ Il est possible de [télécharger ici](#) l'avis intégral sur le RADD 2019, l'étude évoquée se trouve pages 2 à 5.

En second lieu, le *Rapport d'analyse par programme* reste perfectible : l'analyse des catégories d'indicateurs du RAP montre en effet que les deux niveaux d'évaluation attendus⁶ (l'efficacité et l'efficacités) sont encore peu opérationnels (cf. le chapitre 2.7 du présent avis général).

Un besoin de cohérence interne au RADD

La juxtaposition au fil des ans d'éléments anciens et nouveaux dans le RADD appelle une réflexion sur leur cohérence globale, et sur la capacité du RADD à s'adapter aux situations dont il rend compte. Elles sont en effet de plus en plus imbriquées et de moins en moins stables dans la durée.

Par exemple, malgré les demandes renouvelées du CESER, les sept axes stratégiques du *Rapport transversal Mer* n'ont jamais été mis en cohérence avec les treize axes stratégiques de la *Feuille de route Mer et Littoral 2018-2022*⁷. Ce manque d'agilité du RADD à cet endroit contraste avec l'agilité dont il a fait preuve à travers le *Zoom Covid*. D'un côté, il ne parvient pas à s'adapter à une feuille de route votée depuis cinq ans, de l'autre il s'adapte en quelques mois à une situation d'urgence qui a surpris tout le monde.

Autres exemples : la mise en œuvre rapide et efficace du *Budget vert* devrait avoir une incidence sur les futurs RAP. Quelle forme cette incidence prendra-t-elle ? De même, l'option retenue par le Conseil régional des trajectoires Breizh COP et SRADET et d'une année zéro 2018 devrait logiquement donner aux objectifs de la Breizh COP une place centrale dans le RADD (avec des indicateurs illustrant les progrès accomplis en direction des cibles). Ce n'est pas le cas actuellement. Notons cependant que les trajectoires d'atténuation SRADET 2030 et 2050 structureront le futur *Plan de transition* du nouveau BEGES-r⁸.

Un besoin plus général de cohérence entre les documents de rendu-compte (dont le RADD) et les cadres stratégiques de référence

Le CESER note avec intérêt qu'une réflexion est en cours au Conseil régional sur l'articulation entre le *Plan de transition*, l'évaluation environnementale du budget (dite *Budget vert*), le *Plan pluriannuel d'investissement* (PPI), le futur *Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables* (SPASER) et les critères d'éco-socio-conditionnalité de l'action publique. Il s'agit, semble-t-il, de questionner en profondeur les liens entre ces différents outils transversaux de planification et d'évaluation environnementale.

Cette réflexion est à rapprocher de celle que mène également le Conseil régional sur la future *Stratégie régionale des transitions économiques et sociales* (SRTES), dont un point d'étape est proposé à cette même session. Il s'agit d'aborder dans une vision intégrée et transversale trois documents à construire⁹. Les sept pré-orientations formulées dans le point d'étape SRTES traversent l'ensemble des politiques régionales et les documents qui en rendent compte.

Pour le CESER ces deux approches en construction vont dans le même sens : assurer la meilleure cohérence possible entre des documents dont les attendus sont proches les uns des autres, ou qui portent les mêmes finalités sur des périmètres différents.

⁶ Loi organique relative aux lois de finances, dite Loi LOLF, du 1^{er} août 2001 ([consultable ici](#)). Notamment les articles 1, 7, 48, 51, 54. Et Guide méthodologique pour l'application de la loi LOLF, publié en juin 2004. Une version plus récente, le Guide pratique de la LOLF ([consultable ici](#)), a été publiée en juin 2012.

⁷ Lire sur ce point le chapitre 2.5 du présent avis général.

⁸ Lire sur ce point le chapitre 2.10 du présent avis général.

⁹ Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) / le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRFOP) / le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

Enfin, la question reste ouverte, concernant le RADD et la Breizh COP, des liens avec les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Pour le CESER, une harmonisation entre les 38 objectifs¹⁰ BreizhCOP et les 17 ODD¹¹ semble réalisable. Ces deux univers stratégiques apparaissent en effet moins éloignés l'un de l'autre que leurs terminologies respectives le laissent penser.

2.2. Observations sur le Zoom Covid

Comme l'an dernier, la crise sanitaire et les actions mises en œuvre par le Conseil régional pour en atténuer l'impact sont très présentes dans l'ensemble du RADD.

Des moyens engagés encore importants

Dans son avis sur le *Zoom Covid 2020*, le CESER avait salué la réactivité du Conseil régional et de ses services face à la crise sanitaire. Cette année le *Zoom Covid* rend compte des moyens encore importants que le Conseil régional continue d'engager dans l'accompagnement des difficultés engendrées par la crise et dans la relance de l'activité.

Il le fait en utilisant la même grille d'identification que l'an dernier : nouvelle aide, renforcement d'une aide, adaptation des modalités de paiement d'une aide, adaptation organisationnelle. Il délivre 65 indicateurs¹² qui complètent ou reprennent les informations par programme présentées dans le RAP.

Les enseignements de la crise sanitaire

Bien que la crise sanitaire ne soit pas encore terminée¹³, il nous revient de conserver la mémoire longue des failles qu'elle a révélées et de ce qu'il faudra repenser en profondeur. Les *Zooms Covid 2020 et 2021* et les picto Covid du RAP donnent un aperçu de quelques atouts et de quelques failles révélées par la crise à l'échelle du territoire de la Région Bretagne :

- le caractère déterminant des interventions des collectivités territoriales et de l'État (aides financières d'urgence, d'accompagnement, de relance) ; elles ont conforté la légitimité et le rôle de l'action publique ;
- l'importance vitale et la nécessaire revalorisation des métiers qui ont fourni des biens et des services de première nécessité, se soigner, se nourrir ; métiers en majorité exercés par des femmes ;
- la forte dépendance des entreprises et des services publics en matière d'approvisionnement (fournitures et sous-traitances mondialisées) ;
- les troubles du confinement qui pèseront longtemps encore sur les populations, notamment les plus précaires et les jeunes (comme en témoignent les Mesures d'urgence Jeunesse du *Rapport transversal Jeunesse*).

2.3. Observations sur le Zoom Territorialisation

En 2017¹⁴ le Conseil régional a souhaité renforcer la présence territoriale de son administration pour faciliter la rencontre des partenaires et des usagers et des usagers, coordonner la mise en œuvre territorialisée des politiques régionales, développer l'expertise territoriale.

¹⁰ Les 38 objectifs Breizh COP sont téléchargeables [ici](#).

¹¹ Les 17 objectifs de développement durable (ODD) sont consultables [ici](#).

¹² 35 en ressource, 21 en réalisation, 9 en résultat

¹³ Les contaminations au coronavirus sont encore en hausse dans 38 pays : [Global tracker](#).

¹⁴ *Pour une collectivité plus proche de ses partenaires, de ses usager·ères et des territoires*, juin 2017, téléchargeable [ici](#).

Les réformes territoriales de 2014 (Loi MAPTAM¹⁵) et 2015 (LOI NOTRe¹⁶) ont en effet positionné la Région comme acteur pivot sur le développement économique, la formation, l'aménagement du territoire (transports et environnement). De nouveaux services de proximité lui ont été confiés : desserte maritime des îles, organisation des transports scolaires et interurbains dans toute la Bretagne.

Le *Zoom Territorialisation 2021* développe la première version très concise qui figurait dans le RADD 2020. Il expose avec clarté et précision une carte des sept espaces territoriaux de proximité¹⁷ créés ou rénovés, la répartition des 2700 agents territorialisés et les 11 types de missions présentes. Sont précisés les villes de répartition, les sites de bureaux et les équipes mobiles d'assistance technique (EMAT). L'avancée des chantiers immobiliers accompagnant ce renforcement de l'organisation territoriale sera présentée lors d'une prochaine session.

Pour chaque espace territorial de proximité, le rapport décrit une sélection d'actions dont les thématiques et les effets sont différents d'un espace à l'autre, ce qui permet de donner un aperçu global de leur diversité. Quatre objectifs sont visés : mieux répondre aux besoins des territoires, mieux partager la connaissance des territoires, mettre en œuvre des politiques régionales de proximité, rapprocher la Région des Bretonnes et des Bretons.

2.4. Observations sur le Rapport transversal Jeunesse

Le CESER suggérait depuis plusieurs années que la politique régionale de la jeunesse soit à nouveau¹⁸ l'objet d'un rapport transversal dans le RADD. Cette demande devenait plus fondée encore après les deux évolutions majeures survenues, d'une part en janvier 2017 avec la Loi Égalité et citoyenneté¹⁹ qui a instauré le chef de filât du Conseil régional dans le domaine de la politique de la jeunesse, d'autre part en janvier 2020 avec le *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses 2020-2025* et ses 16 chantiers pour les jeunes de 13 à 29 ans.

Le CESER salue ce rapport qui propose un croisement complexe mais très éclairant entre les missions du RAP, les 16 chantiers du *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses* et les 32 *Mesures d'urgence jeunesse*. Il décrit avec précision l'ensemble des actions régionales en direction des 630 000 jeunes bretonnes et bretons de 13 à 29 ans (ils représentent environ 19% de la population bretonne).

2.5. Observations sur le Rapport transversal Mer

Le CESER apprécie les modifications de forme apportées cette année à la présentation de ce rapport transversal. Elles améliorent sa lisibilité. Le chapeau expliquant le sens des actions engagées au titre de chacun des objectifs permet de mieux appréhender que les années précédentes la cohérence d'ensemble de la politique maritime régionale.

Le CESER souligne depuis plusieurs années l'importance que revêt pour lui ce document qui permet de prendre conscience de la transversalité des enjeux maritimes au sein des politiques régionales et de la diversité des actions conduites. Cependant, comme dans ses avis précédents, le CESER regrette que les sept²⁰ axes stratégiques du

¹⁵ Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), consultable [ici](#).

¹⁶ Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), consultable [ici](#).

¹⁷ Les sept espaces territoriaux de proximité : Armor (Saint-Brieuc, Guingamp) / Bretagne Sud (Vannes, Lorient) / Brest-Morlaix / Centre Bretagne (Carhaix, Pontivy) / Cornouaille (Quimper) / Marches de Bretagne (Fougère) / Rennes-St-Malo-Redon.

¹⁸ Jusqu'en 2015 un rapport transversal jeunesse figurait en effet dans le RADD.

¹⁹ Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, consultable [ici](#).

²⁰ Ces sept axes stratégiques figurent page 65 du Rapport transversal Mer.

Rapport transversal mer ne correspondent pas aux treize²¹ axes stratégiques définis dans la *Feuille de route Mer et Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022* (à l'exception de la formation²²).

L'arrivée à échéance cette année de la *Feuille de route Mer et Littoral 2018-2022* offre l'opportunité de recentrer le *Rapport transversal Mer* sur les axes stratégiques de la nouvelle feuille de route qui lui succédera.

2.6. Observations sur le Rapport transversal Santé

Le RADD 2021 propose pour la première fois cette année un *Rapport transversal Santé*. Ce rapport fait le lien entre les compétences²³ que la loi attribue au Conseil régional dans le domaine de la santé et la manière volontariste dont le Conseil régional a choisi de s'en emparer pour agir sur de nombreux déterminants de la santé.

Après avoir rappelé les principes fondamentaux des politiques publiques régionales en matière de santé, le rapport restitue les actions du Conseil régional suivant quatre objectifs : Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé / Se mobiliser pour une offre de soins adaptée et de qualité / Faire de la Bretagne une région en pointe en matière d'innovation santé / Observer pour mieux décider et agir. Les actions décrites sont mises en relation avec les 13 programmes du RAP auxquels elles sont rattachées.

2.7. Observations sur le Rapport d'analyse par programme (RAP)

Dans sa forme actuelle, le RAP est inspiré de la Loi organique relative aux lois de finances²⁴ (LOLF) et du Guide méthodologique²⁵ pour l'application de la loi LOLF, qui ont introduit la *Nomenclature stratégique par programme* (NSP), déclinée en grands ensembles²⁶ de politiques publiques : les missions, subdivisées en programmes puis en actions. À chaque mission et programme sont alloués des crédits et des objectifs assortis d'indicateurs pour en évaluer la réalisation. Cette démarche de performance publique repose selon la loi sur trois points de vue : **l'efficacité** de la gestion, la **qualité** du service, **l'efficacité** socio-économique. Notons que l'actuelle NSP est appelée à évoluer pour s'adapter au projet de la nouvelle assemblée régionale élue en juin 2021.

Sur les catégories d'indicateurs

Le CESER réalise depuis 2017 un travail d'analyse des indicateurs du RAP. Ceux-ci sont extraits des tableaux d'indicateurs²⁷ puis classés par catégories²⁸. Une synthèse graphique en radar permet chaque année de situer globalement les indicateurs du RAP dans l'arbre des catégories d'indicateurs.

²¹ Les treize axes stratégiques du Plan d'action de la Feuille de route mer et littoral 2018-2022 : **1.** Développer une culture maritime pour accompagner les changements de comportement // **2.** Promouvoir et développer la formation dans le domaine de la mer // **3.** Renforcer la valeur ajoutée de la pêche bretonne // **4.** Contribuer au développement de l'activité conchylicole // **5.** Conforter la filière « Algues » comme filière économique d'avenir // **6.** Développer les énergies marines renouvelables // **7.** Conforter la filière industrielle navale // **8.** Faire des ports un levier du développement de la Bretagne // **9.** Accompagner le développement durable des îles bretonnes // **10.** Renforcer les atouts maritimes du tourisme breton // **11.** Contribuer au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers // **12.** Renforcer la recherche et l'innovation // **13.** Contribuer à la bonne gouvernance des espaces maritimes et littoraux.

²² Formation : axe 3 du Rapport transversal mer et axe 2 de la Feuille de route.

²³ Prévention sanitaire, formation de certaines professions de santé (la Région est autorité organisatrice des formations sanitaires), lutte contre les disparités territoriales.

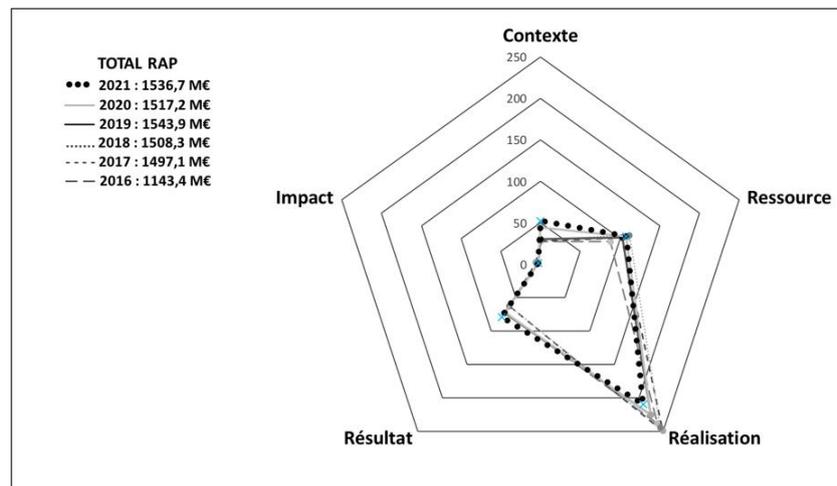
²⁴ Loi organique relative aux lois de finances, dite Loi LOLF, du 1^{er} août 2001 ([consultable ici](#)). Notamment les articles 1, 7, 48, 51, 54.

²⁵ Une première version, publiée en juin 2004, est [téléchargeable ici](#). Une version plus récente, publiée en juin 2012 est [téléchargeable ici](#).

²⁶ Cette arborescence possède sa logique sectorielle propre, celle d'un rapport d'activité annuel dont les éléments soumis à délibération sont juridiquement opposables et engagent les élus.

²⁷ Un même tableau peut en effet présenter plusieurs indicateurs.

²⁸ Contexte / ressources / réalisations / résultats / impacts.



Dans le RAP 2021, 451 indicateurs sont présentés pour évaluer 175 objectifs. 80 % des indicateurs ne mentionnent pas de valeur cible. 36,6 % des objectifs ne présentent aucun indicateur.

La mesure de l'efficacité est fortement limitée puisque le binôme « indicateur de ressources-indicateur de réalisation » n'est en effet présent que dans seulement 22 % des objectifs du RAP 2021. Rappelons que pour évaluer l'efficacité il faut pouvoir mettre en relation pour un même objectif au moins un indicateur de ressource et un indicateur de réalisation.

La mesure de l'efficacités est également fortement limitée puisque le RAP 2021 propose peu d'indicateurs de résultats (79) et que seulement 20% des objectifs en sont assortis. Rappelons que pour évaluer l'efficacité il faut pouvoir mettre en relation le résultat d'une action publique et son objectif initial.

Sur un pas de temps plus long, cette étude sur six RAP successifs (2016 à 2021) montre peu d'évolutions. Elle a permis d'établir que dans sa configuration actuelle le RAP relève davantage de la justification des actions financées que d'une véritable évaluation de la performance publique, au sens de la LOLF.

Rappelons que la fonction d'un indicateur dans le RAP devrait être d'évaluer l'efficacité et l'efficacités de l'action publique. Pour être pertinent, un indicateur devrait par conséquent répondre à ce prérequis. Le CESER constate que lorsqu'ils sont mis en rapport avec l'objectif dont ils ont pour fonction d'évaluer la performance publique, certains indicateurs du RAP sont en réalité peu utiles (notamment la plupart des 52 indicateurs de contexte).

Pour le CESER, l'élaboration de la nouvelle NSP offre l'opportunité de réinterroger la pertinence de l'ensemble des indicateurs du RAP, afin d'identifier ceux qui sont peu utiles à l'évaluation et de les remplacer par des indicateurs pertinents de ressources et de résultats. Ce qui permettrait de concilier les attendus de la LOLF en matière d'évaluation avec les préconisations du Conseil d'État²⁹ : utiliser moins d'indicateurs mais de manière plus pertinente.

Sur la précision des données financières

Comme dans ses avis RADD précédents, le CESER regrette que la précision des données financières s'arrête au niveau des programmes et que le montant des crédits mandatés par objectif ne soit pas fourni dans le RAP 2021.

²⁹ Dans son étude annuelle 2020 sur l'évaluation, le Conseil d'État « rappelle que la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a prévu la présentation de nombreux indicateurs destinés à permettre l'évaluation des « objectifs annuels de performance » ; observe que ces indicateurs ne sont pas suffisamment utilisés pour agir sur la répartition des crédits et sur le fonctionnement des administrations ; estime qu'ils gagneraient en efficacité s'ils étaient davantage ciblés, hiérarchisés et reliés aux priorités de l'action ; préconise de réduire le nombre d'indicateurs dans un souci d'efficacités du travail d'évaluation. » (cette étude du Conseil d'État est téléchargeable [ici](#)).

Sur la contrainte de pagination

Comme dans ses avis sur le RADD des deux années précédentes, le CESER regrette qu'une contrainte de pagination impose que chacun des 56 programmes du RAP 2021 soit présenté en deux pages maximums. En raison de cette contrainte, les 42 programmes affichant des crédits mandatés inférieurs à 30 M€ disposent de 84 pages pour rendre compte de l'utilisation de 367 M€, alors que les 14 programmes affichant des crédits mandatés supérieurs à 30 M€ disposent seulement de 28 pages pour rendre compte de l'utilisation de 1 169,7 M€.

Le CESER suggère d'assouplir cette contrainte en accordant, par exemple, deux pages supplémentaires aux programmes qui dépassent 100 M€ (ils sont trois cette année : 303, 401, 9012), et une page supplémentaire aux programmes compris entre 30 et 100 M€ (ils sont onze cette année : 101, 209, 309, 310, 314, 316, 317, 402, 1110, 1120, 9021). Un aménagement de cette nature permettrait de consacrer plus de place aux tableaux d'indicateurs lorsque les programmes engagent des ressources plus importantes.

2.8. Observations sur le Bilan social

Le CESER considère, comme chaque année, qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur ce document qui relève de la gestion interne de l'administration régionale.

2.9. Observations sur le Rapport égalité Femmes-Hommes

Une contribution forte et indispensable

Les premiers *Rapport égalité femmes-hommes* étaient principalement basés sur des informations de contexte. Ils avaient pour cette raison une dominante « observatoire ». Les données régionales genrées étaient en effet peu nombreuses au début. La culture de l'égalité et de la remontée d'information sur ce sujet n'était pas encore installée. Elle l'est beaucoup mieux aujourd'hui, le Conseil régional a fortement progressé dans la mise en place des données genrées.

Pour autant, le rapport égalité a conservé au fil des ans sa dominante « observatoire ». Il est rarement en mesure d'établir un lien explicite entre l'action publique régionale et les données collectées. La profusion des informations et des indicateurs de contexte ne permet pas de comprendre ce qui revient à la politique égalité du Conseil régional, ce qui revient à d'autres acteurs publics, comme l'État, et ce qui revient à l'évolution générale des prises de conscience et des mentalités.

Pour le CESER, le *Rapport égalité femmes-hommes* demeure néanmoins une contribution forte et indispensable qui accroît la connaissance des inégalités de genre. Le fait qu'il soit parvenu à réunir pour la première fois cette année une centaine de contributrices et contributeurs du Conseil régional témoigne d'une bien meilleure appropriation par la collectivité des questions liées à l'égalité.

Deux séries de questions

Pour le CESER, se posent à ce stade deux séries de questions. La première concerne le document lui-même : après ces sept années de réalisation volontariste et remarquablement engagée du rapport égalité, ne faudrait-il pas prendre le temps de porter sur lui un regard critique en vue de l'améliorer ? Quel chemin veut-on prendre ? Doit-il rester un document à dominante « observatoire » ? Doit-il progressivement s'affirmer comme un outil d'évaluation ? Doit-on s'efforcer de le rendre moins lourd à réaliser (efficacité) ? de le resserrer sur les compétences de la Région (efficacité) ? de le resserrer sur ce que la loi³⁰ attend de lui ?

³⁰ Loi égalité du 4 août 2014, article 61, et décret du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales. Ce que doit contenir le rapport égalité : évaluation de la

La seconde série de questions concerne les politiques publiques dont le rapport égalité rend compte : huit ans après la promulgation de la loi égalité, le temps n'est-il pas venu de considérer la place des femmes dans la société en partie, bien sûr, comme un élément de contexte (parce que le poids de l'histoire demeure) mais aussi, de plus en plus souvent, comme le résultat d'une action politique régionale qu'il serait utile d'évaluer ? Notamment lorsque des actions publiques du Conseil régional ou des actions de gestion des ressources humaines, internes à celui-ci, ont eu (ou auraient dû avoir) un effet sur elle ; en raison d'une sensibilisation, d'une formation, d'une charte, d'un accompagnement, d'une éga-conditionnalité, etc.

Ce qui renvoie à la méthodologie de l'évaluation. Si l'orientation progressive du rapport égalité vers l'évaluation est retenue, il deviendra nécessaire de se poser pour chaque objectif égalité plusieurs questions. Quelle est la situation de départ (le point zéro) ? Quel objectif souhaite-t-on atteindre ? Quelle trajectoire veut-on suivre ? Vers quelle valeur-cible ? À quelle échéance ? Quel indicateur choisir pour mesurer les progrès accomplis en direction de la cible ?

2.10. Observations sur le BEGES

Le CESER a déjà produit en décembre 2021 un avis sur la version intégrale du BEGES 2019, jointe au bordereau intitulé « *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique* »³¹. En raison du retard induit par la crise sanitaire, le BEGES avait en effet été dissocié du RADD.

La synthèse du BEGES 2019

Depuis novembre 2020, la Loi énergie-climat³² rend obligatoire dans tout nouveau BEGES (devenu « BEGES-r ») un *Plan de transition*. Celui-ci n'étant pas encore voté, le RADD 2021 en reste au BEGES 2019, dont il présente une courte synthèse avec focus sur la compétence Transport. Il est probable cependant que les équipes régionales disposent déjà des chiffres actualisés pour les émissions de GES 2020. Elles ont en effet été formées à la Méthode Bilan Carbone® afin d'internaliser la réalisation des BEGES et de collecter annuellement l'ensemble des données nécessaires.

Dans le bordereau³³ cité plus haut, le CESER concluait : « [...] *les résultats actuels sont encore loin de la trajectoire requise pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Il est en particulier urgent d'agir sur la nature des carburants utilisés pour les cars scolaires, qui constituent le premier poste d'émissions de GES de la Région.* »

Le Plan de transition

Le *Plan de transition*, dont le principe a été acté en 2020, est annoncé pour le second semestre 2022. Les pistes de travail indiquées en 2021 ont été en partie confirmées lors de la journée Théma sur l'énergie organisée au CESER le 24 mai dernier.

Le *Plan de transition* devrait reprendre la trajectoire SRADDET. Il serait par conséquent composé d'actions visant une réduction de 33 % à l'horizon 2030 et de 66 % à l'horizon 2050 par rapport aux émissions GES 2018 (année zéro de cette trajectoire).

Il mobiliserait plusieurs leviers, notamment : les transports et les déplacements (décarbonation des flottes, *Plan de mobilité interne*) ; la production agricole et l'alimentation (transition agro-écologiques, programme « Bien manger

politique ressources humaines de la Région sous l'angle de l'égalité / évaluation de l'action publique menée en faveur de l'égalité dans les domaines relevant de la compétence de la Région / suivi et évaluation de la mise en œuvre de la clause égalité dans les marchés publics.

³¹ Téléchargeable [ici](#).

³² Loi relative à l'Énergie et au Climat (n° 2019-1147 du 8 novembre 2019).

³³ « La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique ».

dans les lycées ») ; la consommation et la production d'énergie (*Plan énergie lycées*, énergies renouvelables sur le patrimoine régional) ; les matériaux biosourcés dans le mobilier et l'immobilier régional (notamment le bois) ; la séquestration carbone (le long des voies navigables), l'Observatoire³⁴ des données de l'achat public (politique d'achats publics responsables) ; la réduction de l'empreinte environnementale du numérique régional.

2.11. Conclusion

Tout en reconnaissant la grande complexité des évolutions majeures auxquelles le Conseil régional est confronté, en raison du contexte et des contraintes légales, mais aussi de ses propres choix stratégiques, le CESER espère que les observations et suggestions formulées dans cet avis seront prises en compte dans la refonte structurelle du RADD.

SOMMAIRE

Rapports complémentaires des commissions sur le RAP : pages 11 à 72

Rapport transversal Jeunesse : pages 73 à 77

Rapport transversal Santé : pages 78 à 80

Rapport transversal Mer : pages 81 à 82

Rapport Égalité Femmes-Hommes : pages 83 à 105

³⁴ Consultable [ici](#).

I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

101 – Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Sur proposition de Jacques UGUEN
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Suite à l'adoption du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en 2020, le Conseil régional a engagé la mise en œuvre de la feuille de route « *engagement pour la cohésion des territoires* ». Depuis 2021, une carte des capacités territoriales sert de référence pour appliquer un système de péréquation des crédits à destination des EPCI. Le Conseil régional s'est engagé à prendre en compte, à une échelle plus fine que pour la contractualisation précédente, les capacités différentes de développement des territoires. Chaque territoire est appréhendé en matière de développement humain, d'attractivité, de développement économique, de capacité des écosystèmes naturels et de capacité d'intervention des collectivités locales. Cette carte vise à favoriser l'équilibre entre les territoires, en soutenant davantage les plus fragiles. Pour accompagner les EPCI dans cette nouvelle forme de contractualisation, le Conseil régional a défini une nouvelle organisation territoriale autour de sept espaces territoriaux.

En 2021, 34 M€ ont été engagés. Près de 2 000 projets ont été soutenus et de nouveaux dispositifs de soutien aux territoires ont été expérimentés : *Bien vivre partout en Bretagne*, *Quartier en transition* (en direction des 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville) et *Engager les îles dans les transitions*.

Les engagements financiers de la nouvelle contractualisation territoriale ne seront appliqués qu'en 2022, même si quelques projets commencent à émerger.

2. Observations sur les indicateurs

L'année 2021 a vu se clôturer les engagements financiers des dispositifs de la politique territoriale déployés sur la période 2014-2020, à savoir : les contrats de partenariats Europe/Région/Pays et en faveur des îles, les appels à candidatures « *dynamisme des centres villes et bourgs ruraux* » et les conventions de renouvellement urbain. Les indicateurs fournis permettent d'avoir une vue globale de la période 2014-2020 et des quelques projets qui ont commencé à émerger pour la nouvelle contractualisation.

2.1. Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales

Indicateur n°1 [II-1 et 2] - Avancement de la mise en œuvre des contrats de partenariat (volet régional)

Le nombre de projets ayant fait l'objet d'une aide proposée par les Comités uniques de programmation (CUP) et le montant proposé démontrent la pertinence de cette instance regroupant les élus et les représentants de la société civile issus des conseils de développement : entre 2014 et 2020, 1 920 projets ont fait l'objet d'une aide pour un montant total de 217 M€, ce qui représente 99,8 % de l'enveloppe prévue.

Indicateur n°2 [II-1 et 2] - Contribution des contrats de partenariat aux orientations régionales de la politique territoriale

Cet indicateur permet d'avoir une vision d'ensemble sur les thématiques des projets soutenus. La thématique « *cadre de vie* » représente 62 % des projets pour 59 % des montants alloués. Le CESER s'interroge et s'étonne de la faible part des projets portant sur la transition énergétique, qui ne représentent que 6 % des projets soutenus.

Indicateur n°3 [II-1 et 2] - Effet levier des contrats de partenariat

Cet indicateur présente un taux d'aide moyen octroyé sur les dépenses subventionnables. Comme l'avait indiqué le CESER dans son avis sur le RADD 2020, cette moyenne, présentée seule, est difficile à analyser et ne traduit pas l'effet levier qu'ont eu – ou non – les crédits des contrats de partenariat. En 2021, le taux d'aide moyen s'élevait à 22,1 %, sachant que le taux plancher est de 10 % et le taux plafond de 50 %.

2.2. Accompagner les nouveaux défis

Indicateur n°4 [III] - Mobilisation des crédits régionaux dans la mise en œuvre des projets lauréats des appels à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne »

Cet indicateur permet de mesurer la pertinence de ces appels à candidature, puisqu'il montre que 77 communes sont concernées par une subvention régionale, avec un total de 27,5 M€ investis pour une cible de 28 M€. Cela démontre la forte mobilisation des élus sur ce sujet.

102 – Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

1. Observations générales

Sur proposition de Brigitte LE CORNET
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Le Conseil régional a décidé en décembre 2021 d'engager une procédure de modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Bretagne afin d'intégrer les dispositions de la loi Climat et Résilience.

En 2021, le Conseil régional a dépensé 2,2 M€ sur les 3,2 M€ prévus. Ce faible taux de réalisation est expliqué par le report contraint de projets en raison de la crise sanitaire. Le RADD précise que les moyens engagés s'inscrivent surtout dans les mesures d'urgence en faveur des jeunes.

Sur le Volet « Jeunesse »

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

En introduction, le RADD souligne l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les jeunes. Le Conseil régional s'est engagé dans un plan de 32 mesures d'urgence pour aider les jeunes à affronter la crise et rebondir. Le CESER note l'engagement important du Conseil régional envers cette population dans ses champs de compétences. Il renvoie ici aux observations qu'il formule sur le rapport transversal jeunesse du RADD. Il conviendra de s'attacher à vérifier l'impact de ces mesures mises en place sur la vie des jeunes.

Le CESER souligne la faible utilisation des crédits globaux du programme 102 en investissement. La crise sanitaire est l'argument de la non-réalisation de projets. Il souhaiterait avoir des informations, au niveau de ce programme, pour ce qui concerne les crédits dédiés à la jeunesse.

Le dispositif Accélérateur d'initiatives jeunes a trouvé une pertinence au travers des 11 projets novateurs contribuant aux transitions écologique, énergétique et climatique, ce que le CESER salue.

Sur le Volet « Santé »

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le Conseil régional a poursuivi en 2021 ses actions dans une approche globale de la santé, notamment avec les dispositifs Booster Santé et Corres'Santé. Le CESER note avec satisfaction que les jeunes en insertion et ceux en formations agricoles et maritimes sont intégrés.

Le CESER renvoie ici à ses autres observations formulées dans son avis sur le rapport transversal santé du RADD.

2. Observations sur les indicateurs

Sur proposition de Brigitte LE CORNET
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

2.1. Améliorer la connaissance des territoires

Indicateur n°1 [I-1] - SIG/*GéoBretagne* : données d'activité

Malgré la volonté du Conseil régional de faire de GéoBretagne le premier fournisseur de données ouvertes en Bretagne, l'indicateur de données d'activité (nombre de pôles métiers actifs, nombre de partenaires GéoBretagne et nombre de couches d'informations disponibles auprès du grand public) montre une faible évolution. Il serait sans doute intéressant de s'interroger sur l'utilisation de cet indicateur et sur son adéquation avec les préoccupations politiques que l'on cherche à mesurer.

Le CESER sera particulièrement attentif aux données sur les recours à l'offre de soin, dans le cadre du partenariat avec l'Observatoire régional de santé Bretagne (ORSB). Ces données devraient permettre de caractériser les territoires prioritaires afin, sans doute, de faire face aux déserts médicaux qui affectent de nombreux habitants.

2.2. Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

Le Conseil régional a d'ores et déjà lancé la procédure de modification du SRADDET pour répondre aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires en matière de déchets, de logistique, et d'intégration du Zéro artificialisation nette (ZAN). Dans le cadre de cette trajectoire ZAN, la commission permanente a décidé en décembre 2021 d'affecter 600 000 € pour l'acquisition de données utiles au déploiement d'un Mode d'occupation du sol (MOS) sur l'ensemble du territoire breton.

Le CESER salue cette décision qui permettra de bénéficier d'une couche complète de données géographiques pour la période 2011-2021, correspondant à la période de référence du SRADDET et aux nouvelles dispositions législatives relatives à l'observation foncière de consommation et d'artificialisation.

2.3. Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

Le Conseil régional a mis à profit l'année 2021 pour mener une réflexion sur la finalité et le renouvellement de l'animation du réseau rural breton.

Le CESER note que pour les deux prochaines années, l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) assure l'appui de l'État et la Région dans l'animation d'une vingtaine d'ateliers sur les enjeux des territoires ruraux (mobilités résidentielles, précarité, biodiversité, tiers lieux par exemple). Le CESER prend note des consultations conduites en 2021 par le Conseil régional auprès des membres du nouveau réseau PAC, pour penser l'avenir du réseau rural breton.

2.4. Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Indicateur n°2 [IV] : Points d'accueil écoute jeunes

Le Conseil régional poursuit les actions engagées les années précédentes ou les renforce. Cette poursuite s'illustre partiellement dans l'indicateur N°2 [IV] - Points accueil écoute jeunes qui apparaît lisible et facile à renseigner. Le CESER a soutenu régulièrement leur développement sur l'ensemble du territoire breton.

2.5. Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER s'étonne de l'absence d'indicateurs sur ce volet santé du programme 102 du RAP.

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Bernard GAILLARD au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »
et de Bernard LAURANS au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

1.1. Objectif I : accompagner la réalisation d'infrastructures numériques

Action I-1 : le déploiement du très haut débit pour toute-s

Le CESER rappelle ses derniers avis sur le déploiement du très haut débit en Bretagne et les remarques émises lors du RAP 2020 qui restent pour la plupart d'actualité. L'accès aux haut et très haut débits pour l'ensemble des Breton-nes, qu'ils habitent en zone urbaine très dense (zone AMII soit 10 % du territoire, couverte par les opérateurs privés) ou en zones périurbaine et rurale couvertes par le projet Bretagne très haut débit (BTHD) (déploiement public porté par Mégalis), reste notamment prioritaire.

Le CESER note que, si la couverture de la population bretonne, toutes zones confondues, progresse de 5 % en 2021, c'est essentiellement dans les zones urbaines très denses.

Sur la phase 1, les travaux de la 2^{ème} tranche en zone BTHD sont toujours en cours. La crise de ces deux dernières années a fortement pénalisé les travaux et bouleversé les prévisions de réalisation. À la situation sanitaire, s'est ajouté un manque de disponibilité des sous-traitants et une pénurie des poteaux nécessaires au déploiement du réseau. Le nombre de logements raccordables est encore faible, il atteint 92 000 avec une progression de 7 000 prises par an. Le CESER note avec intérêt une accélération de la fin des travaux avec une augmentation significative des zones de déploiement ouvertes à la commercialisation, phénomène qui se confirme début 2022. Cette situation ayant cristallisé de nombreux mécontentements, le CESER suivra avec beaucoup d'attention le déroulement de la fin des travaux de la phase 1 attendue pour 2022, voire 2023 pour quelques situations isolées.

Le CESER salue l'achèvement du programme de montée en débit avec la réalisation des 149 opérations et 78 % de mises en service.

Sur la phase 2 confiée à Axione, les chiffres à fin 2021 font apparaître un volume d'études et de travaux importants, puisque plus de 300 000 prises sont validées en étude de projet, soit 63% des objectifs ; près de 700 armoires SRO sont posées, soit 59 % des objectifs. Le CESER constate que peu de prises ont été posées (2 100) dans le cadre de cette phase 2 mais que les travaux préalables sont bien engagés. Il suivra en 2022 la suite et la fin des travaux préalables (études et pose des armoires) et le déploiement des prises raccordables.

Le CESER salue également l'affermissement, fin 2021, de la tranche conditionnelle correspondant à la phase 3 du projet, ce qui permet de lancer les études et d'assurer une mobilisation continue des moyens jusqu'à l'aboutissement du projet en 2026.

Enfin, le CESER note avec satisfaction le bon niveau de commercialisation qui est de l'ordre de 50 % des zones : un foyer sur deux prend un abonnement lorsqu'il est raccordable, ce qui confirme le caractère prioritaire de ce projet.

En matière de financement de la globalité du projet, le CESER se félicite de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes : l'Europe avec le plan REACT-EU, l'Etat avec les plans « *France Relance* » et « *France très haut débit, les collectivités locales en Bretagne* ».

Action I-2 : le développement des services offerts par Mégalis

Le CESER se réjouit de la poursuite du développement de nouveaux services pour les collectivités en Bretagne par Mégalis. Pendant cette deuxième année du plan 2020-2024, les services suivants ont été déployés : parapheur électronique, salle des marchés avec nouveau module, messagerie sécurisée, Open data avec publication des données publiques, création d'un groupe de référents numériques dans les collectivités, préparation du nouveau marché pour la visioconférence, offre d'accompagnement en cybersécurité. Ce bouquet de services doit amener les collectivités au 100 % dématérialisé dans un contexte sécurisé.

Le CESER sera attentif et sensible à la qualité des interventions et aux conditions de travail des employé-es qui assurent le déploiement des infrastructures numériques.

1.2. Objectif II : le développement des usages numériques

Action II-1 : Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance

Les pratiques du numérique sont diverses. Deux partenaires sont cités pour contribuer à une meilleure connaissance de ces pratiques : le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) M@rsouin, et le programme LabAccess en lien avec les travaux d'Askoria. Le CESER apprécie l'appui renouvelé du Conseil régional au GIS M@rsouin. Cet organisme, unique en Europe, est chargé d'observer scientifiquement les pratiques numériques des citoyen·nes, des entreprises et des collectivités et de produire des études pour éclairer les décisions des pouvoirs publics. Le CESER souhaite recevoir

régulièrement les analyses du GIS sous forme synthétique. Ces informations permettent d'enrichir sa contribution aux politiques publiques régionales pour des usages numériques facilités de tous et pour tous.

La démarche en 2021 pour l'obtention du label Numérique responsable a été un outil pour permettre au Conseil régional de mener une action exemplaire dans ses propres usages. Il s'est par exemple engagé à intégrer la filière de réemploi pour son matériel informatique, ou à réaliser un bilan carbone spécifique numérique de son administration, qui inclut les établissements de formation et d'insertion.

Action II-2 : Œuvrer pour l'inclusion numérique

Le développement du numérique renforce l'exclusion de certain·es usager·es, notamment des personnes étant déjà les plus en difficulté. En plus de son dispositif Visa Internet Bretagne, le Conseil régional s'est engagé à constituer, pour 2022, un HUB Bretagne pour un numérique inclusif. Le CESER souhaiterait avoir des informations sur les attendus de ce nouveau dispositif, ses objectifs, son déploiement. De nombreuses initiatives sont également prises par des collectivités locales, des associations et l'État. Le Conseil régional pourrait réaliser un état des lieux de toutes les initiatives engagées afin de pouvoir repérer leur diversité, les territoires, les ajustements nécessaires. Une évaluation sociologique actualisée des besoins en usages numériques de tous les citoyen·nes a-t-elle été réalisée ?

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'importance de mieux connaître et prendre en compte l'impact des usages et des infrastructures numériques sur l'environnement, l'énergie, le climat, les milieux naturels et leur biodiversité ainsi que, d'une manière générale, sur la gestion durable des ressources.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit

À la fin de l'année 2021, le nombre de prises déployées est de 92 000, soit 7 000 de plus qu'en 2020. Le CESER a bien pris note de l'ensemble des difficultés rencontrées et des mesures prises par Mégalis pour achever cette tranche de déploiement en grande majorité en 2022. Le CESER sera attentif à la bonne exécution de la fin de la phase 1 (170 000 prises) et aux prises raccordées dans le cadre de la phase 2. L'objectif annoncé étant de 670 000 prises raccordées en 2023, le point de passage à fin 2022 sera déterminant pour l'atteindre.

Indicateur n°2 [I-1] : Taux de raccordement de la population par la fibre (déploiements privés et publics confondus) (source : Mégalis Bretagne)

À la fin de l'année 2021, 50 % (après une progression de 5 points de pourcentage sur l'année) de la population en Bretagne est desservie par la fibre. Cet indicateur cache néanmoins les fortes disparités entre territoires. Sur la zone BTHD, le CESER aurait apprécié disposer des chiffres par territoire, de manière à s'assurer du déploiement équilibré, fidèle à l'objectif d'une prise raccordée en zone rurale pour une prise raccordée en zone urbaine.

Indicateur n°3 [III] : Nombre d'entités publiques utilisant la plateforme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne (source : Mégalis Bretagne)

Le nombre d'entités publiques utilisatrices des services de Mégalis, après avoir augmenté régulièrement jusqu'en 2020, a stagné en 2021. Le CESER s'interroge sur les causes et le sens de cet arrêt de croissance.

Enfin, le CESER regrette, une fois de plus, l'absence d'indicateur pour évaluer l'avancement de l'objectif « Œuvrer pour l'inclusion numérique ».

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Frédéric BAZANTAY et Thierry LEMETAYER
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

2021 constitue la première année de déclinaison de la stratégie de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3). Cette dernière représente un dénominateur commun pour les différents acteurs régionaux et sert de catalyseur autour des enjeux de souveraineté (alimentaire, numérique), de transition (écologique, sociale) et de relance. Dans ce contexte de crise sanitaire, le CESER note avec satisfaction que le lancement de la S3 a pu se faire grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Le rapport présenté est donc le premier état des lieux. Le CESER alerte sur de probables biais méthodologiques dans la compilation des informations et des indicateurs, et regrette un manque de retours vers les acteurs. Il sera, par ailleurs, vigilant sur l'animation de la démarche S3, qui constituait déjà un talon d'Achille de la période précédente. Cela est d'autant plus déterminant que la S3 devra se mettre en cohérence avec la SRTES.

Le CESER se félicite du nombre de temps forts de l'année 2021 : partenariat INPI, journée lancement filière de propulsion vélique, European Cyber Week, France Design Week en Bretagne, etc. Chaque événement est l'occasion de provoquer des rencontres, de mettre en avant le dynamisme et le savoir-faire des entreprises et des organismes de recherche du territoire. Cela contribue à la reconnaissance et à l'attractivité de la Région Bretagne par l'ensemble des acteurs de ces secteurs.

Tel qu'il était mentionné dans son avis de février 2022 relatif au budget primitif, le CESER souhaiterait avoir un retour d'information plus complet. En effet, le RADD reste extrêmement succinct, avec des indicateurs peu nombreux et très peu de chiffres. En outre, l'approche qualitative est quasi inexistante.

Le programme 201 s'inscrivant dans le cadre de la mission II (« Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable »), il serait intéressant de disposer d'un éclairage sur les emplois créés au titre des projets soutenus.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-1] – Nouveaux projets accompagnés création/transfert :

Après celle de 2020, le CESER note une nouvelle baisse des projets de maturation de technologies innovantes portés par la SATT Ouest Valorisation, passant de 59 réalisations en 2019, à 37 en 2020 puis à 31 en 2022. S'agit-il d'un effet conjoncturel ou de difficultés plus structurelles ? Le CESER relève l'attention particulière portée par les services du Conseil régional sur ce point, et suivra avec attention le nombre de réalisations en 2022.

Le CESER note avec satisfaction la bonne santé d'Emergys Bretagne et la progression régulière du nombre de projets (65 en 2021 contre 62 en 2020). Par ailleurs, le CESER se félicite que 40 % de projets engagés en 2021 le soient dans les transitions, démontrant par la même occasion l'appropriation de ces enjeux. Le CESER approuve l'attention particulière donnée aux projets d'innovation frugale et vertueuse et le soutien aux low-tech.

Indicateur n°2 [II-2] – Nombre de projets d’entreprises innovants soutenus par la Région :

Le CESER note avec satisfaction une nouvelle progression du nombre total de projets industriels innovants, même si cette dernière marque un fléchissement. En effet, le nombre de projets est passé de 149 en 2019 à 184 en 2020 puis 188 en 2021.

D’un point de vue qualitatif, le CESER relève avec satisfaction le nombre d’accompagnements des programmes d’innovation au service des grandes transitions, avec pour la gamme Sobriété l’accompagnement de 30 projets d’innovation de PME en lien avec la transition écologique.

202 – Accompagner la structuration des secteurs clés de l’économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO DA SILVA
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER se réjouit que les pôles et les plateformes structurantes aient pris une part importante dans les objectifs de la stratégie régionale, en jouant leur rôle d’animateurs d’écosystèmes d’innovation de nos filières stratégiques, et en activant les dispositifs nationaux comme les plans de relance et le 4^{ème} Programme d’investissements d’avenir (PIA4).

Le CESER partage l’avis formulé sur les incertitudes du rôle de l’État, qui tarde à donner son orientation en cette dernière année de la phase 4 des pôles. Il est nécessaire de rester vigilant sur la continuité de ce processus et d’impliquer l’ensemble des parties prenantes dans les prochaines semaines.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] – Nombre d’adhérents

Le CESER note que les 7 pôles de compétitivité interrégionaux regroupent plus de 800 adhérents établis en Bretagne, avec une forte présence de PME (50 %). Ce dynamisme de participation permet d’animer les entreprises et les laboratoires sur les objectifs de la S3.

Indicateur n°2 [I-2] – Partenaires engagés dans un projet collaboratif de R&D en 2020

Le CESER se félicite de la collaboration entre les acteurs sur des projets d’innovation, avec des chiffres qui se maintiennent et augmentent, pour certains, au fil des années.

Indicateur n°3 [I-2] – Ventilation du financement des projets des pôles de compétitivité en 2021

Le CESER note le bon dynamisme du nombre de projets collaboratifs, dans une année moins impactée par la crise sanitaire, où l’on aurait pu penser que le poids des Prêts garantis par l’État (PGE) et les incertitudes auraient pesé plus fortement. Le CESER souligne que le numérique a porté une partie de cette dynamique dans le cadre des dispositifs de financements régionaux.

Par ailleurs, le CESER réaffirme l’intérêt et la pertinence de cet indicateur. Il regrette néanmoins que cette ventilation n’intègre pas les autres financements publics, alors même que le préambule du programme le met en avant.

Indicateur n°4 [I-2] – Répartition des engagements en faveur des projets par collectivité territoriale

Le CESER se félicite du bon fonctionnement dans le temps long du guichet unique, et souligne la bonne collaboration entre les EPCI et le Conseil régional.

203 – Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Séverine DUDOT, Marie-Christine LE GAL et Dominique PIRIO
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Même si certains secteurs ont été impactés par des arrêts et des reprises liés à la crise sanitaire, l'année 2021 a été marquée par une dynamique très soutenue en matière de créations d'entreprise, d'une part, et un quasi plein emploi, d'autre part. Afin de s'adapter à un contexte en constante évolution, le Conseil régional a mis en place, en 2021, des outils de haut de bilan afin d'accompagner la relance des entreprises :

- le fonds Breizh Rebond apporte des capitaux aux entreprises fragilisées et accompagne leur transformation vers un modèle plus performant, durable intégrant des engagements de RSE ;
- le fonds Epopée Transition est porté par des entrepreneurs possédant une solide expérience digitale.

Le CESER souligne l'intérêt de cette démarche volontariste de soutien aux PME et ETI de Bretagne ainsi que la complémentarité des deux fonds avec les mesures existantes. Il salue également la rapidité de leur mise en œuvre.

En 2021, le CESER note que le Conseil régional a maintenu la nouvelle modalité « Covid » du dispositif Pass Création, dans l'optique de la mise en œuvre d'un accompagnement plus inclusif. Par ailleurs, 2021 marque la 4^{ème} et dernière année des marchés mis en œuvre en 2018 pour ce dispositif. A ce titre, le CESER reste en attente d'éléments de bilan et d'évaluation.

Le CESER note l'évolution des modalités d'intervention de Bpifrance concernant les prêts d'honneur et salue les efforts réalisés pour que cela ne se traduise pas par une complexité accrue.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-2] – Projets accompagnés ou suivis par les structures d'accueil :

L'augmentation du nombre d'entrepreneurs-euses accompagnés-es dans le cadre du Pass Création se poursuit pour atteindre 4497 en 2021. 73 % des projets accompagnés aboutissent à une création ou à une reprise d'entreprise (un taux similaire à celui de l'année dernière). Si l'indicateur semble pertinent, il serait souhaitable, dans ce total, d'intégrer le nombre d'entreprises déjà créées ayant bénéficié du dispositif.

Indicateur n°2 [II-2] – Nombre de projets soutenus en prêts d'honneur sur les fonds dotés par la Région (taux d'évolution par rapport à N-1) :

Dans leur globalité, les prêts d'honneur restent impactés par le contexte de crise sanitaire, même si un léger rebond est constaté en 2021. Au regard de la récente modification des modalités d'intervention, l'indicateur du nombre total de prêts d'honneur reste pertinent. Il serait toutefois souhaitable de connaître les cibles à atteindre.

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU et Karim KHAN
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire et les aides apportées au secteur économique du fait de cette pandémie. Ces dernières ont eu un impact positif sur les entreprises bretonnes. Au-delà de cette pandémie mondiale s'ouvre une crise durable liée à la guerre en Ukraine. Ce conflit armé, aux portes de l'Europe, bouscule les marchés de biens essentiels et fait flamber le coût des matières premières. Cela a des conséquences majeures sur l'équilibre économique breton et sur le pouvoir d'achat des concitoyens.

La Bretagne se démarque par une situation de quasi plein emploi, pouvant impliquer des difficultés de recrutement. Selon le CESER, la question de l'attractivité dans certains secteurs d'activité se pose et le risque, à terme, est de faire émerger des inégalités territoriales.

Malgré tout, les entreprises de Bretagne continuent à coopérer. En outre, les dispositifs mis en place pour favoriser l'échange et l'interconnaissance restent des leviers efficaces en termes de labellisation RSE, de performance et de compétitivité.

Au titre de l'année 2021, le CESER constate que le budget du programme 204 a été sous-consommé (avec un taux de réalisation proche de 60 %, en baisse de 7 points par rapport à 2020) sur une enveloppe prévue de 26,7 M€. Ces faibles taux de réalisation s'expliquent par des crédits exceptionnels votés qui n'ont pas tous été consommés.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] – Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives à l'international :

La crise de la Covid-19 a impacté fortement les relations à l'internationale des PME de Bretagne. Les chiffres de 2021, à savoir les 106 entreprises concernées par les actions collectives à l'international (la cible étant 270), montrent de réelles difficultés à s'adapter à un mode 100 % digital pour des activités qui nécessitent des rencontres et des contacts en présentiel. Pour mémoire, le chiffre d'avant la crise (en 2019) était de 523 entreprises.

Les dispositifs Pass Export (VIE-RH et Com) ont été sollicités par 20 entreprises en 2021 (contre 16 entreprises en 2020).

Selon le CESER, en reflétant les dynamiques internationales des entreprises bretonnes, ces indicateurs sont pertinents à suivre, même si le nombre de dossiers reste relativement faible pour le Pass Export.

Indicateur n°2 [II-2] – Évolution des effectifs et des adhérents des groupements d'employeurs bretons, adhérents au CRGE Bretagne :

Les groupements d'employeurs restent attractifs sur les territoires et voient le nombre d'entreprises adhérentes augmenter (2033 en 2021, contre 1789 en 2020). Ils constituent de véritables observatoires sur les métiers en tension, et effectuent des missions de veille sur les questions d'attractivité des territoires ainsi que sur les difficultés recrutement. Par ailleurs, les groupements d'employeurs permettent aux entreprises d'acquérir des compétences en temps partagé. Le CESER reste toutefois vigilant sur les nouvelles structures dont les prestations peuvent être différentes. Aussi, il souligne la pertinence du suivi de ces effectifs, par type d'emplois et par territoire.

205 – Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

Sur proposition de Marie-Martine LIPS au nom de la commission « Économie et innovation »
et de Fabienne COLAS et Annie GUILLERME au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Sur la mission 2 en général

La question des difficultés de recrutement et de l'attractivité des métiers et, en conséquence, le rapprochement des politiques en faveur de l'enseignement supérieur, de la formation et du développement économique ainsi que la poursuite de l'accompagnement des entreprises dans leur inscription dans toutes les transitions sociales et environnementales, est un constat incontournable. Cela pose la question de l'inscription de l'Économie sociale et solidaire (ESS), du fait de sa transversalité et de sa bonne adéquation aux problématiques de transition, tant économique que sociale et environnementale, dans la totalité des politiques régionales, sans se cantonner au seul programme 205. Le CESER souligne ici l'importance de renforcer le soutien du Conseil régional à la connaissance et à la promotion de l'ESS auprès de l'ensemble de la population, en particulier des étudiant·es, par l'information et la formation.

Le CESER apprécie que, comme le bien vivre ensemble sur tout le territoire est une priorité absolue, ont été privilégiées les entreprises de services à la population (commerce et artisans de proximité), les TPE, mais aussi les associations, et apprécie que le Pass Asso, dont il souhaitait suivre particulièrement la mise en œuvre, ait vu son principe de cofinancement validé par 30 EPCI.

Le Conseil régional affirme par ailleurs un volontarisme en matière de soutien apporté aux projets démontrant une dynamique d'innovation frugale et vertueuse, avec notamment un soutien aux low-tech, ainsi qu'un questionnement systématique quant à la capacité à s'inscrire dans l'éco-circularité. L'ESS, qui se situe positivement sur ces questions, est particulièrement présente dans ces filières et il est important que le Conseil régional prenne ce fait en considération.

S'il est important que les entreprises non engagées dans l'innovation technologique et manifestant néanmoins des envies d'évolutions sur le champ de la RSE soient soutenues, notamment *via* le soutien apporté à Produit en Bretagne, le CESER rappelle qu'en matière d'ESS, d'autres dispositifs que la labellisation ISO 26000 sont à prendre en compte.

Concernant la question agricole et l'utilisation des leviers permis par la Politique agricole commune pour concourir à la pérennité du modèle malgré les nombreuses fragilités environnementales, mais aussi sociales et économiques qu'il convient de lever, si l'ESS n'est pas principalement concernée, elle le reste par l'action du Conseil régional en matière de politique d'achat orientée vers les productions de proximité. Le Bien manger pour tous est une des priorités absolues de la mandature et un domaine dans lequel l'ESS est engagée.

La Breizh COP

Le CESER note avec satisfaction l'action lancée en 2021 dans le cadre du développement de l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires. Il s'agit de l'appel à projets Recherche et Société qui permet d'encourager la recherche participative en associant acteurs de la recherche et de la société civile sur des thèmes contribuant aux transitions durables. L'expérimentation de 2021, dont les résultats positifs ont généré un

renforcement de l'action en 2022, a permis de faire émerger des projets portant, par exemple, sur la mobilité, l'égalité hommes-femmes ou encore l'accès au foncier agricole.

En matière d'équité territoriale, le CESER note le bilan de l'action conduite et du déploiement de plusieurs dispositifs, autant sur le Pass Commerce/Artisanat dont le succès se confirme, que sur les aides à l'ESS, mais également les actions conduites en matière d'innovation, avec la fédération des technopoles, ou avec la collaboration territoriale pour le soutien aux actions des pôles de compétitivité.

Le programme 205

Le CESER note que ce programme ne représente que 2 % de la mission II alors même qu'il abonde également le soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives ainsi que les actions en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Cela plaide pour la nécessité de le cibler sur les actions de structuration et de permettre plus largement aux actions de l'ESS d'émarger sur les programmes dans lesquels elles s'inscrivent. Il serait d'ailleurs nécessaire de pouvoir les identifier.

Le CESER apprécie que le déploiement du Pass Asso ait permis d'accompagner 898 associations, d'autant que deux tiers d'entre elles sont des associations non employeuses n'ayant bénéficié que de peu de soutiens classiques pendant la crise, alors qu'elles jouent un rôle important en matière de cohésion sociale et de développement économique d'un territoire.

Il est également intéressant de noter que, *via* les TAG BZH, 119 entreprises ont été créées entre 2016 et 2021. Le CESER se félicite que les deux tiers des 247 entrepreneur-euses des projets incubés soient des femmes (contre 43,52 % pour l'ensemble des autres dispositifs d'aide à la création d'entreprise³⁵).

Volet égalité

Dans le programme, le financement des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes s'exprime par secteurs :

- diffusion de la culture de l'égalité ;
- lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la culture ;
- promotion de l'égalité professionnelle ;
- promotion des droits dans toutes ses composantes.

Le CESER renvoie ici à son avis sur le rapport égalité du RADD, très complet sur le sujet et élaboré par les commissions avec le concours de leurs référent-es égalité.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [N°I-1] – Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés :

Le CESER s'interroge sur le faible nombre d'études de faisabilité économique parmi les projets d'innovation sociale accompagnés et se questionne sur le maintien de la dynamique enclenchée ces dernières années. Il souhaiterait disposer d'informations complémentaires sur l'aboutissement des projets soutenus par le Conseil régional.

Indicateur n°2 [II-2] – Porteurs de projets accompagnés par les 10 CAE :

Le CESER salue le fait que le nombre de porteurs de projets accompagnés soit en légère hausse et que cela concerne un public plus jeune. Le CESER juge pertinent d'avoir une ventilation par tranche d'âge.

³⁵ RADD 2021, tableau page 422

Indicateur n°3 [II-3] – : Dispositif local d’accompagnement (DLA) avec les suivis DLA :

LE CESER remarque que le nombre de projets soutenus sur cette thématique reste peu élevé. Il conviendrait d’encourager les acteurs de terrain à initier des actions sur ce sujet.

Indicateur n°4 [IV] – : Projets « Egalite femmes, hommes » soutenus par secteur :

Le CESER n’émet pas de remarque particulière sur cet indicateur.

206 – Soutenir les acteurs de la structuration de l’économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de Séverine DUDOT, Marie-Christine LE GAL et Dominique PIRIO
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Le contexte sanitaire a de nouveau complexifié les missions d’accompagnement et de déplacement à l’international. Cependant, Bretagne Commerce International (BCI), en s’appuyant sur ses réseaux de partenaires à l’étranger, a maintenu de nombreuses opérations et mis en place une vitrine numérique à disposition des entreprises bretonnes. Par ailleurs, BDI a fait évoluer son accompagnement, avec la mise en place d’actions d’*inbound marketing* (ou de référencement).

Afin de soutenir les actions concernant l’amélioration des conditions de travail³⁶, l’Association régionale pour l’amélioration des conditions de travail (ARACT) est intervenue dans des entreprises pour expérimenter des méthodes et outils nouveaux dans le cadre de projets de transformation.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I] – Nombre de porteurs de projets et nombre d’implantations :

Du fait de la pandémie, le nombre de visites de porteurs de projets est tombé de 16 à 7 entre 2019 et 2020, puis à 3 en 2021. Le CESER constate cependant que le ratio de transformation visite-implantation est de 100 %. Cet indicateur, bien que pertinent, reste peu significatif au regard de la faiblesse des chiffres.

Indicateur n°2 [II] – Activité de Bretagne Commerce International :

Le CESER, en 2021, constate un léger rebond concernant le nombres d’entreprises accompagnées, le nombre d’opérations collectives et le nombre d’entreprises concernées par les opérations collectives. Ces niveaux n’atteignent cependant pas les cibles, qui semblent surestimées, et restent inférieurs à ceux de 2019.

Ces indicateurs sont pertinents.

³⁶ Une enquête menée par l’ARACT Bretagne et l’ABEA a montré que 2/3 des difficultés de recrutement dans le secteur de l’agroalimentaire sont liées au conditions de travail.

Indicateur n°3 [III-3] – Temps d'intervention en entreprises de l'ARACT :

Le nombre d'entreprises accompagnées a augmenté de plus de 40 % entre 2020 et 2021. De même, l'évolution du nombre de journées dispensées par l'ARACT connaît une forte progression sur la même période (+ 28 %).

Au-delà du fait que ce second indicateur mériterait d'être explicité (par exemple, combien d'heures sont comptabilisées dans une journée d'intervention ?), il serait pertinent que le nombre de salariés concernés soit également mentionné.

207 – Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de Laëticia BOUVIER et Samuel BRICARD
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Dans le chapeau de la mission II, le Conseil régional souligne l'importance de l'agriculture en matière de contribution à la souveraineté alimentaire nationale et européenne. Le CESER estime que cela justifie un appui particulier à ce secteur d'activité qui, par ailleurs, crée des emplois, maintient le dynamisme des territoires ruraux et entretient les paysages. Sur la lutte contre le changement climatique, le CESER souligne l'importance d'établir une stratégie équilibrée, qui préserve la production et les filières tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil régional évoque également les difficultés de recrutement des entreprises agricoles. Dès lors, au-delà des indispensables aides aux investissements et à l'amélioration des pratiques, un travail sur l'attractivité des métiers agricoles et des actions de communication visant à valoriser les professions et les filières doivent être confortés.

Enfin, concernant les débouchés des productions, le travail entrepris pour orienter l'achat public de la Région et des autres collectivités en faveur des productions locales est un pas important à souligner. L'étape suivante doit être d'assurer que ces achats publics se font au juste prix notamment *via* une revalorisation du coût des aliments servis en restauration collective.

Le bilan du programme pour l'année 2021 fait état d'une dynamique qui se poursuit sur l'accompagnement des agricultrices et agriculteurs en termes d'amélioration de leurs pratiques et de modernisation de leurs outils de production. Dans une période de transition, et en attendant la future PAC, la poursuite de ces aides est essentielle pour ne pas accuser un retard dans les années à venir. L'engagement du Conseil régional, en complément du plan de relance, est indispensable. En témoigne le nombre de dossiers réalisés et d'agriculteur-ices accompagnés.

L'accent mis par le Conseil régional sur l'aide à l'installation est crucial au vu de l'enjeu vital pour le maintien de l'agriculture bretonne, et du renouvellement des chef-fes d'entreprise agricole. Malgré le maintien d'un taux d'installations aidées correct en Bretagne, il reste cependant encore insuffisant pour assurer le renouvellement. Des leviers complémentaires doivent être déployés à l'avenir. A ce titre, le CESER salue la consultation engagée par le Conseil régional dans le cadre des États généraux de l'installation et de la transmission (EGIT), dont l'objectif est d'atteindre 1000 installations chaque année d'ici à 2028.

Comme l'an dernier, le CESER regrette que le sujet du développement des énergies renouvelables dans les fermes ne soit pas détaillé.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [IV-2] – Taux d’exploitations engagées en agriculture biologique ou en système économe en intrants :

L’indicateur se contente de préciser l’évolution du nombre d’exploitations engagées en agriculture biologique ou en système économe en intrants. Le CESER regrette qu’il n’y ait pas d’information sur :

- la pérennité des entreprises agricoles ayant bénéficié des accompagnements ;
- leur niveau de résilience ;
- le maintien à long terme des pratiques mises en place dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Indicateur n°2 [II-1] – Le soutien aux investissements/Nb de dossiers soutenus :

Le CESER souhaiterait que, dans les années à venir, un indicateur de suivi précise l’impact des Pass’Avenir et notamment les effets des plans d’actions mis en place à la suite des diagnostics, ce qui permettrait de mesurer l’apport concret de ce dispositif.

Indicateur n°3 [I] – Le soutien à l’installation des jeunes agriculteurs :

Etant donné l’ambition du Conseil régional sur l’installation, le CESER estime qu’il serait judicieux d’envisager un indicateur de suivi plus précis des installations aidées, qui préciserait la typologie des projets, leur pérennité sur le moyen et long terme et, le cas échéant, leurs évolutions.

208 – Développer le secteur des pêches maritimes et de l’aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de Daniel CLOAREC, Olivier LE NEZET et David RIOU
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

L’année 2021 est marquée par une accélération du rythme de programmation du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) dont c’était la dernière année entière pour l’engagement. Les travaux pour la prochaine programmation FEAMPA se sont poursuivis et se traduisent notamment par le dépôt du programme national auprès de la Commission européenne à la fin de l’année, définissant la stratégie de mise en œuvre.

L’action du Conseil régional pour développer le secteur des pêches maritimes et de l’aquaculture, et contribuer au développement maritime s’est principalement organisée autour de 4 objectifs :

- la mise en œuvre de la stratégie bretonne ;
- l’animation et l’accompagnement des transitions et de l’innovation maritime ;
- le soutien à la création et le développement des entreprises de la filière halieutique ;
- la contribution à la filière halieutique.

Concernant le taux de réalisation en investissement, le bordereau mentionne le report de plusieurs échéances concernant des projets du Syndicat mixte des ports de pêche et plaisance Cornouaille (SMPPC). Le CESER souhaiterait avoir plus de précisions sur les raisons du report de ces échéances.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 – Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture et en faveur de la création d'entreprises de pêche :

La fin de programmation du FEAMP a eu pour conséquence une hausse du nombre de dossiers et de financements concernant les aides à la modernisation de la flotte de pêche et le soutien aux investissements des entreprises aquacoles. Le CESER partage l'inquiétude du Conseil régional concernant la baisse du nombre d'aides à l'installation de jeunes pêcheurs (aide à l'acquisition du navire). Selon lui, cette baisse ne s'explique pas seulement par le vieillissement de la flottille mais aussi par les incertitudes liées au Brexit et au coût de l'énergie qui pose la question du modèle économique avant toute installation ou transmission à la pêche.

Concernant l'abondement de l'aide « Pass classes » dans le cadre de la politique régionale en faveur de la jeunesse, avec un budget global qui est passé de 120 000 € à 370 000 €, le CESER ne peut que soutenir cette initiative, qui a permis à 3 200 jeunes d'avoir accès au littoral et de s'ouvrir à des activités et expériences diversifiées. Le CESER est très attaché aux démarches permettant à un maximum de jeunes d'avoir accès à la mer, tel qu'évoqué dans son [étude sur la culture maritime](#). Les classes de mer sont essentielles pour poursuivre la transmission de cette culture maritime aux futures générations.

Le CESER note l'engagement et l'intérêt du Conseil régional dans cette dernière année de programmation FEAMP 2014-2020 portés aux nombreux projets du volet territorial du FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux – DLAL), sélectionnés par les Groupes d'action locale pêche aquaculture (GALPA). Dans le cadre de la mise en œuvre du FEAMPA, le CESER suivra avec attention les candidatures retenues dans le cadre de l'appel à candidature pour la période 2021-2027 lancé auprès des territoires maritimes afin de les accompagner dans le développement d'une économie bleue durable.

Concernant la poursuite du renforcement sur la coopération interportuaire avec la création d'un Groupement d'intérêt économique « GIE ports de pêche de Bretagne » devant regrouper les concessionnaires portuaires, le CESER réitère sa demande d'avoir plus d'informations et de connaître plus précisément le rôle des différentes structures intervenant dans ce domaine, les ports ayant déjà répondu favorablement à ce projet.

Le Conseil régional évoque à plusieurs reprises, et dans différents bordereaux, le lancement de la « *stratégie de diplomatie Celte* » avec l'Ecosse. Celle-ci intègre des coopérations sur un volet maritime et de la pêche. Elle devrait, à l'avenir, s'inscrire dans un cadre plus global avec notamment l'Irlande et la Galice. Le CESER souhaiterait avoir plus de précisions sur cette nouvelle stratégie et la nature des coopérations qu'elle implique.

209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Jean-Yves LABBE
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Ce programme se décline en deux objectifs :

- la réalisation des investissements pour développer les trafics portuaires ;
- l'optimisation de l'exploitation dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale.

En 2021, 47,5 M€ ont été mandatés en investissement (89 %) et en fonctionnement (11 %), soit un montant proche de celui des deux années précédentes (45,5 M€ en 2020 et 43 M€ en 2019).

Concernant le 1^{er} objectif, les travaux de maintenance des ouvrages portuaires se sont poursuivis, ainsi que des opérations de dragage sur les ports de Brest et Lorient. Le CESER souligne également le soutien significatif du Conseil régional aux plans d'investissement des concessionnaires pour un montant de 7,8 M€.

Le CESER regrette l'absence de visibilité à moyen terme des programmes d'investissement, malgré la volonté pourtant affirmée d'assurer un développement harmonieux des différentes places portuaires et d'éviter des concurrences stériles.

Concernant le 2^{ème} objectif, le CESER salue l'ambition du Conseil régional d'assurer un niveau élevé de performance environnementale sur ses ports. Le rapport transversal mer du RADD illustre cet engagement par deux actions emblématiques au sein de la mission 2 : la certification ISO 14001 et la certification Ports propres. De plus, cinq concessions – Saint-Malo, Roscoff, Concarneau (réparation navale), Lorient (commerce), Brest (commerce et réparation navale) – intègrent des objectifs environnementaux basés sur des diagnostics multi-thématiques prenant en compte les différents impacts que peuvent avoir les activités portuaires sur les différents milieux (eau, énergie, déchets, biodiversité, air et bruit).

2. Observations sur les indicateurs

Ces trois indicateurs rendent compte de l'évolution quantitative des trafics pour les trois dernières années. Comme souligné l'année dernière par le CESER, les évolutions de trafic étant en grande partie liées à la conjoncture (économique, sanitaire...), ces indicateurs renseignent davantage sur le contexte que sur les effets de l'action régionale.

Indicateur n°1 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité économique

Le tonnage annuel de marchandise, après une baisse de 13 % en 2020 du fait de la crise sanitaire, est en progression de 7 % en 2021 et reste donc inférieur à celui de l'année 2019. Les ports de Saint-Malo et de Roscoff demeurent les plus affectés en relation avec la Brittany Ferries, alors que les ports de Brest et de Lorient retrouvent leur niveau d'activité d'avant crise.

Indicateur n°2 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Fréquentation (passager·ères ferry hors liaisons vers les îles)

Suite à l'effondrement de l'année 2020 (- 89 %), la reprise en 2021 demeure très faible, le nombre de passagers se limitant à 30 % de celui de l'année 2019. Le trafic passager concerne essentiellement les ports de Saint-Malo et Roscoff.

Indicateur n°3 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité pêche

Le tonnage de l'activité pêche est en augmentation de 10 %, mais reste inférieur de 11 % à celui de l'année 2019. En valeur, le prix moyen se situe à 3,84 €/kg, soit en augmentation de 20 centimes sur les 2 années précédentes.

Pour terminer, le CESER regrette que les remarques qu'il a formulées ces dernières années pour proposer des indicateurs complémentaires n'aient pas été prises en compte :

- au titre du 1^{er} objectif, des indicateurs pour mesurer la diversification des activités des ports de commerce et une comparaison avec l'activité nationale ;
- au titre du 2^{ème} objectif, des données relatives à l'évolution qualitative des trafics, en lien avec la démarche environnementale.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun·e de construire son propre parcours vers la compétence et l’emploi

301 – Assurer la qualité de la relation emploi-formation par la connaissance, la concertation et l’orientation

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER constate une différence notable entre le taux d’affectation de 95 % et le taux de réalisation de 71 %, un taux de réalisation de ce programme bien en-deçà de celui de 2020 (91 %). Le CESER souhaite avoir des explications d’une part sur cette différence entre le taux d’affectation et le taux de réalisation, d’autre part sur cette baisse notable du taux de réalisation par rapport à 2020, année pourtant plus marquée par la crise sanitaire que 2021.

Sur les différentes réalisations du programme mises en exergue dans le RAP, le CESER fait les remarques suivantes :

- il tient à souligner le développement des nouveaux guides d’information destinés aux publics scolaires, dont les élèves de 3^{ème} et de terminale, et à leur famille pour l’orientation post 3^{ème} et post-bac. En cela, le Conseil régional poursuit la mise en œuvre de sa compétence en matière d’information des publics scolaires, des apprentis et des étudiants ;
- le CESER note avec intérêt la réalisation de l’enquête qualitative réalisée auprès de bénéficiaires de la gamme PREPA Avenir dans le cadre du Pacte régional d’investissement dans les compétences (PRIC). Le CESER souhaite que de telles enquêtes puissent se poursuivre à l’avenir ;
- le CESER, comme il l’a fait en 2020, souligne la qualité des données de l’observatoire du décrochage scolaire, en termes de données sexuées et de d’informations sur le suivi des jeunes décrocheurs. Cela permet de noter l’importance du travail de fond réalisé par les plates-formes de suivi et d’appui aux décrocheurs (PSAD) avec une baisse significative des situations inconnues.

Par ailleurs, le CESER note également avec satisfaction que le déploiement d’IDEO a pu se faire en 2021 avec la reprise d’évènements locaux et la tenue d’espaces IDEO en présentiel dans les salons post bac par exemple.

Le CESER regrette que le RAP ne fasse aucunement référence cette année aux contrats d’objectifs « emploi-compétence-formation-orientation ».

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°3 [I] : Enquêtes sur l’insertion

Cet indicateur présente des données issues de la démarche de suivi de l’insertion professionnelle des bénéficiaires des dispositifs relevant de la compétence de la Région. Les données n’appellent pas de remarques particulières s’agissant des formations sanitaires et sociales. Le CESER regrette que les données ne soient pas disponibles pour les bénéficiaires de QUALIF Emploi programme et QUALIF Emploi individuel, sachant que l’an dernier, les données n’étaient pas non plus connues lors de l’élaboration du RAP. Enfin, s’agissant de l’apprentissage, la dernière cohorte étudiée étant celle de 2019, le CESER rappelle la demande faite l’an dernier, à savoir si le Conseil régional travaille avec les différents acteurs pour pouvoir bénéficier de données sur l’insertion des apprentis-es.

Pour conclure, le CESER rappelle qu'il demande depuis plusieurs années de pouvoir disposer de données relatives à la qualité et à la durabilité de l'emploi ainsi que de données genrées.

302 – Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Marion MILLO
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le contexte de la crise sanitaire a fortement impacté le développement de ce programme en 2021, la dynamique de projets éducatifs par et avec les lycées a été freinée, notamment en ce qui concerne les projets du dispositif Karta et les actions de mobilité collective à l'étranger.

Malgré les freins produits par ce contexte, le CESER se réjouit de voir la mobilisation des différent-es acteurs et actrices des lycées dans des projets à portée éducative et citoyenne forte autour de thématiques comme la biodiversité, la prévention par les pairs et la lutte contre la précarité menstruelle. Il tient à féliciter tout particulièrement le Conseil régional des jeunes dont les membres ont mené un vrai travail en profondeur pour une éducation à l'égalité qui passe par le déploiement d'un projet d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les lycées bretons, et des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

L'appui du Conseil régional aux mobilités collectives et individuelles des établissements bretons se poursuit en connaissant un certain nombre de changements : le Conseil régional ne financera plus les stages en entreprise en Europe dans le cadre de la nouvelle programmation Erasmus+ et assurera désormais le pilotage du Comité régional de la mobilité (COREMOB), en lien avec le Rectorat par délégation de compétences du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le CESER se réjouit de la poursuite en 2021 de la dotation aux lycées et aux associations afin de soutenir les familles les plus fragiles encore précarisées par le contexte sanitaire, notamment pour l'achat de manuels scolaires, et insiste sur la nécessité de sa pérennisation et de son élargissement à d'autres ressources pédagogiques et acquisitions de matériels professionnels.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Karta Bretagne – Nombre d'actions soutenues

L'impact de la crise sanitaire a été particulièrement lourd sur le déploiement des projets éducatifs dans le cadre du dispositif Karta : une baisse de 30 % du nombre de projets accompagnés et une diminution de 40 % du montant de l'aide régionale attribuée. On descend jusqu'à - 70 % en ce qui concerne les projets de mobilisation collective à l'étranger.

1 300 projets ont néanmoins vu le jour. Le CESER rappelle à cette occasion l'importance de soutenir le dispositif Karta permettant la mise en œuvre d'actions éducatives fortes quant au développement de la culture et de la citoyenneté et espère que les fonds non utilisés en 2021 pourront être mobilisés en 2022 afin de permettre l'implication des jeunes dans des projets développant des compétences et des savoirs essentiels à l'épanouissement de leur parcours.

Indicateur n°2 [II] : Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité

La crise sanitaire s'est fait sentir également sur la mobilité. Les aides régionales à la mobilité ont ainsi baissé drastiquement en 2021, s'éloignant radicalement des valeurs cibles pour l'année qui étaient déjà en diminution par rapport aux réalisations des années 2019 et 2020. Sur l'ensemble des aides à la mobilité, on peut dénombrer 220 bénéficiaires en 2021 contre 1752 en 2020 et 2849 en 2019.

Le CESER souligne l'importance de veiller à la promotion de ces aides dans un contexte qui sera moins marqué par la crise sanitaire pour offrir aux apprenant-es de Bretagne des opportunités pour le développement de leurs compétences.

303 – Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

Sur proposition de Jean-Marc CLERY, David COCAULT et Michel FRANCOMME
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Avec 138,4 M€ de crédits mandatés en 2021 (fonctionnement et investissement) contre 107,2 M€ en 2020 (diminution expliquée par les interruptions de chantiers durant la crise sanitaire), le programme 303 dépasse son niveau historique de 2019 (135 M€).

L'année 2021 marque la fin du deuxième Plan d'actions 2019-2021 dans le cadre du schéma directeur immobilier 2016-2026 avec, au total, un niveau d'affectations de 533 M€ sur ces trois années. Cela représente 559 opérations de travaux engagées dans 105 établissements, et plus de 50 % du montant total des affectations envisagé sur la période de 10 ans du SDI, la Région s'étant fixé un objectif de plus d'1 milliard d'euros pour financer le schéma directeur immobilier.

2. Observations sur les indicateurs

Concernant la construction de nouveaux lycées [I-1] et la restructuration des sites nécessitant une intervention d'ampleur (I-2), en 2021, les principales dépenses pour les lycées neufs ont concerné le lycée Mona Ozouf à Ploërmel qui doit être livré pour la rentrée 2023 (3 % des paiements). L'année 2021 a aussi été marquée par de nombreuses inaugurations (mentionnées aux pages 164 et 165 du RADD) et le paiement de grosses restructurations (9 % des paiements). A noter que pour l'ensemble du Plan d'actions 2019-2021, la part des travaux de restructuration d'ampleur des établissements (axe 1) aura représenté 23 % du total des 533 M€ affectés.

Indicateur N°1 [I-1] – Niveau d'accessibilité du patrimoine

La mise en conformité des sites en matière d'accessibilité s'est poursuivie. Fin 2021, 24 établissements étaient réellement accessibles (avec un taux moyen d'accessibilité supérieur à 85 %) contre 5 fin 2020 ce qui reste peu sur 115 établissements. Par ailleurs 68 établissements sont qualifiés de « praticables » (avec un taux compris entre 65 % et 84 % fin 2021 contre 45 fin 2020). Cependant, la cible fixée de 80 % d'accessibilité en moyenne sur le parc n'a pu être atteinte.

Le CESER tient cependant à saluer la nouvelle présentation des indicateurs conformément à sa demande, les données fournies s'avérant plus pertinentes que le seul pourcentage d'ascenseurs en conformité.

Indicateur N°2 [II-1] – Mise en sûreté

Relativement à la sécurité des usagers, le CESER regrette – contrairement aux éléments fournis pour 2020 pour les années 2018 à 2020 – l’absence de la mention du montant des investissements réalisés en 2021 ainsi que celle du pourcentage des bâtiments sous avis favorables à l’exploitation des commissions de sécurité. Ces éléments permettent en effet une appréciation générale de la situation de tous les établissements (contrairement au nombre d’opérations réalisées annuellement).

Le CESER tient également à rappeler sa demande relative à un état des lieux de la situation des systèmes de sécurité incendie portant notamment sur le nombre d’établissements concernés par des systèmes de sécurité incendie obsolètes et sur le budget consacré à leur remplacement.

Indicateur N°3 [II-2] – Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées

Au titre de l’amélioration de la performance énergétique des lycées, le CESER constate que l’indicateur n°3 tel que présenté n’affiche plus de valeur cible. Reprenant les éléments fournis en 2020, il est à souligner que la valeur cible 2020, au titre de la puissance photovoltaïque installée, n’est pas atteinte fin 2021 : 713 réalisée pour une cible de 747. Cependant, cet indicateur ne rend pas bien compte des efforts de la Région pour diversifier les sources de production d’énergie et limiter le recours aux énergies fossiles considérant notamment le raccordement d’établissements au réseau de chaleur urbain ou l’installation de chaufferie bois. Le CESER suggère en conséquence la présentation d’un indicateur précisant le niveau global de consommation énergétique et sa répartition en fonction des énergies utilisées.

Indicateur N°4 [II-3] – Traitement du radon sur 1100 bâtiments lycéens

Dans le cadre de l’adaptation des locaux aux exigences sanitaires portant sur le radon, le CESER apprécie, suite à sa demande, la présentation d’un indicateur qui permettra un suivi dans le temps.

Indicateur N°5 [III-1] – Participer à la modernisation et à l’innovation pédagogique

Le CESER regrette la disparition des indicateurs relatifs aux internats, en particulier celui portant sur le nombre de places supplémentaires en internat qui aurait pu permettre le suivi sur ces dernières années. Le CESER avait également suggéré un indicateur sur l’accès des chambres à internet. Il sollicite enfin un indicateur spécifique « *internat en lycée professionnel* » avec le nombre de places filles/garçons et le nombre de lycées professionnels sans internats mixtes.

304 – Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le Conseil régional participe aux investissements des établissements privés sous contrats en répondant à leurs demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux. Pour la période 2017-2021, le Conseil régional avec le Comité académique de l’enseignement catholique (CAEC) ainsi que le Conseil régional de l’enseignement agricole privé (CREAP) ont formalisé leurs relations selon les compétences respectives de chacun dans le cadre de protocoles de partenariat.

17 M€ de crédits ont été mandatés en 2021 en investissements et en fonctionnement.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-1] : Répartition des crédits par fonction

Les versements sur la base des travaux effectués s'établissent à 16,8 M€, en hausse de 2,7 M€ par rapport à 2020. Cependant, ce niveau reste bien en-dessous de celui de 2019 qui était de 19,4 M€.

Il est intéressant de pouvoir analyser ces travaux par fonction et par établissement, et de constater que la majorité des crédits ont été affectés aux fonctions de l'enseignement technologique et professionnel. La répartition géographique semble équilibrée par département.

Indicateur n°2 [I-1] : Répartition des crédits par nature d'opération

Ces nouveaux tableaux de répartition des crédits sont riches d'enseignement sur les réalisations. Ils doivent faire prendre conscience des besoins en rénovation lourde, en sécurité et en mise en conformité ainsi que du besoin permanent de maîtriser par le bâti et son entretien les consommations énergétiques et l'eau.

306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de David COCAULT et Norbert HELLUY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Les crédits affectés (fonctionnement et investissement) pour ce programme en 2021 s'élèvent à 9,5 M€ contre 7,3 M€ en 2020. Dans la présentation, il est aussi signifié que les crédits de paiement en investissement votés ont été à 100 % affectés et réalisés. Cependant, il est noté une mise en provision de 1 M€ pour l'ouverture du futur lycée de Ploërmel qui sera livré en mai 2023, ce qui tend à augmenter sensiblement le niveau de réalisation.

Par ailleurs, les éléments fournis permettent de suivre une dépense de 9 M€ (dont la mise en provision de 1 M€) sur les 9,5 M€ affichés.

Le CESER remarque également que les indicateurs n'ont pas évolué malgré ses attentes reformulées ci-après.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées (subventions)

Le CESER suggère de construire un indicateur permettant de mettre les réalisations au regard des besoins des établissements.

Indicateur n°2 [II] : Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations

Le CESER souhaite que l'indicateur de dotation distingue les formations générales hors Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Indicateur n°3 [II-1] : Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques

La demande d'un indicateur distinguant les dotations hors CPGE est là aussi formulée.

307 – Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Norbert HELLUY et Virginie TEXIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER prend acte du dialogue constructif qui existe entre le Conseil régional et le Comité académique de l'enseignement catholique, ainsi qu'entre le Conseil régional et le Conseil régional de l'enseignement agricole privé. Les protocoles de partenariat couvrant la période 2017-2021 se terminent et font l'objet de revoyure pour une nouvelle période.

La confiance entre le Conseil régional et les organismes gestionnaires des lycées privés sous contrat a permis la réalisation et la mise en œuvre des différentes conventions.

Le CESER s'interroge sur le fait qu'il n'y ait aucune information sur les Maisons familiales rurales et les lycées Diwan.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER s'interroge sur les critères de choix qui sont faits par les différents réseaux en matière d'équipement. Comment définissent-ils les priorités et la mise en œuvre pour chacun des réseaux ?

Indicateur n°2 [II-1] : Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements

Le CESER aimerait avoir la confirmation que tous les lycées privés sont bien raccordés à la fibre. Y-a-t-il un indicateur pour cela et, si oui, combien reste-t-il d'établissements non raccordés ?

308 – Développer le numérique éducatif

Sur proposition de M'Hamed DRISSI et Jean LE TRAON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

L'engagement du Conseil régional dans ce programme, regroupant l'ensemble des actions qui concourent à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics, est très clair et soutenu depuis dix ans. Le CESER note toutefois, depuis trois ans, une certaine stagnation dans son déploiement.

Le CESER note avec satisfaction le très bon taux d'exécution de la section « fonctionnement » (98 % contre 95 % en 2020). Il regrette le faible taux de la section « investissement » (42 % contre 97 % en 2020) qui s'explique en partie par le report de livraison lié au contexte sanitaire, espéré au premier semestre de l'année 2022.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-1] : Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels

Le CESER note avec satisfaction l'arrivée prochaine de nouveaux équipements, notamment nomades, et par là davantage d'ordinateurs mis à disposition.

Indicateur n°2 [II-2] – Maintenance des équipements informatiques en lycée

Le nombre d'interventions est quasi stable avec une légère augmentation des lycées concernés, par rapport à 2020.

Indicateur n°3 [III-2] : Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit

Le CESER note que le nombre de lycées faisant appel à la « *solution transitoire dans l'attente de la desserte en fibre optique* » est stable. Cette solution semble satisfaire les besoins avec un coût net d'environ 1,4 M€ pour la Région, mais nécessite une participation des établissements à hauteur de 143 K€.

309 – Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Franck PELLERIN et Jean-Marc CLERY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le programme permet d'avoir une vision claire des affectations budgétaires de la Région en direction des établissements publics.

Le CESER retient que le montant des dotations de fonctionnement pour 2021 (consommées à pratiquement à 100 % comme chaque année) a retrouvé son niveau antérieur à 2020. Dans son introduction à la Mission 3, le Conseil régional expose les divers facteurs pouvant avoir bénéficié aux finances des établissements en 2021. De fait, la part des dotations complémentaires accordées en plus des dotations annuelles afin de venir en aide aux établissements s'en est trouvée réduite de moitié. Le CESER estime par conséquent fondé de considérer que le niveau des dotations globales de fonctionnement (DGF) n'est pas surdimensionné pour les lycées publics.

Dans le contexte de la crise internationale succédant à la crise sanitaire et économique, les établissements vont voir leurs charges de fonctionnement augmenter sensiblement. Le Conseil régional devra y pourvoir, en particulier s'il veut répondre aux enjeux du « Bien Manger » mis en perspective dans le programme.

Dans ses diverses présentations du projet de « tarification sociale unique », le Conseil régional a constamment assuré qu'il serait attentif à l'impact sur la situation financière des établissements, en particulier pour ceux dont les finances sont les plus fragiles. Le CESER en a pris acte et suivra avec intérêt les analyses *a posteriori* que le Conseil régional tirera des changements qui vont intervenir à la prochaine rentrée.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [II-1] – Evolution des dotations de fonctionnement

Cet indicateur n'appelle pas de remarque.

Indicateur N°2 [III-3] – Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Le document indique que la baisse du montant global des dotations s'explique par l'absence de dotation pour un établissement : la dotation de cet établissement se montait-elle bien à 40 000 € ?

Le CESER souhaiterait que soient explicités la règle et les critères établis par le Conseil régional pour l'octroi de la dotation d'accès aux équipements sportifs.

Il rappelle sa demande d'un indicateur de coût moyen par établissement et d'une fourchette moyenne des dépenses liées aux contractualisations passées pour l'accès aux équipements sportifs extérieurs.

310 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

En 2021, comme en 2020, conformément à la clause de revoyure prévue au protocole 2017, le forfait d'externat part « *personnels* » a été calculé par référence aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants relatives à l'externat des lycées de l'enseignement public en Bretagne.

S'agissant du forfait d'externat part « *matériel* », contrairement à 2020, il n'a pas été tenu compte des économies susceptibles d'être générées par la pandémie. Les règles habituelles régissant le calcul de ce forfait ont été appliquées permettant de retrouver un niveau de financement comparable à celui de 2019.

Des crédits de 41 M€ ont été mandatés en 2021 en investissement et en fonctionnement.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER souhaiterait connaître l'affectation des sommes pour chaque indicateur.

Indicateur N°1 [I-1] – Evolution des dotations de fonctionnement

Le montant global des dotations annuelles (part « *matériel* ») et des dotations complémentaires de fonctionnement est de 17,7 M€ en 2021, quasiment identique à 2019, après une baisse de 1 M€ en 2020 due à la fermeture des établissements scolaires dans le cadre de la crise sanitaire.

Les contributions forfaitaires versées par élève et par an sont toujours calculées selon les mêmes critères que pour les lycées publics en vertu de l'article L442-9 alinéa 1 du Code de l'éducation.

Indicateur N°2 [I-1] – Evolution des dotations de fonctionnement

Le forfait d'externat correspondant à la part « *personnels* » enregistre une augmentation significative du montant global et passe de 20,8 M€ en 2020 à 22,1 M€ en 2021, en adéquation avec le montant des dépenses par élève consacrées aux personnels techniques régionaux affectés aux lycées publics.

Indicateur N°3 [II-1] – Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, le Conseil régional alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales. Ce montant a été de 723 904 € pour 2021.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de M'Hamed DRISSI et Eric HITTI au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Hélène LUCAS et Valérie MAZAURIC au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER observe que le budget de 26,4 M€ dédié en 2021 au programme 311 est revenu à un niveau proche de celui de l'année 2019. Il se félicite donc de l'augmentation de budget en fonctionnement (+ 1 M€) et en investissement (+ 2,5 M€) par rapport à l'année 2020.

Le CESER se réjouit de la finalisation du volet « *Enseignement Supérieur Recherche et Innovation* » (ESRI) du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 et du montant de la dotation représentant les engagements cumulés de l'État, de la Région, des Départements, des EPCI et du FEDER (400 M€, en hausse de 30 %, auxquels la Région participe à hauteur de 80 M€). Il apprécie les efforts réalisés par la Région, en concertation avec l'État, pour initier des opérations dès 2021, avant la signature de l'ensemble du CPER le 15 mars 2022. Cette mobilisation s'inscrit dans la continuité de l'engagement du Conseil régional et des collectivités territoriales bretonnes pour soutenir les acteurs de l'ESRI. Comme il l'avait souligné dans son avis du 4 octobre 2021, le CESER rappelle l'importance du CPER pour structurer et soutenir l'écosystème de l'ESRI. Il regrette néanmoins le délai probable de 3 ans entre le dépôt des projets (2019) et la date prévisible de signature des conventions. Celui-ci aura, probablement, un impact sur la réalisation des projets, notamment immobiliers, compte tenu de l'augmentation du coût des matériaux de construction.

Avec le déblocage, très tôt, de fonds d'urgence à hauteur de 1,5 M€ gérés en partenariat avec le CROUS, les universités et les grandes écoles, le CESER félicite le Conseil régional de sa forte mobilisation pour soutenir la population étudiante, dont les conditions de vie ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Cela a permis d'agir dans trois domaines : l'aide alimentaire, la santé mentale, et l'engagement étudiant.

Le CESER soutient l'ambition du Conseil régional de renforcer le dialogue sciences-société et les sciences participatives pour contribuer à redonner confiance en la science aux citoyens et pour co-construire, avec la société civile, des projets répondant à des problématiques sociales, culturelles, économique ou environnementales régionales. Ce renforcement du dialogue avec la société civile permettra également de diffuser une culture générale sur la science et sur les procédures de construction de la connaissance scientifique et de l'analyse critique des faits observés.

Le CESER regrette, une nouvelle fois, la diminution du nombre d'allocations doctorales (recul de 32 allocations entre 2019 et 2021), indispensable au renouvellement du vivier des chercheur·euses, des enseignant·es chercheur·euses

et des cadres du secteur privé, et contributif à l'attractivité du territoire. Le RAP 2020 précise en effet que le différentiel d'allocations doctorales avec 2019 résulte d'un ajustement apporté en 2018 sur le volume de nouveaux projets accompagnés. La stabilité du nombre d'allocations entre 2020 et 2021 vient par conséquent confirmer la décroissance importante du nombre de projets financés (recul de 114 allocations depuis 2017, soit – 25 %). Le CESER note cependant et apprécie la légère augmentation du nombre de chercheur-euses en post-doctorat soutenus (+ 10 entre 2019 et 2021). Il fait néanmoins l'analyse que cette augmentation est probablement liée à la mise en œuvre du programme post-doctoral MSCA COFUND Bienvenue. Dans cette hypothèse, il aurait apprécié que le nombre de projets soutenus par ce programme et débutés en 2021 soit précisé. Il souligne que le succès de la première campagne pour la sélection de la première cohorte de post-doctorants (29 lauréats pour 120 candidatures reçues), et la qualité des dossiers soumis, témoignent à la fois du potentiel d'accueil des unités de recherche et de l'intérêt de ce type de programme pour attirer des jeunes talents sur le territoire.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Mesure du soutien régional aux projets de recherche

Comme en 2019 et en 2020, le CESER regrette qu'un seul indicateur soit fourni pour mesurer la réalisation des huit actions du programme 311.

312 – Accompagner le développement de l'apprentissage

Sur proposition de Nelly BUDET et Emmanuel THAUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le programme 312 est en baisse significative de 2,6 M€ par rapport à 2020 s'agissant des crédits mandatés, avec un taux de réalisation de 33 % en fonctionnement en raison de la faible utilisation par les centres de formation d'apprenti-es (CFA) des aides proposées par le Conseil régional.

Le CESER invite l'ensemble des acteurs régionaux à plus de coordination et de concertation en vue de maintenir un maillage territorial cohérent de la carte des formations professionnelles.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Plan de soutien à l'activité des CFA

Le CESER apprécie la poursuite de l'accompagnement des CFA pour minimiser l'impact de la crise sanitaire sur ces centres de formation.

Le CESER s'interroge sur la définition et les modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide pour accompagner les formations préparant à des métiers rares ou émergents (4 projets accompagnés en 2021). Quelles formations ont été financées ? Comment le Conseil régional a-t-il défini le caractère rare ou émergent de ces formations ?

Indicateur n°2 [II-1] – CPI mandatés

Le CESER apprécie l'engagement du Conseil régional à soutenir les projets de construction ou rénovation des CFA afin de garantir aux apprentis un haut niveau de qualité de leurs conditions d'accueil et de formation. La politique

volontariste du Conseil régional en la matière est déterminante pour renforcer l'attractivité des jeunes vers les CFA et la voie de l'apprentissage.

313 – Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition de Nelly BUDET et Emmanuel THAUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Suite à la réforme de l'apprentissage de 2018, la compétence relative aux contrats d'apprentissage a été retirée aux Régions. Le présent programme ne figure d'ailleurs plus dans la nomenclature stratégique par programme à compter du présent exercice.

2021 a été la dernière année d'existence du dispositif des primes aux entreprises accueillant des apprentis, le Conseil régional intervenant uniquement pour les contrats d'apprentissage conclus avant le 1^{er} janvier 2019.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs ne reflètent en rien l'activité puisqu'ils ne s'appliquent que sur la base des contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019. Sur l'exercice 2021 n'ont donc été accompagnés que les contrats qui couvraient la période de formation 2020-2021.

Il ne restait en 2021 que 171 contrats pour lesquels le Conseil régional a poursuivi son accompagnement financier. Ils concernaient exclusivement des entreprises de moins de 20 salariés.

Au travers d'aides au recrutement (2 dossiers), à la mixité (1 dossier), et de la prime aux employeurs (174 dossiers), le Conseil régional a tenu ses engagements au-delà des changements introduits par la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Le CESER reconnaît une fois encore cette constance budgétaire qui a participé depuis de nombreuses années au succès de l'apprentissage, singulièrement en Bretagne.

314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Catherine GUILLEAU et Jean-Claude THIMEUR
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

La forte augmentation de l'offre de formation, avec 846 places supplémentaires et la très bonne réalisation du taux d'affectation et du taux de réalisation des crédits, démontre l'efficacité de la mise en œuvre du programme par le Conseil régional. Le CESER apprécie également l'engagement régional dans une contractualisation avec l'État afin d'augmenter l'offre de formation sans attendre l'échéance quinquennale de 2023, mais il souhaite savoir si le nombre de places ouvertes permet de répondre aux besoins en Bretagne.

Le CESER est aussi satisfait que l'essentiel des places ait été déployé en 2021 avec un excellent taux d'occupation. Toutefois, il aurait apprécié d'en avoir communication et souhaiterait connaître les mouvements qui ont eu lieu au cours du 1^{er} trimestre (taux de défections, nouvelles intégrations, places restées vacantes) ainsi que l'analyse des motivations de ces départs.

Par ailleurs, la mise en place des expérimentations portées par les universités bretonnes visant à un décloisonnement des formations est une ouverture significative vers une pluralisation des savoirs ; reste à mesurer les effets et l'efficacité d'un tel dispositif.

En ce qui concerne les formations sanitaires et sociales, le CESER attire à nouveau l'attention sur le nombre croissant de formations (licences ou masters) nouvelles proposées par les universités dans le champ du médico-social et de la santé qui, s'ajoutant aux formations « traditionnelles » telles qu'on les connaît, complexifient le paysage de l'offre de formation. Une harmonisation des cursus (contenus et diplômes) devrait être mise en œuvre.

Le CESER apprécie l'existence d'un dialogue de gestion avec les instituts et écoles de formation mais aurait aimé la communication des indicateurs de gestion élaborés avec ces établissements et les effets éventuels sur leur organisation et fonctionnement.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [IV] – Les aides aux étudiant·es – Bourses d'étude des formations paramédicales et sociales

Le CESER est satisfait de l'augmentation des bourses versées aux étudiant·es entre 2019 et 2021. Toutefois, bien que les barèmes aient été alignés sur ceux du CROUS, le CESER estime que le montant par étudiant reste insuffisant.

Enfin le CESER apprécie la réalisation de 26 contrats de fidélisation dédiés aux étudiant·es en filière de kinésithérapeutes mais souhaiterait que ce type de contrat soit proposé également aux filières sociales et médico-sociales.

315 – Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de Franck PELLERIN et Norbert HELLUY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER note une baisse des entrées en QUALIF VAE, liée en partie à la crise sanitaire. Le CESER appelle le Conseil régional à analyser de façon plus approfondie les raisons de cette baisse, ainsi qu'à donner à voir les différences entre les territoires et à afficher ses ambitions en matière de soutien à la VAE.

Le CESER se demande si les territoires (EPCI) ne seraient pas le bon endroit pour réfléchir aux moyens d'améliorer l'accès à la VAE et son intégration dans les processus de gestion des ressources humaines.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I-1] – QUALIF Emploi individuel

Le CESER apprécie qu'une aide au permis de conduire ait été mise en place et il souhaite que cette aide perdure.

Indicateur N°2 [I-2] – QUALIF VAE

Cet indicateur n'appelle pas de remarque.

Indicateur N°3 [I-3] – Aide à la qualification

En ce qui concerne l'aide à la qualification, le CESER s'interroge sur l'écart important entre la valeur cible de 1600 bénéficiaires et un nombre d'entrées qui s'élève à seulement 989.

316 – Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX, Norbert HELLUY et Michel FRANCOMME
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER note une relativement bonne réalisation du programme avec un taux d'affectation de 99 % et un taux de réalisation de 90 % en fonctionnement.

Le CESER note par ailleurs la poursuite de la politique régionale à destination des personnes en recherche d'emploi avec notamment une augmentation de l'offre PREPA plus particulièrement à destination des jeunes dans le cadre du PRIC.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I-1] – PREPA

Comme habituellement, cet indicateur fournit des données très précises permettant de connaître le nombre de personnes bénéficiaires des différentes formations de la gamme PREPA avec une répartition femmes/hommes. Le CESER relève que le nombre de bénéficiaires total est légèrement en hausse au regard de 2020 et très proche des prévisions inscrites au budget primitif, à savoir 4 000 en PREPA Projet et 4 000 en PREPA Avenir. Globalement, les femmes représentent 57,5 % des bénéficiaires.

Le CESER tient aussi à souligner la tenue de sessions spécifiques d'accompagnement ciblé dans les secteurs en tension.

Indicateur n°2 [I-2] : Compétences clés puis PREPA Clés

Ce programme est important pour lutter contre l'illettrisme et permettre à ses bénéficiaires d'acquérir les compétences nécessaires à leur inclusion sociale. L'année 2021 a été marquée par la signature du nouveau plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Le CESER note une augmentation des bénéficiaires par rapport à 2020, en raison de la crise, avec des données très proches de celles de 2019 sans toutefois atteindre le prévisionnel inscrit au budget primitif (8 000). Les femmes restent majoritaires.

Indicateur N°3 [I-3] – Formation PPSMJ – Personnes sous-main de justice

Ce programme permet, par les formations proposées, de préparer la fin de détention. Sa réalisation est assez proche du prévisionnel (600).

Indicateur N°3 [II-1] – PBF puis QUALIF Emploi programme

Ce programme promet à des demandeurs d'emploi d'obtenir une qualification reconnue. Le nombre de bénéficiaires est en hausse après une année 2020 marquée par la crise. Il dépasse légèrement le prévisionnel annoncé dans le budget primitif (8 500). Le CESER rappelle néanmoins que dans son avis sur le budget primitif, il s'interrogeait sur les résultats de ce dispositif QUALIF Emploi programme en termes d'emplois durables et demandait des indicateurs de suivi. Il souhaiterait qu'un renvoi soit fait, dans le RAP, aux enquêtes réalisées par le GREF Bretagne et que l'on en retire des informations synthétiques en matière de sorties-insertion.

Le CESER note positivement la réalisation de soutien en faveur des acteurs de la formation notamment en termes d'accompagnement à la digitalisation des formations professionnelles à destination des organismes de formation.

317 – Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition d'Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

En octobre dernier, la DM2 au budget 2021 a réduit à 39,6 M€ les autorisations d'engagement de ce programme au lieu des 51,2 M€ prévus en fonctionnement à l'origine. Cette réduction devait permettre de valoriser l'offre de formation par un transfert de 15 M€ en faveur du budget du programme 316 qui connaissait un redémarrage élevé des entrées en formation.

Au vu du nombre de dossiers d'aide financière gérés par la Région, le CESER s'interroge sur le niveau des moyens mis en œuvre au regard des besoins réels des stagiaires. S'il paraît cohérent de renforcer le programme 316 pour répondre à la demande croissante de formations (PREPA Avenir et QUALIF Emploi), le budget des aides financières (pouvant atteindre 900 € par allocataire) aurait dû parallèlement nécessiter davantage d'allocation budgétaire, ne serait-ce que pour intégrer l'effet de l'inflation et du renchérissement des frais de transports. Or, le budget de fonctionnement semble suivre linéairement le nombre de dossiers, qui sont en 2021 en légère progression.

Le CESER s'interroge également sur l'intérêt d'allouer un budget conséquent en début d'année pour l'amputer au dernier trimestre de chaque exercice.

Plus généralement, le CESER souhaiterait des informations plus précises sur les taux de rupture, les entrées en emploi en cours de formation, les évolutions dans la typologie des publics s'engageant dans PREPA et QUALIF et leur éligibilité aux aides financières de la Région. Celles-ci sont-elles systématiquement sollicitées ?

Au-delà de la nature des allocataires, le CESER apprécierait de pouvoir suivre le taux de refus d'allocation ainsi que celui de non-demande.

Le CESER apprécie que certains dispositifs permettent à des jeunes de moins de 26 ans non-inscrits à Pôle emploi d'intégrer un parcours de formation. Ceux-ci représentent 23 % des bénéficiaires de l'aide financière.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I-1] – Nombre total de bénéficiaires de l'aide financière

12 941 dossiers de stagiaires de la formation ont été gérés en 2021, soit 1 600 de moins qu'en 2019 alors que le nombre de stagiaires a augmenté par rapport à 2019. Le nombre de dossiers d'aides financières directement gérés par le Conseil régional est en progression de 400. Les dossiers délégués à l'Agence de service et de paiement sont en baisse sensible de 300 bénéficiaires.

Indicateur N°3 [I-1] – Part des bénéficiaires de l'aide financière

Il est à noter que la tranche 3 d'allocation est celle qui comporte le plus de bénéficiaires (61 %), ce sont ceux qui ont les plus faibles revenus.

318 – Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Marion MILLO au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Claudine PERRON au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le montant total des crédits affectés en fonctionnement et en investissement en 2021 a une nouvelle fois progressé par rapport aux années antérieures, cette fois du fait d'un abondement en investissement (+ 440 k€) intervenu en cours d'année pour répondre aux besoins de la filière de production audiovisuelle en langue bretonne. Pour autant, le niveau global des dépenses réalisées en crédits de paiement et d'investissements en 2021 est en légère baisse (- 235 K€) par rapport à celui de 2020. Si les taux d'affectation des crédits de fonctionnement et d'investissement restent excellents, proche de 100%, on observe en revanche que les taux de réalisation des dépenses connaissent une légère diminution (94 % en 2021 contre près de 100 % en 2020).

Si le niveau des interventions de ce programme se renforce d'année en année l'architecture du programme ne change pas et sa présentation non plus : les demandes de changements faites par le CESER ne semblent recevoir aucun écho, ce qui est regrettable. La présentation ne fait toujours pas plus de place au gallo et n'aborde toujours pas les actions menées dans le cadre scolaire.

S'agissant de la politique en direction de l'apprentissage de la langue bretonne [I-1 et I-2], le CESER constate que le niveau des demandes pour les aides *Skoazell* en M1 reste très loin du plafond ; le CESER attend de voir quels seront les effets de l'élargissement de ce dispositif aux étudiant·es de M2 MEEF annoncé cette année.

En 2020 la présentation avait mentionné le nombre de demandes d'aides *Desk/petite enfance* et le nombre de places pour 2020 et 2019. Le CESER regrette que cette modeste précision ait disparu et rappelle son souhait d'avoir un suivi de l'aide « *petite enfance* ». La mise en œuvre annoncée en 2022 d'une nouvelle aide *Desk/Animation* pour les jeunes futur·es professionnel·les de l'animation conduira peut-être à revoir l'ensemble des indicateurs pour *Desk* ?

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] : Nombre de bénéficiaires de Skoazell et Desk/enseignement

L'indicateur « *Desk/enseignement* » permet d'avoir connaissance du nombre de bénéficiaires. Le CESER souhaiterait également connaître le nombre de demandes reçues et leur répartition par département ainsi que la part des lauréat-es de concours « *stagiaires en report de stage* ».

Indicateur n°3 [II-3] : Aide régionale à la production et au doublage en langue bretonne

Le CESER se réjouit de l'augmentation des heures de production dans tous les domaines. Nous apprécions les indications données par le Conseil régional concernant le nombre et le prix moyen des réalisations.

Indicateur n°4 [II-4] : Aide régionale à l'édition en langue bretonne

Le CESER déplore que les cibles (sauf pour la traduction) n'ont pas été atteintes. Nous remarquons néanmoins que le Conseil régional s'efforce de donner des explications pour interpréter cette baisse des réalisations.

Concernant le soutien au développement de la langue galloise dans la société, bien que ne disposant pas de tableau d'indicateurs, le CESER constate positivement que le Conseil régional s'efforce de transmettre des éléments explicatifs sur l'utilisation de fonds concernant la langue galloise.

319 – Accompagner les dynamiques territoriales Emploi-formation

Sur proposition de Yannick SAUVÉE et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER se demande quels ont été les freins à la réalisation du budget prévu.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 [I-1] – Les jeunes accueillis en Mission Locale

L'appui du Conseil régional aux Missions locales concerne les missions de repérage et de mobilisation des publics, les missions d'accueil, d'information et d'orientation, l'accès à la formation qualifiante et à l'emploi, la sécurisation des parcours vers l'autonomie et la citoyenneté des jeunes. Les missions ont été poursuivies mais nous ne disposons d'aucun indicateur pour 2021 nous permettant d'apprécier les efforts réalisés.

Indicateur N°2 [II-1] – Accompagnement à la qualification

Un accompagnement personnalisé est proposé aux jeunes de 16 à 25 ans. En 2021, cette mesure a été consolidée auprès des autres publics, notamment ceux en cumul de fragilités. Cela explique peut-être le presque doublement de cet indicateur qui passe de 500 en 2019 à 990 en 2021.

Indicateur N°3 [III-1] – Soutenir les actions territoriales de formation

1794, soient 700 parcours de plus qu'en 2019 ont été co-financés. Ils ont été orientés le plus souvent vers le BTP, l'industrie, le numérique et la découverte des métiers dits en tension pour les publics éloignés de l'emploi.

Indicateur N°4 [III-2] – Projets soutenus en matière de GIRH et GPECT

Les projets concernent pour une dizaine le soutien aux démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT), et pour 14 (chiffre en stagnation) la Gestion inclusive des ressources humaines. Le CESER attend toujours que figurent des exemples de projets de GPECT. Les GPECT devraient permettre d'éviter les confrontations brutales à des besoins en emplois non satisfaits dans certains secteurs.

Indicateur N° 5 III-3 - Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi

Le nombre de projets soutenus, visant à lever des freins à l'entrée en formation pour les personnes les plus en difficulté, a fortement augmenté (par exemple, favoriser l'équipement numérique des stagiaires, trouver des solutions aux difficultés de mobilité, soutenir l'apprentissage de la conduite pour les jeunes, soutenir le développement de l'accueil de stagiaires dans des tiers lieux apprenants, etc.), passant de 18 projets en 2020 à 27 en 2021. Pour autant, l'aide n'a pas augmenté dans les mêmes proportions puisque le montant alloué aux projets est passé dans le même temps de 474 000 € à 482 000 €.

Le CESER renouvelle sa demande d'indicateurs sur les bilans des expérimentations financées, et notamment des aides régionales en soutien aux actions conduites pour la mobilité, la garde d'enfants, etc.

Comme pour le précédent budget, le CESER voudrait suivre particulièrement le recours des territoires à l'outil de visualisation des besoins en emploi-formation que le GREF Bretagne doit mettre en œuvre et l'enrichissement retour de cet outil par le bilan des actions engagées.

IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

En 2021, le CESER avait pris acte de l'adoption de la feuille de route « *S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées* ». Il avait regretté l'absence d'éléments de suivi et d'évaluation de cette feuille de route. Le RAP pourrait ainsi être l'occasion de rendre ce suivi visible et lisible. Il n'y est pas fait mention dans le document cette année, ce que le CESER ne peut que regretter.

Le CESER note la poursuite de la construction de l'offre de transport « *CAR+TRAIN+BATEAU* », qui inclut notamment l'application d'une tarification unifiée pour les transports interurbains et scolaires ainsi que la mise en œuvre de la centrale d'appels unique. Le CESER aurait apprécié connaître les retombées de ces diverses actions, notamment en termes de fréquentation et d'appréciation par les usagers, en particulier *via* les comités de ligne. Le CESER soutient

la mise place d'une politique tarifaire comme levier de développement de l'usage des transports publics en cohérence avec la mise en œuvre de la feuille de route précédemment citée.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Fréquentation et qualité du service du TER

Le CESER note la forte reprise de trafic, après une année 2020 marquée par les conséquences de la crise sanitaire. Le taux de réalisation de l'offre de terrain (98,6 % des trains prévus sont partis) atteste de l'engagement du Conseil régional de Bretagne et de la SNCF : malgré la crise Covid, ce taux de réalisation est supérieur aux années précédentes. Le CESER se réjouit enfin de l'excellente ponctualité de l'offre ferroviaire TER Bretagne.

Indicateur n°2 [I-1] - Evolution des places offertes

Le CESER note la légère baisse du nombre de places offertes en TER. Il prend acte des opérations de modernisation des rames TER arrivant à mi-vie. Il souhaiterait connaître le calendrier de modernisation prévu, le parc concerné, ainsi que les prestataires retenus pour ces opérations. Le CESER prend acte de l'adaptation des rames, pensée pour recevoir des espaces dédiés aux vélos.

Indicateur n°3 [I-2] - Le transport routier régional

Le CESER note la forte hausse du trafic sur l'axe Saint-Brieuc-Lorient avec un chiffre de fréquentation supérieur à 2019. Le CESER prend acte de l'indisponibilité des chiffres de fréquentation sur l'axe Rennes-Pontivy mais souhaiterait en disposer dès qu'ils seront connus. Le CESER note la forte reprise du trafic scolaire, qui dépasse la fréquentation de 2020.

Indicateur n°4 [I-3] - Le transport vers les îles bretonnes

Le CESER relève la hausse du nombre de passagers transportés, qui atteint des chiffres proches de 2019. Il constate aussi la reprise du nombre de services passagers réalisés mais note que les chiffres restent largement inférieurs à ceux de 2019. Il aurait apprécié connaître les raisons de cet écart.

Autres indicateurs

L'an passé, le CESER évoquait le sujet des contractualisations avec les EPCI sur les mobilités, les « *contrats de mobilités* ». Le CESER relève la multiplicité de ceux-ci et ne peut que s'en féliciter. En revanche, aucune indication n'est fournie dans le RAP concernant la situation en Bretagne. Il aurait souhaité avoir connaissance du taux de contractualisation et réitère sa demande de mise en place d'un indicateur sur le sujet.

Dans la continuité de la feuille de route « *S'engager pour des mobilités solidaires et décarbonées* », le CESER apprécierait connaître le calendrier de déploiement de véhicules usant de motorisations plus propres sur toute la région Bretagne. Un indicateur sur ce sujet pourrait témoigner des efforts réalisés et à réaliser.

Enfin, le CESER relève qu'en 2021 les transports collectifs ont été encore fortement impactés par la crise sanitaire. En dépit de cette dernière, la tendance semble marquée par une reprise du trafic ; le CESER s'en réjouit et salue les efforts du Conseil régional dans ce sens. Comme évoqué l'année dernière, le CESER aimerait disposer d'éléments de suivi dans le temps des effets de la crise sanitaire sur le réseau de transports publics régional. Il souhaiterait ainsi disposer d'analyses pour suivre leurs conséquences sur le budget régional et sur les emplois dans le secteur.

402 – Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

En 2021, le Conseil régional a investi 35,8 M€ pour moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants. Il indique que l'année a été marquée par la réalisation des travaux prévus en 2020, reportés à cause de la crise sanitaire. Le CESER souligne un bon niveau de réalisation des projets, avec notamment :

- l'achèvement du chantier du Pôle d'échanges multimodal (PEM) d'Auray ;
- la poursuite des travaux de la RN 164 ;
- la remise en service après rénovation de l'axe Pleudihen-Dol ;
- la réalisation des travaux sur la seconde section de l'axe ferroviaire Rennes-Châteaubriant ;
- l'engagement du Conseil régional à hauteur de 1 M€ pour la rénovation de la ligne ferroviaire fret Vitré-Gérard ;
- la réalisation de l'étude concernant l'axe Auray-Quiberon avec une rénovation envisagée à court terme.

Dans le cadre des budgets primitifs précédents, des réflexions étaient prévues autour du concept de « *gare de demain* ». Le CESER apprécierait connaître l'issue des réflexions concernant les gares bretonnes. Il rappelle à ce titre la préconisation sur les gares qu'il avait émise dans le cadre de son étude « [Habitants et territoires en mouvement, les mobilités à l'heure des usages numériques](#) ».

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER acte l'engagement régional dans la poursuite des études concernant les « *liaisons nouvelles ouest Bretagne - Pays de la Loire* » et rappelle sa contribution écrite à la phase de débat qui a débuté à la fin de l'année 2021 : le nœud ferroviaire rennais constitue une véritable priorité pour développer l'ensemble des trafics ferroviaires, tant au sein de la Bretagne que pour la connecter avec les autres régions. Dans ses précédents avis, le CESER s'interrogeait sur l'état des réflexions en cours sur ce sujet ; à ce titre il souhaiterait en savoir davantage sur les scénarios retenus : création de nouvelles voies à quai ? autre scénario ?

Par ailleurs, le CESER prend acte de la signature en 2021 d'un avenant au Contrat de plan Etat-Région (CPER) actuel permettant d'en poursuivre la réalisation jusqu'en 2022. Pour le CESER, il est essentiel que la programmation du volet mobilité du CPER 2023-2027 soit en cohérence avec la feuille de route « *pour des mobilités solidaires et décarbonées* ».

2.1. Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant

Indicateur n°1 [I-1] - Pôles d'échanges multimodaux (PEM) mis en service (tous périmètres)

Le CESER acte la mise en service du PEM d'Auray et note la poursuite des études concernant les PEM de Vannes et de Brest.

2.2. Participer à la modernisation du réseau routier

Indicateur n°2 [I-2] - Avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164

Le CESER prend note de l'avancement des travaux, puisque l'objectif de couvrir les 111 km a été atteint et ce, malgré la crise sanitaire.

2.3. Participer à l'amélioration et la pérennisation des infrastructures ferroviaires

Le CESER salue la poursuite du programme de modernisation des lignes du maillage régional, inscrit au CPER 2015-2020, avec un engagement fort de la Région. Le calendrier de modernisation n'a pas pâti de la crise sanitaire et le CESER s'en réjouit. Il prend acte de la décision prise en 2021 de rénover l'axe ferroviaire Auray-Quiberon, nécessaire compte tenu du niveau de trafic sur l'axe routier de la presqu'île et en cohérence avec la nécessaire décarbonation des mobilités.

Le CESER apprécierait être destinataire des nouvelles offres de service découlant de la modernisation de ces lignes, vitales pour la vie socio-économique et environnementale en Bretagne.

2.4. Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux

Indicateur n°3 [II-2] - Mise en accessibilité des gares TER (au sens du SDAP)

Indicateur n°4 [II-2] - Aménagement de points d'arrêts routiers utilisés par les cars BreizhGo subventionnés par la Région

Le CESER prend acte de la poursuite des travaux de modernisation des gares régionales et de leur mise en accessibilité ainsi que de la création d'espaces vélos.

2.5. Autres actions ne faisant pas l'objet d'indicateurs

S'agissant du soutien aux projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret

Depuis de nombreuses années, le CESER regrette l'absence d'indicateur dans le RAP concernant l'objectif 3 du programme 402, qui vise à encourager le développement du fret dans une logique durable. Or, ce sujet est incontournable parce qu'il doit contribuer aux ambitions fixées par la Breizh COP. L'inscription récente des ports de Brest et Roscoff dans le réseau central du RTE-T accentue cette nécessité de pouvoir réellement évaluer le redéploiement du fret ferroviaire en Bretagne.

Le CESER constate que ce point est abordé cette année à travers le soutien apporté aux travaux sur la ligne Vitré-Gérard. Il souhaiterait disposer d'une vision d'ensemble de l'intervention régionale en matière de développement du fret, que ce soit au travers du programme 402 ou du programme 209. Cet enjeu, majeur pour l'avenir de la Bretagne, mérite un suivi en tant que tel, notamment mesuré par un indicateur propre au sujet.

403 – Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

La crise de la Covid-19 s'est poursuivie en 2021 au travers de vagues et de confinement successifs impactant la connectivité aérienne de la Bretagne. Le Conseil régional constate que les modèles économiques des trois concessions aéroportuaires fortement touchés en 2020 ont continué à se dégrader faute de trafic suffisant. En 2021,

les 4 aéroports auront connu une chute de trafic comprise entre 47 % pour Brest et 100 % pour Dinard (par rapport à 2019). La situation reste fragile même si, globalement, les 4 aéroports ont augmenté leur trafic de 42 % par rapport à 2020, grâce à une très bonne performance estivale. Cependant, ils n'ont pas encore retrouvé la moitié des passagers de 2019 (47 %), considérée comme l'année de référence dans l'aérien. La situation des 4 aéroports est par ailleurs très disparate puisque Brest a récupéré 53 % de son trafic de 2019 et Rennes 46 % tandis que Dinard n'a plus d'aviation commerciale et que Quimper n'est plus desservi que par une Obligation de service public (OSP) vers Orly.

La Région Bretagne dans le cadre de son rôle d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper, outre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concessions attribués, a contribué en 2021 au financement des investissements des plateformes aéroportuaires selon les modalités fixées par les contrats.

- La Société d'exploitation des aéroports de Rennes-Dinard (SEARD) a bénéficié d'une subvention de près de 1,6 M€ pour la réalisation du programme d'investissements comprenant notamment l'adaptation du parcours clients pour 480 K€ et des matériels d'assistance PMR pour 500 K€ ;
- L'accompagnement prévisionnel du Conseil régional aux investissements des aéroports de Brest et Quimper est reporté à l'année 2022, ce qui explique le faible taux d'affectation en investissements ;
- En application de la convention de délégation de service public pour l'exploitation des services aériens réguliers entre Quimper et Paris (Orly), conclue en 2019 entre l'État, la Région et la compagnie CHALAIR, le montant de la compensation financière versée à CHALAIR au titre de 2021 s'est élevé à 2,3 M€.

Le CESER s'inquiète de la situation des plateformes aéroportuaires qui demeurent fragiles malgré le regain de trafic. Au-delà, se posera la question de leur devenir au travers d'une stratégie régionale qui restera à définir.

Les concessionnaires des 4 aéroports bretons, chargés de l'exploitation et du développement des activités aéroportuaires, sont tenus de respecter les obligations de performance environnementale précisées dans leurs contrats. En 2021, la Région, ainsi que les aéroports de Brest et Quimper, ont adhéré à AEROBIODIVERSITE, association loi 1901 reconnue d'intérêt général et engagée dans la Stratégie nationale pour la biodiversité. L'association compte 37 aéroports et aérodromes participant à la démarche en 2021. La Région a contribué à 50 % du reste à charge des cotisations de ces aéroports. Les salariés des plateformes ont notamment été formés au recensement et à la préservation de la faune et de la flore locales. Les suivis ont eu pour but de réaliser un état initial, basé sur la réalisation de 4 protocoles : le suivi des oiseaux communs, la cartographie des végétations, le suivi des espèces exotiques envahissantes et le suivi des populations des chiroptères. Le CESER se réjouit de cette action, qui mérite de s'étendre à toutes les plateformes régionales.

Le CESER suit avec une grande attention les politiques régionales en faveur des aéroports, notamment dans le cadre de son étude en cours sur la desserte aérienne.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I] - Évolution du nombre de passagers-ères

Par cet indicateur de fréquentation des aéroports régionaux, le Conseil régional veut montrer que « *les concessionnaires cherchent à dynamiser l'offre aérienne dans le respect des objectifs fixés contractuellement par la Région Bretagne* ». Le CESER constate que, malgré une reprise du trafic suite à la crise de la Covid-19, la fréquentation des aéroports reste à des niveaux largement inférieurs à ceux de 2019. Cet indicateur requiert toutefois de se pencher sur les taux de fréquentation, la situation étant très disparate selon les aéroports.

Suppression de l'indicateur n°2 - Nombre de compagnies utilisant au moins un aéroport régional

Le CESER regrette la disparition dans le rapport 2021 de l'indicateur n°2 qui lui permettait de constater en 2020 le maintien, en dépit de la crise Covid et du Brexit, du nombre de compagnies aériennes assurant des vols depuis au moins l'un des aéroports régionaux. Le rapport 2021 énumère les compagnies ayant ouvert de nouvelles lignes pendant l'année, sans préciser si cette liste est exhaustive. Des lignes ont été créées à Brest (TRANSAVIA a ouvert 5 lignes vers le Sud, RYANAIR une ligne vers Lisbonne et Air France vers Montpellier) et Rennes (EASYJET a ouvert une ligne vers Porto en décembre 2021).

Le CESER aimerait disposer d'un indicateur supplémentaire sur la situation de l'emploi dans l'aéronautique et les plateformes aéroportuaires en Bretagne. Dans le présent rapport, les salariés des plateformes ne sont évoqués que pour la formation reçue « *au recensement et à la préservation de la faune et de la flore locales* ». Le CESER réitère son inquiétude exprimée en 2021 sur la situation de l'emploi dans les aéroports bretons, zones d'attractivité qui contribuent aussi à l'aménagement du territoire.

501 – Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Pierre BAGEOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le Conseil régional met en évidence pour l'année 2021 le lien entre la préservation de la ressource en eau, le développement et l'attractivité du territoire et la santé. Il fait état du jugement du Tribunal administratif de Rennes qui joint l'État à renforcer la réglementation agricole.

Le CESER constate l'intérêt croissant du Conseil régional pour la question de la ressource en eau et la complémentarité avec les politiques d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, les deux étant liées.

Le CESER approuve et se félicite des démarches effectuées en 2021 pour concrétiser en 2022 la mise en place de la nouvelle Assemblée bretonne de l'eau (ABE).

Le CESER souhaite que cette assemblée, qui regroupe l'ensemble de acteurs autour de l'eau et des milieux aquatiques, y compris des acteurs issus du monde la culture, remplisse toutes ses promesses. Il attend qu'elle favorise une politique de l'eau et des milieux aquatiques à la hauteur des défis qui nous attendent à très court terme : la question de la ressource en qualité et en quantité, la lutte contre la prolifération des algues vertes, la problématique des pesticides sans oublier la question centrale de la capacité de la Bretagne à s'adapter à une démographie et une artificialisation des sols en constante progression.

Cette assemblée a vocation à proposer une nouvelle organisation du financement et une solidarité effective des territoires, entre l'amont et l'aval des bassins versants, et entre le rural et l'urbain.

Le CESER appuie le financement par le Conseil régional des études visant à accompagner les territoires « *algues vertes* » et le soutien aux actions des collectivités concernées. Toutefois, le CESER s'appuie, comme le Conseil régional, sur les préconisations du rapport de la Cour des comptes de juillet 2021 consacré à ce sujet pour préconiser une nouvelle ambition à inscrire dans le futur Plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) et son élargissement à tous les sites d'échouage, dont les vasières.

Pour l'accompagnement des travaux de restauration des milieux aquatiques, le Président du Conseil régional insiste avec raison sur le rôle des EPCI ayant en charge la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI). Il rappelle la participation financière régionale en complément des EPCI, de l'Agence de l'eau et des Départements. Le CESER souhaite une implication plus forte de tous les financeurs sur cette thématique car une amélioration du grand cycle de l'eau conduirait à une forte réduction des coûts de traitement liés au petit cycle de l'eau.

Le Conseil régional fait état de son action contre la pollution issue des métabolites de pesticides. Il limite son action aux petits captages d'eau souterraine en accompagnement de la mise en place de filières de traitement des métabolites. Cet accompagnement est conditionné à la mise en place d'un plan d'actions préventif pour la réduction des pesticides agricoles sur le périmètre de captage. Le CESER s'inquiète des conséquences de ce problème qui affecte une majorité des zones de captage, car les traitements proposés (ex : charbon actif) sont très onéreux. Ces coûts engendrés par le traitement des pesticides et leurs métabolites augmentent d'année en année. Cette solution de traitement a manifestement atteint ses limites. Aussi, le CESER propose de conforter et développer la stratégie régionale de captages prioritaires qui vise à garantir la mise en place d'une protection efficace par la délimitation d'aires d'alimentation de captage, les diagnostics de pression, la construction d'un plan d'action. Limité à ce jour à 56 captages, le CESER propose au Conseil régional et à l'État de réorienter les financements consacrés aux traitements actifs au bénéfice d'une politique d'accompagnement de la généralisation d'aires de captages prioritaires.

Pour des raisons de lisibilité, le RADD, dans le cadre de la mission 5, sépare la gestion intégrée de l'eau (programme 503) et la promotion de la biodiversité (programme 502). Le CESER rappelle la nécessité de mener de front ces deux problématiques sur le fondement d'une approche écosystémique, surtout dans le contexte de réchauffement de la planète.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER prend acte des indicateurs existants sans formuler d'observations particulières.

502 – Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de Agnès BARBE et Sylvie MAGNANON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le soutien du Conseil régional aux projets dédiés à la biodiversité s'est poursuivi. 4,2 M€ de crédits de fonctionnement et d'investissement ont été mandatés en 2021 sur le programme 502. Le taux d'affectation est complet pour le budget de fonctionnement et à hauteur de 87 % pour l'investissement.

Le CESER remarque avec satisfaction que les crédits d'investissement affectés sont en augmentation significative depuis plusieurs années (+ 90 % par rapport à ceux du RAP de 2018), ce qui a permis d'accompagner des projets majeurs (comme par exemple, les opérations du Conservatoire du littoral et les locaux du Conservatoire botanique national de Brest).

A contrario, il regrette que les crédits de fonctionnement affectés augmentent beaucoup moins sensiblement depuis au moins 4 ans (+ 12,6 % seulement d'augmentation par rapport à 2018).

D'une manière générale, le CESER observe à nouveau un écart important entre les ambitions affichées par le Conseil régional (à savoir la Breizh Cop, le SRADDET, la feuille de route « *Engagement pour la préservation et la valorisation*

de la biodiversité et des ressources », etc.) et les crédits effectivement mandatés au programme 502. Ceux-ci restent désespérément très faibles (0.003 % du montant total des dépenses réelles du Conseil régional en 2021). Cela est en décalage avec les enjeux et les urgences que le CESER a mis en évidence dans son étude « [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions](#) » d'octobre 2020. Dans cette étude, le CESER rappelle qu'il recommandait de porter le programme 502 à au moins 1 % du budget de la Région. On en est encore loin et comme l'an dernier, le CESER le regrette.

Dans ce contexte très contraint, le Conseil régional se concentre sur quelques actions phares :

- le soutien aux réseaux et outils d'acquisition de connaissances (observatoires régionaux thématiques et observatoire de l'environnement en Bretagne) ;
- l'appui aux collectivités territoriales engagées dans des atlas de la biodiversité ou la mise en place de trames vertes et bleues, en lien avec l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) ;
- la création de 4 nouvelles réserves naturelles régionales ;
- l'accompagnement des Parcs naturels régionaux ;
- le déploiement progressif du Pass Classe Nature permettant de soutenir les réseaux régionaux d'éducation à l'environnement.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER renouvelle son souhait d'avoir un bilan des actions soutenues par les dispositifs financiers initiés en 2020 en faveur de la biodiversité (« 1 % biodiversité », Fondation BreizhBiodiv). Il regrette à nouveau l'absence d'un indicateur global d'évaluation de la politique du Conseil régional en faveur de la biodiversité. Il souhaiterait qu'il soit établi pour le RADD 2022. Cet indicateur permettrait de suivre l'évolution des parts respectives des différentes politiques sectorielles régionales qui contribuent à des actions de préservation ou de restauration de la biodiversité et des paysages, en renfort des budgets fléchés sur le programme 502. En ce sens, à l'instar des nouveaux rapports transversaux sur la jeunesse et la santé du RADD 2021, tout en mesurant la complexité, le CESER souligne l'intérêt d'un futur rapport transversal sur la biodiversité.

503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de David CABEDOCE et de Ronan LE GUEN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

1.1. Observations générales

L'exercice 2021 pour le programme 503 est marqué par le vote de l'assemblée régionale sur le rapport « *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique* ». Ce vote confirme la volonté politique du Conseil régional d'accélérer la transition énergétique autour de trois axes : la sobriété, l'autonomie énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Rénover pour renforcer l'efficacité énergétique

La maîtrise des consommations et l'efficacité énergétique sont les axes clefs pour la maîtrise des dépenses des ménages, des entreprises ainsi que des territoires.

Le CESER note le déploiement du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) pour sa deuxième année. Celui-ci a permis d'accompagner 56 EPCI couvrant ainsi 96 % de la population bretonne.

Comme l'an passé, le CESER aurait aimé avoir plus d'informations sur la préfiguration de la société publique de tiers financement, société susceptible d'être un levier puissant pour les ménages aux revenus les plus faibles, afin de les accompagner dans leur rénovation énergétique.

Le CESER se félicite du financement de 12 postes de conseillers pour l'accompagnement des EPCI dans leur démarche de sobriété et d'efficacité énergétique ainsi que du soutien au centre de ressources BATYLAB.

1.2. Soutien au développement des énergies renouvelables

Le CESER note que pour 2021 de nouvelles valeurs cibles des puissances d'énergie renouvelable ont été mises en place :

<i>Energies renouvelables</i>	Valeurs cibles 2020 (MW)	Valeurs cibles 2030 (MW)
Eolien	1800	3000
Biogaz	120 ³⁷	60
Photovoltaïque	400	1920

Le CESER se félicite de cette forte hausse des valeurs cibles et donc de l'ambition du Conseil régional dans sa volonté de soutenir le développement des énergies renouvelables, hormis le biogaz dont l'objectif est 50 % plus faible. Il aurait aimé savoir quels sont les éléments factuels qui lui permettent d'ambitionner ces valeurs cibles pour 2030.

Le CESER note la volonté du Conseil régional d'impliquer davantage les citoyens dans les transitions énergétiques à travers les 47 projets retenus de l'appel à projets « *Mobiliser les citoyens pour les territoires* ».

En 2021, le Conseil régional a accompagné les premiers projets d'infrastructures de production et de distribution d'hydrogène issu de ressources renouvelables.

1.3. Accompagner les EPCI dans la mise en œuvre du plan climat énergie territorial

L'année 2021 aura vu la mise en œuvre, par le Conseil régional, d'une nouvelle plateforme TerriSTORY afin de permettre aux collectivités bretonnes d'accéder à des données climatiques et énergétiques récentes et territorialisées, ce que le CESER souligne positivement.

2. Développer un usage durable des ressources

2.1. Organiser la prévention et la gestion des déchets [II-2]

Le CESER note que la mise en œuvre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) s'est poursuivie en 2021. Plusieurs actions ont ainsi été déployées avec en particulier l'actualisation de l'étude réalisée par l'Observatoire des déchets en Bretagne qui permet d'avoir une vision plus précise de la gestion de ces derniers.

³⁷ Source : RADD 2020, page 174

Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional a poursuivi le développement de sa communication sur la prévention des déchets et particulièrement sur les réseaux sociaux.

Le CESER constate avec satisfaction la poursuite des actions initiées les années précédentes par le Conseil régional : réalisation de diagnostics avant la mise en œuvre d'actions, travaux sur la valorisation des déchets coquilliers, animations territoriales.

Le CESER note avec intérêt le lancement d'un premier appel à projet des territoires, afin d'accompagner les déchèteries classiques dans leur mutation vers le réemploi et la valorisation des déchets et souhaite que la traçabilité et la mise en place de solutions numériques pour optimiser ces équipements soient également intégrées dans ces réflexions.

2.2. Développer une culture bretonne de l'économie circulaire [II-3]

Le CESER se félicite de la poursuite du déploiement de la première feuille de route sur l'économie circulaire qui vise essentiellement à sensibiliser, acculturer et accompagner des projets précurseurs sur le sujet de l'économie circulaire.

Il note avec intérêt la mise en place de partenariats avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, Produit en Bretagne, Batylab, et les technopoles.

Enfin, le CESER constate que plusieurs appels à projet et à idées sur l'économie circulaire développés en partenariat avec l'ADEME ont permis de faire émerger et financer 10 projets en 2021.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

1.1. Observations sur le chapeau de la mission VI - volet politiques culturelles

La mission VI continue cette année encore de témoigner de l'action volontariste du Conseil régional auprès des artistes et des structures du secteur culturel (arts plastiques, spectacle vivant, cinéma, livre), particulièrement touchés par la crise sanitaire. Nouvelle source d'inquiétude : malgré la levée des mesures sanitaires, la fréquentation des lieux culturels, des salles de spectacle, des cinémas tarde à retrouver ses niveaux d'avant la crise.

La nouvelle assemblée régionale, installée en juin 2021, n'a pas encore rendu public son projet culturel pour ce nouveau mandat. Un *Forum des politiques culturelles* a été initié par le Conseil des collectivités pour la culture à la fin du mandat régional précédent, afin de dégager des pistes concrètes de refondation des politiques culturelles. La

restitution de l'ensemble des groupes de travail du forum aura lieu le 7 juillet 2022 à La Passerelle, Scène nationale de Saint-Brieuc, et sera retransmise en direct sur le web.

Le CESER s'interroge sur la suite que le Conseil régional donnera à ce travail avant de refonder sa politique culturelle, et notamment sur le temps de la concertation avec les équipes professionnelles de création, artistes et auteur-es, que la Région a particulièrement bien accompagné-es et aidé-es tout au long de la crise sanitaire.

Le ministère de la Culture a assoupli depuis décembre 2021 les modalités³⁸ de son soutien d'aides déconcentrées au spectacle vivant pour mieux accompagner les artistes et leurs parcours, et s'adapter aux évolutions du secteur du spectacle vivant.

Concernant la danse, le collectif Plan pour la danse a proposé en juillet 2021 à Avignon une approche nouvelle de l'aménagement chorégraphique du territoire, issue d'une réflexion en profondeur plaçant les artistes au centre du jeu. Elle fait écho au diagnostic 2018-2019 sur le secteur chorégraphique en région Bretagne, réalisé à la demande de la Région Bretagne et de la DRAC.

1.2. Observations sur le programme 601

En 2021, les crédits de paiement mandatés en fonctionnement au titre du programme 601 sont stables par rapport à l'année précédente, avec cependant un taux de réalisation de 90 %, inhabituel sur ce programme (il était de 100 % en 2020 et 2018, 99 % en 2019). Une information sur ce point serait bienvenue. Sur un pas de temps plus long (sept ans), les crédits de paiement mandatés en fonctionnement sont en hausse de 5 % en euro courant par rapport à 2015, mais en baisse de 1,4 % en euro constant³⁹.

Les crédits de paiements mandatés en investissement étaient en très forte hausse, + 279 % par rapport à l'année précédente, avec un taux de réalisation élevé (97 %). Il semble, comme le mentionne le Rapport financier 2021 présenté à cette même session, que cette forte hausse corresponde aux « dépenses prévues au CPER pour le soutien au Quartz et au Fourneau ». Le bordereau du programme 601 ne donne pas d'information sur ce point, alors que le programme 601 n'avait pas connu de montant aussi élevé en investissement depuis 2013.

2. Observations sur les indicateurs

Comme il le fait depuis trois ans, le CESER renouvelle son souhait que dans la partie « Objectifs, actions et chiffres clés » de ce programme soit ajouté un tableau précisant la répartition des crédits mandatés pour chacun des trois objectifs du programme.

Il suggère également l'ajout de deux tableaux d'indicateurs. Le premier présentant l'évolution comparée sur trois ans des aides globales attribuées respectivement aux compagnies, aux lieux de diffusion, aux manifestations artistiques et culturelles. Le second précisant, en nombre de bénéficiaires et en montant global, la répartition géographique annuelle par département des aides attribuées.

³⁸ Recentrage de l'accompagnement du ministère sur l'aide au projet et le conventionnement (modulable désormais dans son objet, sa durée, son montant) ; conventionnement possible pour les artistes sans structure juridique ; meilleure prise en compte des collectifs d'artistes et des approches pluridisciplinaires ; évaluation plus qualitative et plus souple des projets artistiques.

³⁹ D'après les valeurs d'érosion monétaire publiées par l'INSEE.

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

1.1. Observations sur le chapeau de la mission VI - volet politiques culturelles

Le CESER renvoie à l'avis sur le programme 601 concernant le chapeau de la mission VI. Aux observations déjà formulées s'ajoutent ici celles concernant le livre. Selon le Syndicat national de l'édition, les ventes de livres en France ont augmenté de 20 % en 2021 par rapport à 2020. Non seulement les gens seraient revenus à la lecture, mais ils semblent avoir noué à la sortie de la crise sanitaire un lien fort avec l'objet livre sous toutes ses formes. Cette résilience surprenante⁴⁰ (et encore peu étudiée) est une très bonne nouvelle. Elle toucherait toutes les générations. Elle n'occulte pas cependant les difficultés que continuent de rencontrer l'édition et les événements littéraires.

Une étude récente du Centre national du livre⁴¹ met en évidence le rôle que jouent les plates-formes vidéo et les réseaux sociaux dans la « réinvention » de la lecture par les jeunes. Elle dément au passage les *a priori* qui voudraient que les écrans éloignent les jeunes de la lecture et des livres. C'est le contraire qui se produit : le manga, la BD et le roman sont achetés et lus par les jeunes après avoir vu un film ou une série sur une plate-forme ou une vidéo sur Youtube ou Tiktok.

1.2. Observations sur le programme 602

En 2021, les crédits de paiement mandatés en fonctionnement au titre du programme 602 sont en hausse de 5 % par rapport à 2020 (ils étaient en baisse de 5,2 % en 2020 par rapport à 2019). Sur un pas de temps plus long (sept ans), ils sont en hausse de 8 % en euro courant par rapport à 2015, soit en euro constant⁴² une hausse de 1,6 %. Les crédits de paiements mandatés en investissement connaissent une hausse de 24 % en 2021.

Le CESER note avec satisfaction que le *Projet stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel*, dont il a salué la qualité à plusieurs reprises, a continué de porter ses fruits en 2021 malgré les contraintes sanitaires : très forte croissance en 2021 des aides engagées pour la production de longs métrages de fiction et du nombre de jours de tournage en Bretagne.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER renouvelle son souhait que dans la partie « *Objectifs, actions et chiffres clés* » de ce bordereau soit ajouté un tableau précisant la répartition des crédits mandatés pour chacun des 3 objectifs de ce programme.

⁴⁰ L'élargissement du pass culture aux jeunes de 15 à 17 ans aurait, semble-t-il, joué un rôle important dans l'explosion des ventes de mangas.

⁴¹ *Les jeunes français et la lecture, 2022*, téléchargeable [ici](#); et article dans Le Monde du 31/5/22.

⁴² D'après les valeurs d'érosion monétaire publiées par l'INSEE.

Indicateur n°1 [I-1] : Nombre d'œuvres soutenues de façon significative

Le CESER renouvelle son souhait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant les ressources globales allouées chaque année aux œuvres soutenues.

Indicateur n°2 [I-2] : Tournage sur le territoire

Le CESER renouvelle son souhait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant le pourcentage d'artistes et techniciens résidant en Bretagne employés durant ces tournages soutenus par le Conseil régional. Il rappelle qu'un des objectifs du nouveau *Plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel* est de développer l'emploi en région.

603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et Yannick MORIN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER observe qu'il est toujours difficile d'avoir une vision globale des interventions financières du Conseil régional de Bretagne en faveur du sport car elles sont réparties dans différents programmes (construction – rénovation d'équipements sportifs dans les lycées, communication, développer le sport en région, ...) ou rapports transversaux (jeunes, mer...) avec un niveau de détail limité rendant un avis difficile à rendre.

Néanmoins, ce que l'on peut dire du programme « *Développer le sport en région* » (ou plutôt « *Accompagner le sport en région* », les termes étant plus appropriés), est que la situation sanitaire a impacté la pratique sportive, c'est une réalité. Le premier objectif affiché dans ce programme 603 « *Favoriser l'accès au sport pour tous* » n'est pas vraiment traité, il est un peu évoqué dans le chapitre « *Rayonnement et vitalité* », le CESER peut le regretter alors que c'est un axe majeur, voire un enjeu de société notamment en termes de santé. Il doit être intégré dans le futur Projet sportif territorial dans le cadre de la Conférence régionale du sport présidée par le Conseil régional.

Quant aux deux autres objectifs :

- « *consolider le sport de haut niveau en Bretagne* », le CESER ne peut que se réjouir de l'accompagnement financier fait par le Conseil régional. Néanmoins, il reste limité au regard du nombre de soutiens aux clubs nationaux ;
- « *contribuer au rayonnement du sport en Bretagne* », ou plutôt « *le rayonnement de la Bretagne au travers des manifestations sportives aidées financièrement* », le CESER est d'accord sur cette contribution. Ces événements sont de véritables leviers économiques territoriaux (*cf.* étude sur le Tour de France 2021 qui d'ailleurs n'est pas citée dans ce document), contribuant également, pour partie, à faire que la Bretagne soit une région sportive.

Enfin, le CESER s'étonne de l'absence d'information sur le e-sport au titre de ce programme 603 alors qu'une communication avait été faite montrant le souhait et la volonté du Conseil régional de Bretagne de s'inscrire dans une nouvelle ère où cette discipline grandit un peu plus chaque jour.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I] : Equipements sportifs mis en chantier

Le CESER s'interroge sur la pertinence de cet indicateur.

Il serait préférable d'avoir la liste détaillée des projets aidés. A titre d'exemple, le centre fédéral de skateboard à Plougastel, cité dans le document, n'a pas pu être mis en chantier car l'appel d'offres a été lancé sur la plateforme « *Mégalis* » le 21 avril 2022.

Indicateur n°2 [I] : Soutien aux clubs nationaux

Si cet indicateur est intéressant, il faudrait associer les montants au nombre de structures soutenues permettant de mieux mesurer l'effort du Conseil régional de Bretagne en faveur des clubs bretons de haut niveau. Et dans le titre, préciser « *Soutien aux clubs nationaux accompagnés financièrement* » car tous les clubs nationaux ne sont pas soutenus.

Indicateur n°3 [III] : Compétitions sportives organisées en Bretagne

Il en va de même pour cet indicateur : il faudrait préciser dans le titre « *Compétitions sportives organisées en Bretagne et accompagnées financièrement* ». En effet, il existe près de 10 500 événements sportifs par an organisés en Bretagne. Il conviendrait d'y associer les montants car le nombre de compétitions ne reflète pas l'effort du Conseil régional de Bretagne.

604 – Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER apprécie la nouvelle présentation cartographique de la Bretagne dans les documents du RAP, comme le Conseil régional s'y était engagé.

Pour le programme 604, les chiffres sont très constants d'une année à l'autre tant sur le montant du crédit mandaté que sur les taux d'affectation en fonctionnement et investissement. Le CESER apprécie d'avoir une explication sur les pourcentages des taux de réalisation.

Il trouve très intéressant de trouver divers exemples des réalisations soutenues par le Conseil régional.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1 et I-2] : Inventaire du patrimoine culturel des communes

On peut supposer que l'indicateur sur le nombre de dossiers mis à jour correspond au niveau normal après l'année exceptionnelle de 2020.

Le CESER apprécie de constater que le portail <http://patrimoine.bzh/> accroît sa notoriété.

Indicateur n°2 [I-3] : Diffusion des données relatives au patrimoine culturel

Le CESER observe que les visiteurs et membres des sites continuent de s'accroître.

Indicateur n°3 [II-1 ; II-2] : Valorisation et restauration du patrimoine

Nous notons une baisse des primes « *skoaz ouzh skoaz* ». Le CESER aurait apprécié une explication.

605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Marine LE GALL-ELY et Karim KHAN
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

En 2021, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a encore fortement perturbé l'activité touristique en Bretagne et la mise en œuvre de la politique en faveur du tourisme du Conseil régional. Le secteur a été particulièrement impacté par les *stop and go* successifs impliqués par la pandémie. Aussi, il reste difficile d'évaluer cette politique jugée volontariste par le CESER dans son avis du 7 décembre 2020 (budget primitif 2021). Ainsi, dans ce contexte particulier, le CESER constate que le taux de réalisation des dépenses d'investissement n'est que de 53 %, soit un niveau similaire à 2020.

Cependant, même si de nombreuses actions ont été reportées, le CESER souligne que les soutiens forts et nécessaires en faveur de la filière nautique ainsi qu'au tourisme social et solidaire ont été maintenus. Certaines de ces actions ont d'ailleurs été saluées par les acteurs du secteur.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER constate une montée en puissance du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) avec le développement de l'accompagnement des projets touristiques et expérimentaux. Il salue le suivi des indicateurs relatifs à la mise en œuvre des destinations touristiques (sommes engagées, types de projets concernés).

Les orientations de la politique touristique régionale portant désormais plus sur le qualitatif que le quantitatif, le CESER propose une réflexion sur la pertinence d'un mode d'évaluation de cette nature. Il restera, toutefois, vigilant quant à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets expérimentaux.

606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le CESER salue la politique volontariste et écologiquement responsable du Conseil régional en matière de gestion et d'exploitation des voies navigables.

En 2021, 9,9 M€ ont été investis dans la valorisation et la modernisation des voies navigables. On peut penser à la consolidation de la reprise en exploitation de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest ou encore à l'amélioration des infrastructures (réfection des ouvrages hydrauliques, des chemins de halage, dragage).

Seule région française propriétaire et gestionnaire de voies navigables, la Bretagne compte un réseau de plus de 570 km de rivières naturelles et de canaux artificiels. Le Conseil régional, au travers d'une stratégie adoptée en 2018, œuvre à consolider les usages actuels et à développer les pratiques autour d'une montée en gamme de prestations. Il en découle une hausse de 22 % de fréquentation sur l'eau entre 2020 et 2021, et une hausse de 10 % de la fréquentation des chemins de halage, pour la randonnée pédestre, cycliste ou équestre.

Le CESER note également avec intérêt la reprise en gestion directe de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest et la rénovation de dix portes d'écluses sur cette portion.

Le CESER relève par ailleurs l'objectif de rétablir des hauteurs de mouillage à 1,60 m sur tous les canaux. La concrétisation de cet objectif est primordiale pour le développement de la navigation sur ces canaux.

Le CESER souligne particulièrement :

- l'action exemplaire que représente le retrait de 33 épaves de bateaux qui menaçaient autant la navigation que le fonctionnement hydraulique et qui encombraient inutilement les équipements et sites de mouillage ;
- le déploiement des équipements de service à destination des plaisanciers et plus particulièrement l'installation de bornes électriques et eaux usées ;
- la gestion en circuit court, labellisée en interne *Bois du canal*, de la requalification des maisons éclusières.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER relève une nouvelle fois l'absence d'indicateur relatif aux voies navigables dans le RAP et note par ailleurs, que si 100 % des crédits de fonctionnement prévus ont été engagés, les crédits d'investissement, eux, n'ont été dépensés qu'à 89 %, contre 100 % en 2021.

Le CESER réitère son souhait qu'une réflexion soit menée sur les indicateurs pertinents pour suivre la mise en œuvre du programme d'action et, plus globalement, pour évaluer le déroulement de la stratégie régionale pour les voies navigables.

Enfin, le RAP, comme chaque année, apporte un certain nombre d'informations complémentaires sur les actions 2021. Le CESER relève particulièrement :

- les importants travaux de remise en état des chemins de halage ;
- le montant des crédits engagés (900 k€) pour la lutte, sans fin, contre les plantes invasives ;
- la remise en état des chemins de halage pour permettre, entre autres, de répondre à la fréquentation croissante des usagers cyclistes.

607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition de Bernard LAURANS
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

1. Observations générales

Le développement des actions européennes et internationales a, comme en 2020, été freiné par la crise sanitaire mondiale ainsi que par différentes crises sécuritaires, notamment en Afrique et en Haïti.

Le CESER souligne que le taux de réalisation des dépenses est à un bon niveau, notamment pour les dépenses de fonctionnement, ce qui est significatif de l'activité réalisée en 2021 dans le développement des relations avec les partenaires.

Concernant les actions internationales, le CESER partage l'intérêt des thématiques retenues pour les coopérations de la Région avec ses partenaires (mobilité des jeunes, égalité femmes-hommes, formation, cyber sécurité, environnement).

Enfin, concernant les coopérations européennes, cette année 2021 a été une année charnière liée à la mise en place de la nouvelle programmation 2021-2027. Le CESER apprécie la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation liées à cette nouvelle programmation.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs proposés sont pertinents, cependant, le CESER note qu'aucun indicateur n'est dédié à l'objectif 4 – Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes.

Indicateur n°1 : Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

Le CESER note que l'indicateur n'est pas significatif pour l'année 2021 puisque aucun projet de coopération territoriale européenne (CTE) n'a été sélectionné cette année. Le CESER aurait cependant aimé connaître la valeur cible pour 2022 afin de mesurer la dynamique engendrée par la nouvelle programmation.

Enfin, le CESER se félicite du prix international obtenu par la Bretagne.

Indicateur n°2 : Missions organisées à l'international

Le nombre de missions impliquant des élus est resté stable en 2021 (2), elles se sont déroulées en Ecosse (COP 26) et en Irlande, ce qui est un levier pour faire face aux enjeux du Brexit. Comme l'avait préconisé le CESER dans son étude « *Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne* » de 2016, le renforcement des coopérations entre les collectivités territoriales est un levier pour favoriser le maintien des dynamiques de partenariat entre acteurs, malgré la disparition des financements européens (notamment INTERREG France-Manche-Angleterre). Le CESER note avec intérêt l'investissement du Conseil régional dans le développement de l'axe Celte, notamment avec le Pays de Galle, et souhaiterait avoir plus de précisions sur cette stratégie et ce qu'elle implique en termes de coopérations.

Le CESER note avec intérêt que 4 missions sont prévues en 2022.

Indicateur n°3 : Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

Le nombre d'initiatives solidaires a nettement diminué en 2021, passant de 52 en 2020 à 38 ; cette baisse s'explique à la fois par la pandémie et la crise sécuritaire dans certains pays d'Afrique et en Haïti. Le Conseil régional a poursuivi, néanmoins, son soutien financier ainsi que son aide alimentaire et sanitaire auprès des populations du Sud ainsi que pour faire face au séisme en Haïti.

608 – Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

En 2021, les dépenses globales relatives au programme 608 s'élèvent à 3,6 M€, en retrait de 200 K€ par rapport à 2020.

Bien que l'année 2021 ait été marquée par la séquence électorale et la poursuite de la gestion de la crise sanitaire, le Grand départ du Tour de France en Bretagne a constitué l'évènement phare de l'année.

Par ailleurs, le Conseil régional a poursuivi la refonte digitale avec deux axes prioritaires :

- le déploiement de nouveaux sites inscrits à la feuille de route digitale comme la mise en ligne des sites dédiés aux Canaux de Bretagne, aux ports régionaux, au service public Renov'Habitat et à l'Europe en Bretagne à l'occasion de la nouvelle programmation ;
- la consolidation du socle technique (avec, par exemple, l'atteinte d'un score de 98 % d'accessibilité pour le portail bretagne.bzh).

Le CESER relève un taux de réalisation élevé du budget initial s'élevant à 91 %.

2. Observations sur les indicateurs

- **Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen-ne-s [I-1]**

Indicateur N°1 [I-1] – Performance des outils éditoriaux

L'audience du site bretagne.bzh reste mesurée en nombre de visites. Le CESER rappelle sa suggestion de renforcer cet indicateur par le nombre de visiteurs uniques, afin de proposer un regard plus qualitatif.

Dans le même esprit, le score d'accessibilité de ce portail pourrait aussi faire l'objet d'un nouvel indicateur.

- **Organiser l'information thématique des citoyen-ne-s sur les politiques régionales**

Le CESER recommande la mise en place d'un indicateur pour suivre cet objectif. En particulier, il regrette que l'évolution de la fréquentation de la plateforme produits-locaux.bzh mise en place en 2020 ne fasse pas l'objet d'un indicateur.

- **Assurer une plus grande notoriété *via* des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs**

L'impact des partenariats et des événements sur la notoriété ne fait pas l'objet d'indicateur, et le CESER ne formule pas de demande particulière, la notion de notoriété étant très difficile à évaluer.

Fonds de gestion des crédits européens

- 1110 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020
- 1120 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020
- 1130 – Programme FEAMP 2014-2020
- 1140 – Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Sur proposition de Bernard LAURANS
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

1. Observations générales

Comme en 2020, le CESER souligne la dynamique de programmation de l'ensemble des fonds européens et salue l'évolution positive du nombre de projets accompagnés depuis 2014, qui est passé de 28000 à fin 2020 à 37000 à fin 2021 dans une conjoncture difficile liée au contexte sanitaire, notamment. Ainsi près de 97 % de l'enveloppe budgétaire gérée par la Région est engagée, ce qui représente 500 M€ versés aux bénéficiaires.

Par ailleurs, la Région a pris en charge en 2021 deux enveloppes supplémentaires sur les programmes FEDER et FEADER, soit 92,8 M€ de plus pour le FEDER (fond REACT-EU) en raison de la crise sanitaire et 160 M€ sur le FEADER pour tenir compte du prolongement du programme sur les exercices 2021 et 2022. Le CESER note avec intérêt que le Conseil régional a su intégrer ces nouvelles enveloppes tout en maintenant la bonne dynamique de réalisation de l'ensemble des programmes initiaux et complémentaires. Devant l'empilement des dispositifs, aux périmètres et temporalités différents, le CESER appelle le Conseil régional à veiller à la bonne lisibilité pour l'ensemble des bénéficiaires potentiels entre ces différents fonds FEDER, REACT-EU et le plan de relance national.

Concernant le programme LEADER qui permet le financement du développement territorial à travers la mise en œuvre de stratégies locales autour de Groupes d'action locale (GAL), le CESER regrette de n'avoir pas été en mesure de se saisir du dossier sur le lancement de l'appel à projets et souhaiterait être associé aux prochaines étapes.

D'un point de vue de la nature des projets engagés, le CESER note la synergie établie entre les programmes européens et la Breizh COP en mobilisant les fonds sur les objectifs et les feuilles de route régionales, dispositif prolongé avec l'enveloppe complémentaire REACT-EU.

Enfin, l'année 2021 a été également l'année des travaux préparatoires des fonds pour la période de programmation 2021 – 2027. Le CESER note que le montant total des fonds structurels est légèrement supérieur à la programmation précédente, en augmentation de 6 M€.

En synthèse, le CESER approuve la dynamique d'anticipation de la Région qui a permis à la fois la bonne continuité des programmes, l'intégration des fonds complémentaires décidés en 2021 ainsi que la préparation des programmes opérationnels pour la période 2021 – 2027.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs n'ont pas évolué depuis le début de la programmation en 2014 et reprennent les items des différents programmes, ce qui facilite l'analyse de l'état d'avancement et la mesure des dépenses notamment.

Le CESER estime qu'il pourrait être intéressant de compléter et / ou de revoir certains indicateurs pour tenir compte des bilans d'évaluation régulièrement établis. La nouvelle période de programmation pourrait être propice à une revue des indicateurs.

2.1. Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Indicateur n°1 et 2 : nombre de dossiers programmés et avancement du programme FEDER-FSE

Hors fond REACT-EU, le niveau d'avancement du programme FEDER – FSE est satisfaisant et le nombre de dossiers programmés en 2021 a continué à progresser en 2021 pendant la pandémie, le taux de programmation est de 91 % pour le FEDER et de 126 % pour le FSE.

Les crédits supplémentaires attribués via le fond REACT-EU font l'objet d'une enveloppe additionnelle de 92,8 M€, qui se traduit par une liste de projets à financer. Compte tenu des délais imposés par l'UE pour que ces projets soient achevés et payés fin 2023, le CESER sera attentif à leur bonne réalisation. A cet égard, le CESER regrette que la programmation REACT-EU n'ait pas fait l'objet de l'ajout d'un indicateur de suivi, ce qui aurait été d'autant plus intéressant compte-tenu du défi à relever pour respecter le calendrier restreint.

Indicateur n°2 : exercice de dégageant d'office

Tout risque de dégageant d'office est repoussé pour les deux fonds.

2.2 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

Indicateur n°1 : détail de la programmation au 31 décembre 2021

Le détail de la programmation du fond par objectif permet de connaître la réalisation des objectifs sur les 3 dernières années en y intégrant l'enveloppe supplémentaire de 160 M€ pour les années 2021 et 2022, ce qui a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre dans la programmation de nouveaux projets.

2.3 Programme FEAMP 2014-2020

Indicateur n°1 : détail de la programmation au 31 décembre 2021

Le suivi de la programmation des 4 objectifs sur les 3 dernières années permet de mesurer la progression des actions, et l'analyse du tableau de bord montre une programmation totale de son enveloppe financière à la fin 2021, avec une progression significative entre 2020 et 2021 avec 300 dossiers supplémentaires pour un montant FEAMP de 30 M€.

2.4 Mettre en œuvre les Fonds européens 2014-2020

Indicateur n°1 : activité du site web sur les fonds européens en Bretagne

La fréquentation sur le site web « europe.bzh » est en forte augmentation en 2021 par rapport aux années 2019 et 2020, notamment en raison de la forte activité européenne en 2021 (fin de la période de programmation, préparation de la nouvelle, plan de relance).

Le CESER note avec intérêt la refonte du site achevée en fin d'année 2021 et suivra son impact sur sa fréquentation.

Indicateur n°2 : grande action annuelle (campagne média « Oubliez vos idées reçues » puis « Les BrEUtons » à compter de 2019)

Le nombre de visionnage des spots de la campagne a augmenté de façon significative en 2021, avec plus de 7 200 000 vues.

Autres dépenses

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

9000 – Patrimoine et logistique

1. Observations générales

Le CESER relève que ce programme s'est appuyé sur un budget de 22,4 M€, en forte baisse par rapport à 2020 (33,4 M€) qui avait supporté la finalisation de l'acquisition du nouveau site Atalante. D'autre part, plusieurs opérations ont fait l'objet de report sur 2022. Le taux de réalisation reste élevé en fonctionnement (98 %), mais du fait des reports, très en retrait en investissement (52 %).

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 – Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine

Après la nette progression des acquisitions immobilières en 2020, le CESER voit avec intérêt la distinction opérée entre les locaux occupés par les services du Conseil régional, et ceux dont il est propriétaire (par m²) pour l'année 2021.

Indicateur N°3 – Evolution des modes de déplacement

Le CESER propose de distinguer, dans le parc de véhicules, le nombre de véhicules thermiques, hybrides, ou électriques.

Le CESER propose de créer de nouveaux indicateurs pour le suivi de ce programme budgétaire, considérant leurs effets tant sur les déplacements que sur le volume de courriers papier :

- Le nombre de visioconférences ;
- Le nombre de jours de télétravail.

9002 – Développer le système d'information en appui des politiques régionales

1. Observations générales

Le CESER relève que l'année 2021 a été marquée par la généralisation du télétravail ainsi que par l'avancement du projet de territorialisation de l'administration régionale.

En investissement, le taux de réalisation apparaît faible (76 %), et s'explique par une moindre capacité à conduire de nos nouveaux projets du fait d'un manque d'effectifs. Le CESER regrette qu'aucune information ne vienne expliquer les difficultés rencontrées, ni exposer si un rattrapage est prévisible ou si des projets sont abandonnés ou reportés à plus long terme.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°2 – Support informatique – traitement des incidents

En complément du nombre de demandes enregistrées au support informatique, un deuxième indicateur pourrait souligner les délais de traitement et/ou le nombre de solutions apportées.

9003 – Fonds d'intervention régional

1. Observations générales

Le Fonds d'intervention régional (FIR) permet au Conseil régional d'intervenir à titre exceptionnel dans le financement d'opérations n'entrant pas dans le domaine des politiques régionales.

En 2021, les dépenses globales relatives au programme 9003 « Fonds d'intervention régional » s'élèvent à 1,2 M€.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1– Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement

Le CESER relève que le nombre de dossiers soutenus a diminué depuis le début de la crise sanitaire, compte tenu d'une baisse de demandes liées notamment à l'annulation de nombreux évènements.

A contrario, pour les évènements qui ont pu se dérouler, des baisses de fréquentation ont été constatées du fait de jauges réduites d'accueil du public, fragilisant ainsi la structure financière de certaines structures associatives. Afin de permettre aux bénéficiaires de passer plus facilement cette période difficile, le niveau de participation régionale par dossier au titre du FIR est en nette progression depuis deux ans (3054 € vs 2706 € en 2020).

Indicateur N° 2– Analyse de l'accompagnement social à la formation

Le nombre de dossiers aidés en 2021 est supérieur à 2020. Néanmoins, ce niveau est bien en-deçà du nombre de demandes de soutien observé avant le début de la crise sanitaire.

Indicateur N°3– Analyse des soutiens aux projets en investissement

Bien qu'il n'ait pas connaissance du détail des aides apportées, le CESER soutient la démarche ainsi engagée qui revêt un caractère ponctuel découlant des effets de la crise sanitaire. De même, il approuve l'appui apporté aux associations qui luttent contre la précarité alimentaire pour financer des acquisitions de matériels.

9011 – Développement des conditions de travail et des compétences

1. Observations générales

Comme en 2020, le CESER ne peut que se féliciter que, le contexte de la crise sanitaire se prolongeant, la Région se soit attachée à assurer dans la durée la protection des agents, spécialement au travers des équipements de protection individuelle. Il relève la possibilité donnée aux agents de télétravailler jusqu'à 10 jours par mois.

D'autre part, comme annoncé, la Région a pu concrétiser la mise en place de nouveaux outils informatiques relatifs aux frais de déplacement, à la médecine de prévention. En outre, elle a initié le déploiement de la suite logicielle de gestion des talents regroupant les fonctions recrutement, les entretiens professionnels, la formation interne et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Enfin, le CESER se félicite de la reprise plus soutenue des actions de formation.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°2 – Organisation de la mobilité et des recrutements

Considérant certaines difficultés de recrutement évoquées, un indicateur relatif au « *nombre de postes en attente d'agent affecté* » pourrait illustrer cette situation.

Indicateur N°3 – Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité

Le CESER observe que tous les résultats des indicateurs repartent à la hausse, sans pour autant retrouver les niveaux de 2019.

Le CESER propose de compléter les données par un indicateur permettant de suivre le nombre d'agents et/ou le nombre d'heures correspondant au recours à l'offre de formation à distance sur Deskel (plateforme interne de e-learning).

9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

1. Observations générales

Le CESER observe que la masse salariale a progressé de 3,3 % en 2021, atteignant un montant de 176,6 M€, en raison de plusieurs effets :

- le Glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à 1,8 M€ en 2021 ;
- l'achèvement des mesures découlant du Protocole parcours professionnel et carrière (PPCR) initié au niveau national en 2016 ;
- le déploiement de la deuxième phase du régime indemnitaire (RIFSEEP).

La Région a aussi intégré les ajustements nécessaires de l'organisation par des postes cofinancés ou compensés.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°2 – Évolution de la masse salariale moyenne annuelle

Une indication supplémentaire par catégorie pourrait préciser le nombre d'agents ayant bénéficié d'une mesure individuelle au cours de l'exercice.

Indicateur N°3 – Proportion effectif permanent/non permanent

Le CESER rappelle ici ses propositions formulées dans le cadre de l'analyse du RADD 2019 et 2020, dont il ne trouve aucune trace dans le RADD 2021 :

- les chiffres portant sur les effectifs incluant les saisonniers, dont le nombre n'est pas précisé, devraient être complétés par des données hors saisonniers ;
- des indicateurs par tranche d'âge et ancienneté apportant un éclairage sur la typologie des effectifs devraient figurer dans ce rapport d'activité ;
- un indicateur permettant de suivre, au sein de l'effectif permanent, l'évolution du nombre d'agents titulaires et contractuels, en distinguant les lycées et l'administration, serait nécessaire.

9020 – Ressources et expertises

1. Observations générales

La Région Bretagne a poursuivi en 2021 les axes de travail définis pour répondre à ses besoins. Il est évident que le prolongement de la crise sanitaire a pu contrarier certains d'entre eux.

Le CESER reste intéressé par les travaux d'évaluation et de rendus compte des impacts de la crise sanitaire dont la Région fait état.

2. Observations sur les indicateurs

Comme il l'a déjà exprimé, le CESER reste surpris par l'absence d'indicateur sur ce programme aux multiples facettes. Un éclairage pourrait être apporté sur des critères découlant de la politique d'achat poursuivie (réalisations / objectifs), sur les travaux d'évaluation entrepris, ou encore sur l'évolution du télétravail au sein de la collectivité.

9021 – Service de la dette

1. Observations générales

En 2021, les dépenses globales relatives au programme 9021 « Service de la dette » s'élèvent à 80,9 M€.

Le CESER relève que l'année 2021 a été marquée par la non-reconduction de l'enveloppe revolving Banque des Territoires (CDC). En conséquence, l'échec de cette renégociation a conduit la Région à emprunter massivement

(265 M€), d'une part pour refinancer cette convention à hauteur de 150 M€, d'autre part, pour couvrir les besoins de l'année à hauteur de 115 M€, montant nettement en-deçà de l'autorisation d'emprunt.

Dans un contexte de 2021 toujours incertain, caractérisé par la crise sanitaire et des conditions de financement toujours très faibles, le CESER a fait le constat très positif de la politique menée par la Région Bretagne, en portant la part à taux fixe à hauteur de 73 % du total des emprunts, en empruntant souvent encore à taux négatif sur le marché obligataire, ceci alors que la remontée des taux est maintenant amorcée, et que le risque inflationniste s'est brutalement accentué en début de 2022.

Enfin, la même qualité de gestion se retrouve au niveau de la trésorerie, avec le recours à des titres négociables de court terme ayant permis un encaissement record d'environ 1,9 M€ de produits financiers.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°1 – Marge moyenne consolidée sur l'exercice :

Cet indicateur n'offre d'intérêt que par la comparaison annuelle de la marge moyenne affichée par la Région.

La comparaison avec les autres collectivités manque de pertinence, car il faudrait en fait apporter la comparaison entre la Bretagne et les seules autres régions.

9023 – Mouvements financiers divers

1. Observations générales

Au titre de l'exercice 2021, le CESER relève la forte évolution du nombre de mandats émis, reflet entre autres facteurs, de la reprise économique constatée, et des nouvelles compétences prises par la Région au cours des dernières années. L'augmentation du volume de titres émis relève de dispositifs exceptionnels proposés aux familles dans le cadre des transports scolaires, et régularisés en 2021.

Le CESER a plaisir à constater que la qualité du traitement des mandats est doublement démontrée, d'une part au travers du délai moyen de mandatement encore réduit à 15,6 jours, pour 17,6 jours en 2020, et d'autre part avec un taux de rejet qui reste très faible (0,26 % des mandats émis).

Rappelant, par ailleurs, que pour anticiper les impacts de la crise sanitaire, la Région Bretagne avait constitué en 2020 des provisions à hauteur de 38 M€ en couverture de divers risques. Il convient de se féliciter que presque la moitié de ces provisions (17,5 M€) a pu faire l'objet de reprises dès 2021.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur N°4 – Montant des dotations aux amortissements en M€

Considérant l'implication de plus en plus large dans le financement de l'économie (participations au capital des entreprises, fonds d'investissement et de soutien...) un indicateur annuel supplémentaire pourrait reprendre :

- la totalité des engagements ;
- les provisions constituées (volume et %) ;
- les reprises de provisions (volume et % sur les provisions).

Rapport transversal Jeunesse

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »
et de Chantal JOUNEAUX au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales sur le rapport transversal jeunesse

Le RADD transversal Jeunesse offre, tel est son objectif, une lisibilité de l'ensemble des politiques publiques « jeunesse » soutenues par le Conseil régional. Si l'inventaire n'est sans doute pas exhaustif comme le reconnaît le rapport, il permet de traverser de nombreux secteurs : le transport scolaire, l'orientation, les lycées, la vie étudiante, l'insertion professionnelle, l'accès à la culture, à la santé, au logement, à l'information... Un second objectif affiché est de montrer l'engagement du Conseil régional auprès des jeunes pendant la crise sanitaire. S'il s'agit du premier exercice du genre, il prend en aussi compte la spécificité de l'année 2021.

Le RADD montre l'engagement constant du Conseil régional envers les jeunes. S'il n'a pas toutes les compétences sur la jeunesse, il exerce une fonction de « chef de filât jeunesse ». Il l'a mise en œuvre en se mobilisant fortement pour l'élaboration partenariale du « Plan breton de mobilisation pour les jeunes 2020-2025 » adopté par la Conférence jeunesse en janvier 2020 et ses 16 chantiers. Ce rôle de chef de file l'amène à conduire des échanges et des travaux de réflexion, de coordination, des concertations et des actions auprès de différents acteurs : État en région, Conseils départementaux, métropoles, communauté d'agglomération et de communes, mouvements associatifs, entreprises... Le CESER soutient cette mobilisation du Conseil régional. Celui-ci a-t-il au travers de cette expérience, repéré les points d'appui et les points de résistance à l'exercice de sa fonction de chef de file ?

Dans sa session de mars 2021, le CESER affirmait l'importance du « renforcement des moyens mis à dispositions des jeunes pour favoriser leur mobilité et leur insertion, ainsi que la connaissance des dispositifs existants pour lutter contre le non recours aux droits et aux services », ainsi que l'enjeu de mener « la réflexion sur la mise en place d'une plateforme e-logement ».

Le Conseil régional a cherché à décliner le Plan de mobilisation au prisme de ses compétences et politiques, à commencer par la co-construction de ses politiques avec les jeunes, en soutenant leurs initiatives et actions. Si le contexte sanitaire 2021 n'a pas facilité les engagements, le rapport montre ce qui a pu être mené en utilisant par exemple les outils numériques comme les webinaires, le dispositif du Visa Internet Bretagne, les Espaces publics numériques... Pour conforter cet axe, le CESER propose que le Conseil régional travaille sur l'idée que les jeunes puissent s'exprimer plus largement sur les diverses politiques menées par le Conseil régional, au-delà de la participation régulière de membres du Conseil régional des jeunes à la commission « Jeunesse, égalité, citoyenneté » depuis 2021, que le CESER salue et qui représente déjà un pas important dans cette direction.

Avec un zoom très détaillé par mission budgétaire, le rapport cite les actions exceptionnelles engagées par le Conseil régional pendant la Covid-19, à savoir les 32 mesures prises pour répondre en urgence aux besoins des jeunes, en lien avec ses partenaires comme l'ARS ou le CROUS par exemple. Un retour d'expériences par les jeunes eux-mêmes et leurs familles sur ces nombreuses actions régionales serait intéressant pour réorienter éventuellement certaines actions, les renforcer, les pérenniser ou en repérer d'autres nécessaires.

Dans son avis de mars 2021, le CESER notait que « face à l'intensité et à la durabilité des impacts de la crise sanitaire sur les jeunes et leurs jeunes, le Conseil régional, dans le cadre de ses compétences et de son chef de filât, doit pouvoir non seulement renforcer les dispositifs existants, mais aussi être innovant face à l'ampleur des difficultés révélées tant en termes de formation, d'insertion et d'emploi que d'inclusion, de lien social, de citoyenneté, de vie artistique et culturelle, de santé, d'habitat, de mobilité... ». Avec ce rapport transversal jeunesse détaillé, le Conseil régional montre l'importance et la diversité des actions menées pendant la Covid-19 et ainsi une capacité large et volontariste d'intervention de la Région, seule ou le plus souvent en partenariat. Cette capacité s'appuie également

sur la connaissance des acteurs jeunesse issue de ses actions passées, notamment le dialogue structuré mené au sein de la Conférence jeunesse pour l'élaboration du plan de mobilisation. Le Conseil régional envisage-t-il de poursuivre ou d'élargir ses champs d'intervention envers les jeunes ? Au-delà des effets de la crise sanitaire, le CESER soutient la mise en œuvre par le Conseil régional du tarif unique pour tous les selfs de lycées. Cette disposition est-elle envisagée pour les jeunes en apprentissage ? Cette initiative doit être associée à des actions de sensibilisation à une alimentation saine, à l'importance de l'activité physique et sportive régulière, et ce de manière très participative, avec les jeunes.

Le rapport cite le soutien au Centre régional information jeunesse (CRIJ), aux Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ) et à l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ). Le CESER a régulièrement conforté le soutien du Conseil régional au développement du réseau territorial des PAEJ. Sur le champ de l'information et de l'action du CRIJ, le CESER souhaiterait avoir le bilan 2021 de ses actions et des éventuels travaux en cours pour mieux agir auprès des jeunes. Le RADD n'évoque pas les liens ou les rencontres de travail des PAEJ avec leurs partenaires afin de mieux connaître les ressources disponibles pour les jeunes. Le Conseil régional a-t-il participé ou pris l'initiative de rencontres partenariales dans tous les territoires ? Le dispositif « *Bien vivre partout en Bretagne* », avec un montant prévisionnel de 287 000 € est sans doute très facilitateur pour le travail partenarial. Le CESER souhaiterait disposer d'une synthèse de cette expérimentation. Sur le logement, le CESER estime intéressant, pour que chaque jeune puisse trouver un lieu pour se poser et se construire, de penser à constituer un recueil de leurs attentes, de ce qu'ils aimeraient avoir comme offres aux différents stades de leurs parcours d'émancipation et de conquête d'autonomie. Cette initiative pourrait faire l'objet d'un dialogue intéressant entre les promoteurs, les décideurs, les aménageurs, les architectes...

Le rapport montre l'engagement du Conseil régional pour l'insertion professionnelle et économique des jeunes. Ces actions portent aussi sur l'accompagnement des jeunes entrepreneur-ses, les jeunes agriculteur-ices, pêcheur-ses...

Le Conseil régional s'est aussi appuyé sur les mouvements de jeunesse pour mieux co-construire des réponses aux défis. Le CESER l'incite à renforcer ces articulations indispensables à la réussite des actions, en particulier dans les actions de soutien à l'engagement des jeunes, de lutte contre l'isolement, de prévention santé, d'éducation à l'égalité femme-homme...

Les jeunes sont engagés en faveur de l'environnement. Sur l'axe jeunes-transition écologique, le rapport cite notamment les actions de soutien à l'éducation à l'environnement et à la protection de la biodiversité. Comme il l'a montré dans son rapport « [*Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions*](#) » d'octobre 2020, le CESER estime essentiel que le Conseil régional puisse continuer à s'appuyer sur les différents acteurs reconnus de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Les établissements gérés par le Conseil régional sont à envisager comme des lieux disponibles pour mobiliser les jeunes et les soutenir dans la formation et l'engagement d'actions. Le Conseil régional peut compter sur les capacités d'initiatives des jeunes. Avec ses partenaires, il pourrait travailler à la valorisation de leurs engagements dans leurs cursus scolaires, par exemple dans le champ des solidarités et du climat.

Le rapport détaille les actions de politique culturelle, sportive et de solidarité. Le RADD mentionne le développement d'initiatives d'éducation artistique et culturelle (EAC) auprès des jeunes et l'accompagnement de jeunes artistes. L'action EAC sur le cinéma a été très impactée par la crise. Les mesures d'urgence Jeunesse n°18 (EAC films art et essai) et n°19 (résidence d'action culturelle en direction des jeunes) sont soulignées. La mesure 27 de soutien aux jeunes plasticiens sortant des écoles d'art et en grande difficulté d'insertion professionnelle est originale dans une période où les structures culturelles liées aux arts plastiques subissaient encore les contraintes de la crise sanitaire. Sur le patrimoine, en plus des chantiers-jeunes, le Conseil régional a cherché une implication des jeunes dans des démarches participatives et la formation des futur-es professionnel-les.

Concernant les pratiques sportives des jeunes, deux actions sont mentionnées : le soutien aux jeunes sportifs de haut niveau et celui aux 23 pôles espoir. Le soutien du Conseil régional à destination des jeunes sportifs est un bon

point, assurément. Pour autant, en matière sportive, le soutien reste globalement limité : 76 jeunes athlètes de haut niveau listés dans la catégorie « *Relèves* » accompagnés en Bretagne (non professionnel·les et licencié·es). Il s'agit d'une action à saluer même si elle reste insuffisante. Le Conseil régional peut sans doute mieux faire en ce domaine.

En ce qui concerne les pôles « *espoirs* », si une dynamique est lancée, l'accompagnement financier reste modeste : 300 euros par jeune breton·ne inscrit·e. Il faut rappeler qu'un événement sportif tel que le Tour de France ou la course au large de la Route du Rhum ont des budgets dont les montants dépassent le million d'euros...

Sur la partie nautisme, plutôt intégrée au tourisme, le CESER estime qu'il s'agit aussi de sport de plein air. Les montants semblent modestes : 460 000 € pour une région maritime ayant 2 500 km de littoral...

Le rapport transversal jeunesse consacre un chapitre sur les langues régionales autour de deux actions, l'une sur la formation d'enseignants, l'autre sur le développement des loisirs jeunesse en langue bretonne en tant qu'opportunité d'usage quotidien.

La dimension internationale est importante dans les parcours des jeunes. Le Conseil régional apporte son soutien aux jeunes pour différentes actions internationales comme, par exemple, des projets de solidarité internationale et de mobilités internationales (cf. tableau page 465 du RADD) ou d'échanges interculturels portés par des associations, etc.

Concernant les mobilités des jeunes, lors de sa session de mars 2021, le CESER notait qu'il était « *satisfait de l'attention que la Région porte à la mobilité des jeunes, fragilisée non seulement par la crise sanitaire en cours, mais également par le Brexit* ». Le Conseil régional est un acteur essentiel de la mobilité des jeunes, de toute·s les jeunes. Le rapport transversal jeunesse détaille les actions entrant dans ses champs de compétences. Des décisions importantes ont ainsi été prises pour favoriser les déplacements quotidiens des jeunes dans leurs activités sociales, avec des tarifs attractifs, des réductions, des outils numériques... Le CESER souhaiterait avoir une analyse des impacts de ces décisions qui pourrait justifier d'éventuels renforcements, pérennisations ou nouveautés à apporter en faveur des mobilités des jeunes en Bretagne.

2. Observations sur la Mission 3 « Pour une formation permettant à chacun·e de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi »

Comme rappelé dans l'avis général, les actions régionales en faveur de la jeunesse sont nombreuses, beaucoup étant axées sur l'accompagnement des jeunes qu'ils soient en lycées, en CFA, en insertion professionnelle ou en études supérieures.

Toutes les actions qui figurent dans ce RAP transversal « *Jeunesse* » sous le titre « *Pour une formation permettant à chacun·e de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi* » relèvent des programmes de la Mission 3 du budget (programmes 301, 302, 303, 304, 306, 307, 308, 312, 314, 316, 311, 318) auxquelles s'ajoutent les mesures d'urgence. Leur présentation dans le cadre du nouveau RAP transversal Jeunesse apporte des éléments de bilan supplémentaires, ce qui permet d'enrichir l'analyse qui est faite par ailleurs des différents programmes concernés.

S'agissant de la politique relative aux lycées et à l'accompagnement des lycéen·nes, le CESER note positivement l'engagement du Conseil régional via les dotations et/ou aides permettant l'acquisition de ressources pédagogiques dans les lycées et l'aide au premier équipement professionnel dans les lycées professionnels. Il relève aussi avec intérêt le développement des dynamiques éducatives via le dispositif Karta avec plus de 1 300 actions réalisées ainsi que la mise en place de distributeurs de protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle. Une action d'ores et déjà mise en œuvre dans 11 lycées dans le cadre de la mesure d'urgence Jeunesse 10 et qui va se déployer sur l'ensemble des lycées. Le CESER se satisfait par ailleurs de la reprise en mode normal de l'activité du

Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis (CRJ) et de la mise en place d'une commission Jeunesse, Egalité et Citoyenneté qui leur est ouverte.

Concernant le soutien aux CFA, le CESER se félicite des actions menées par le Conseil régional pour soutenir l'aide au recrutement d'apprenti-es par des employeurs publics, pour faciliter la formation en distanciel et pour rénover les CFA. Ces actions permettent d'apporter de meilleures conditions d'apprentissage et d'accueil aux jeunes. Le CESER souhaite que ces actions puissent perdurer dans le temps.

Le CESER note positivement les engagements du Conseil régional en matière de financement des formations sanitaires et sociales et de soutien aux étudiant-es de ces formations. Des engagements qui ont notamment permis d'augmenter l'offre de formation et le nombre de boursiers dont 2 525 étudiant-es de moins de 30 ans ont pu bénéficier, soit 95 % des boursiers.

S'agissant de l'accompagnement des jeunes en insertion professionnelle, le CESER note que les moins de 30 ans représentent 45 % des bénéficiaires en 2021 des dispositifs de formation professionnelle de la Région à savoir notamment la gamme PREPA (Projet, Avenir, Clés), la gamme QUALIF Emploi (Programme, Individuel), les actions territoriales PREPA et QUALIF. D'autres engagements du Conseil régional viennent soutenir l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes comme par exemple l'aide financière à une meilleure sécurisation du parcours, le soutien aux Missions locales pour les jeunes les plus fragiles ou encore l'abondement du fonds d'aide aux jeunes de 16 à 25 ans (FAJ) pour les aider dans leur parcours d'insertion professionnelle. Ce sont là des dispositifs que le CESER juge essentiels. Il attend donc que le Conseil régional puisse poursuivre ces engagements. Les mesures d'urgence sont venues renforcer ces actions. Avec l'ouverture de nouvelles places de formation pour les moins de 30 ans dans le cadre du PRIC, la sécurisation des parcours des jeunes via une offre de services « *garantie formation* » et la mise en place d'ateliers spécifiques PREPA projet pour permettre le retour en formation universitaire de jeunes étudiant-e-s de 1^{ère} année, décrocheurs. Le CESER salue la concrétisation de ces deux dernières mesures, qu'il avait soulignées dans son avis de mars 2021.

Si plusieurs actions menées par le Conseil régional visent au renforcement de la recherche et de l'enseignement supérieur, le CESER souhaite plus particulièrement souligner :

- les actions de soutien aux doctorant-es (allocation de recherche doctorale et aide à la mobilité internationale) ;
- les actions de soutien aux nouvelles approches pédagogiques visant à assurer une meilleure réussite aux étudiant-es ;
- les actions de promotion des filières scientifiques.

Ces dernières, à destination des lycéen-nes ont vocation à encourager l'attrait pour les études scientifiques. Le CESER note que l'édition 2021 d'Immersion Science a été suivie par 46 filles (sur 57 inscrits). En espérant voir là un regain d'attractivité vers les filières et carrières scientifiques... A noter par ailleurs que différentes mesures d'urgence Jeunesse concernant les étudiant-es (mesures 3, 9, 29) ont été mises en œuvre visant notamment au soutien psychologique, au soutien aux actions en faveur de l'aide alimentaire et favorisant le développement d'emplois étudiants par exemple pour des missions de tutorat.

En matière d'orientation des jeunes, le CESER tient à souligner la production de nouvelles ressources sous forme de guide à destination des jeunes de collèges et de lycées, le développement des partenariats pour une meilleure connaissance du monde professionnel par les jeunes bretons, de même que le développement de l'information sur les aides et les outils facilitant l'accès aux stages (mesure d'urgence Jeunesse 28). Le CESER veut aussi souligner le travail de plus en plus fin réalisé par les PSAD dans le repérage et le suivi des décrocheurs avec un renforcement sur l'année 2021 *via* l'appui du GREF.

S'agissant des aides à la mobilité internationale des apprenant-es, l'engagement régional passe essentiellement par le soutien aux projets de mobilité européenne et internationale d'une part, et, d'autre part, par l'animation du

réseau des développeurs·euses d'Erasmus+ et du COREMOB (comité régional de la mobilité) d'autre part. Le CESER note d'ailleurs avec satisfaction la tenue d'une réunion de sensibilisation aux opportunités d'Erasmus+ non seulement pour les lycées mais aussi les CFA disposant de formations post bac.

Enfin, le Conseil régional agit aussi en faveur de la jeunesse dans le cadre de sa politique sur les langues bretonnes. Il s'agit notamment du soutien à la formation des enseignant·es bilingues via l'aide Skoazell qui a bénéficié majoritairement à des jeunes en 2021 (19 sur 23). Ce point est également repris dans le RAP du programme 318. Le CESER note par ailleurs positivement l'aide aux stages BAFA et BAFD visant à soutenir la formation en langue bretonne des animateurs et des directeurs de centres de vacances.

Rapport transversal Santé

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Ce rapport transversal Santé du Conseil régional est une très bonne initiative et le CESER, qui l'appelait de ses vœux, s'en félicite. Il permet de donner une vision d'ensemble des actions du Conseil régional dans le champ de la santé.

Le rapport commence par rappeler le champ des compétences du Conseil régional. Il faut noter d'abord que, légalement, le Conseil régional « *a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire* » (Article L4221-1 du CGCT applicable en 2022). Sont rappelés les principes fondamentaux des politiques publiques régionales en matière de santé : une approche globale visant des actions sur les déterminants de santé et les actions pour permettre l'accès de tous aux droits fondamentaux en matière de santé. Le rapport vise à restituer la globalité de l'action régionale pour agir sur de nombreux déterminants de la santé des Breton-nes et ainsi œuvrer pour une Bretagne en bonne santé avec comme objectifs de :

- contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé ;
- se mobiliser pour une offre de soins adaptée et de qualité ;
- faire de la Bretagne une région en pointe en matière d'innovation santé, dont la silver économie ;
- observer pour mieux décider et agir.

Le CESER appuie la volonté du Conseil régional d'agir sur ces quatre axes.

Au-delà de ces derniers, le CESER rappelle ici la préconisation de son rapport « [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !](#) » (octobre 2020) : diffuser en Bretagne l'approche intégrée « *One health* » (« *Une santé* ») visant à mieux connaître et prendre en compte les relations complexes entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale.

Par ailleurs, le CESER rappelle l'importance de promouvoir les activités physiques et sportives régulières dans la population en Bretagne, tant dans un but préventif que curatif (cf. son rapport « [A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une région active et sportive](#) », mars 2010). Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique qu'il serait souhaitable de relier davantage au programme 603 du budget « *Développer le sport en région* » et en particulier à son premier objectif « *favoriser l'accès au sport pour tous* ».

Ces actions sont essentiellement à concevoir en partenariat avec une diversité d'acteurs. Le rapport transversal Santé dresse ainsi un tableau d'actions du Conseil régional, compte tenu de ses compétences, réalisées souvent en partenariat avec d'autres acteurs que sont l'État - avec l'ARS et les Préfectures -, des partenaires associatifs... Ceci appelle de nombreuses réunions de concertation. Le RADD pourrait préciser l'importance et la nature de celles-ci. En concordance avec une approche globale de la santé, le Conseil régional est nécessairement amené à penser la coanimation, la coresponsabilité et la coordination des politiques publiques santé. L'État en région ayant cependant une position majeure en termes de régulation, d'agrément et de financement du secteur de la santé, le rapport transversal pourrait exposer les éventuelles propositions formulées par le Conseil régional qui n'auraient pas reçu l'aval ou le soutien financier de l'État en région.

Le rapport présente :

- les actions envers les jeunes, les actions autour de la thématique du Programme régional de santé environnement (PRSE) ;
- les actions pour pallier le déficit de professionnel·les de santé dans les territoires ;
- le renforcement des formations en nombre et qualité des professionnel·le·s sanitaires et sociaux.

Pour le CESER, la réponse aux besoins de santé des Breton-nes et son ajustement aux ambitions affichées nécessite de plus amples moyens, notamment une dotation suffisante en professionnel·les de santé dans tous les territoires.

Régulièrement, dans ses avis, le CESER rappelle qu'il convient de s'attacher résolument à traiter la pénurie en professionnel·les de santé et d'accompagnement dans notre région. Il apparaît que les inégalités d'accès aux soins s'intensifient inexorablement, encore plus par la réduction des lieux de proximité et la numérisation des modes d'accès aux services de santé. Les efforts portés par le Conseil régional sont à souligner. Cependant, l'approche de la politique régionale de santé publique conserve un caractère encore trop théorique avec une anticipation insuffisante de nombreux besoins de la population et des territoires. Le Conseil régional a-t-il une vision prospective des réponses qu'il peut apporter à ces besoins, avec ses partenaires, dans les 5 à 10 ans à venir ?

La loi du 13 août 2004 a confié des attributions au Conseil régional en matière de formation de certains professionnel·les de santé notamment les infirmier·es, le aides-soignant·es... Un effort est à porter particulièrement sur ces formations sanitaires et sociales dont le schéma régional est en cours de révision. La Bretagne, comme d'autres régions françaises, se heurte depuis plusieurs années à une crise durable de recrutement dans les métiers de la santé. Un exemple, souligné en Conférence régionale santé autonomie (CRSA) est le manque de candidats dans certains Instituts de formation d'aides-soignant·es en Bretagne (ex : Quimper). Le CESER s'inquiète aussi d'un nombre croissant d'abandons de jeunes professionnel·es après leurs premières années d'exercice, également pointé en CRSA. Il va de soi que la tension dans le recrutement des métiers du soin et de l'accompagnement fragilise les services qui accompagnent les plus vulnérables. En un mot, il y a un manque d'attractivité des emplois à pourvoir. La crise n'est donc pas que sanitaire. Il faut retrouver plus de sens dans ce temps de post-crise. Cette difficulté de recrutement vient se superposer en Bretagne au manque de médecins diplômé·es, de pharmacien·nes et de dentistes. Le Conseil régional devra aussi faire face au report d'une année de la sortie d'une promotion de sages-femmes en 2023, liée à la création d'une 6^{ème} année de formation en maïeutique.

Cette crise relève de multiples causes qui sont, entre autres, le manque de reconnaissance, la perspective de carrière, certaines conditions de travail moins acceptées par les jeunes professionnel·les... Les modalités de fonctionnement sont aussi à adapter pour maintenir un égal accès aux services de santé. Pour le CESER, le capital humain est essentiel au fonctionnement de notre système de santé et de protection sociale. C'est pour cela qu'au-delà d'un renforcement important de la formation initiale et continue des professionnel·les, le Conseil régional pourrait inciter à un meilleur accompagnement au quotidien de ces derniers, en lien avec leurs organisations professionnelles et les organisations d'usagers et de patients.

« Le monde est dangereux à vivre ! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire » a dit Albert Einstein...

Il faut ajouter à cette situation le constat d'épuisement constaté chez des pharmacien·nes et autres professionnel·les de santé, par un témoin médecin, lors d'une récente réunion de la Conférence régionale santé autonomie (CRSA). Ces professionnels ne peuvent effectuer, dans les meilleures conditions, les tâches auxquelles ils sont assignés, étant confrontés par exemple à une pénurie de pharmaciens et de préparateurs diplômés. Dans certaines études scientifiques, il est pointé que *« les métiers de la santé apparaissent comme les plus à risque de suicide parmi tous les groupes socio-professionnels en France depuis 1976 »*⁴³. Les taux de mortalité standardisée par suicide sont de l'ordre de 34,3 pour 100 000 habitants dans le domaine *« Santé et action sociale »*. Selon des données 2007 en PACA, 23 % des généralistes seraient en épuisement émotionnel élevé. Le CESER pense que la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences ont accentué leur vulnérabilité. Les différents éléments du contexte professionnel et social, y compris des évolutions nées du numérique, doivent être mieux pris en compte dans les politiques publiques de santé afin de répondre au mieux aux besoins de santé. Le CESER apprécierait la communication d'informations sur des études et des actions éventuellement engagées par le Conseil régional de

⁴³ Ana-Maria Sajin, Louis Jehel, « Risque suicidaire et risque addictif chez le médecin », Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine Volume 200, numéro 7, septembre-octobre Elsevier 2016. Par comparaison, le taux de suicides d'agriculteurs en France en 2010 était de 49 pour 100 000.

Bretagne et ses partenaires portant sur le bien-être des personnels de santé et de l'accompagnement. Dans le champ de la formation, au-delà d'une sécurisation des parcours, il s'agit d'abord de sécuriser les personnes elles-mêmes.

Par ailleurs, le CESER aurait apprécié la prise en considération plus affirmée, par le Conseil régional, du défi majeur de l'accompagnement du vieillissement des Bretonnes et des Bretons, et de répondre à leurs aspirations. Dans ce contexte de vieillissement de la population, question prospective prégnante en Bretagne, le CESER souhaite que le Conseil régional s'engage énergiquement en faveur du bien vieillir en Bretagne (cf. ses études [« Bien vieillir en Bretagne »](#) (2007) et [« Agir pour la qualité de vie des personnes âgées... »](#) (mai 2011)), que ce soit à domicile ou en établissement d'accueil des personnes âgées (EHPA, EHPAD...). Pour favoriser un service de qualité, valoriser les professionnel·les du grand âge et de l'autonomie et soutenir les aidant·es, le Conseil régional devra, là encore, promouvoir une politique de formation ambitieuse. Le CESER souligne qu'avec l'allongement de la vie, l'augmentation des besoins d'accueil, d'accompagnement et de soins des personnes en perte d'autonomie, de plus en plus avancée, est inéluctable. Conscient de cette réalité, le Conseil régional doit agir de façon proactive et effective pour anticiper les problèmes et les résoudre, avec ses partenaires et l'ensemble des acteurs concernés.

Enfin, l'action en santé doit s'appuyer sur des connaissances actualisées des besoins de la population. Une connaissance régulièrement mise à jour des besoins de santé de la population en Bretagne est nécessaire pour adapter les politiques publiques de santé en région. Le CESER note donc avec satisfaction le soutien constant du Conseil régional à l'Observatoire régional de la santé Bretagne (ORSB).

Rapport transversal mer

Sur proposition de Daniel CLOAREC, Olivier LE NEZET et David RIOU
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Le rapport transversal Mer, qui balaye de façon exhaustive les actions entreprises par le Conseil régional dans le domaine de la mer et du littoral, témoigne de sa volonté de faire de ce domaine un enjeu primordial de développement durable pour la Bretagne. Le CESER constate, avec satisfaction, que le document a légèrement évolué dans sa forme, avec l'apparition d'un chapeau présentant le sens des actions engagées au titre de chacun de ces objectifs transversaux, illustré ensuite par quelques actions emblématiques dans chaque mission. Cela améliore sa lisibilité.

Malgré cet effort, il demeure une fois de plus cette année encore relativement difficile de percevoir le « *projet commun* » à toutes ces actions. Le CESER renouvelle donc son vœu que ce document transversal puisse être davantage mis en cohérence avec la Feuille de route Mer-Littoral de la Région Bretagne, afin de faciliter la lecture et le suivi de l'action maritime du Conseil régional. Dans la même perspective, il renouvelle son souhait de disposer d'un tableau général des dépenses annuelles engagées par le Conseil régional en faveur de la mer et du littoral, décliné par actions.

Le CESER s'étonne que la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) ne se soit réunie qu'une seule fois en 2021, alors que des actualités comme celles liées au document stratégique de façade (DSF), aux EMR et à la pêche font l'objet de travaux, que soit au sein du Conseil maritime de façade (CMF) ou dans d'autres instances.

2. Observations concernant les actions emblématiques par missions

Dans leur grande majorité, les actions engagées durant l'année semblent aller dans le sens d'une plus grande place donnée aux enjeux maritimes et littoraux dans le développement régional. Le CESER partage, ci-dessous, quelques observations plus précises sur quelques indicateurs.

Mission 1

L'année 2021 a permis la poursuite de la mise en œuvre de 17 nouveaux contrats de partenariats État / Région / Départements des Côtes d'Armor et du Finistère / Association Les Îles du Ponant. Le CESER note avec satisfaction que 81 projets ont pu ainsi être soutenus financièrement (5,3 M€) par le Conseil régional.

Concernant les contrats de partenariat Europe / Région / pays, ce sont 12 nouveaux projets qui ont pu être soutenus au titre de l'axe « *maritimité* », un des 5 axes majeurs des contrats de partenariat, pour un montant de 1,5 M€ de subvention régionale. Le CESER souhaiterait connaître plus précisément les projets retenus.

Mission 2

Cette mission, qui comporte notamment les programmes 208 et 209 dédiés au secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, au développement maritime et au système portuaire, concentre logiquement l'essentiel des actions engagées au titre de la politique maritime régionale. Le CESER constate, avec satisfaction, que de nombreux projets liés au domaine maritime ont pu être accompagnés cette année encore par le Conseil régional. Ces projets témoignent de la diversité et du dynamisme des acteurs et des filières de l'économie maritime en Bretagne.

Le CESER se félicite notamment du partenariat entre le Conseil régional de Bretagne et le Campus des industries navales, dont les trois objectifs sont de :

- renforcer l'attractivité des métiers et de la filière navale ;
- créer un vivier de personnels formés compétents pour répondre aux besoins des industriels ;
- adapter le contenu des formations aux besoins des entreprises, en tenant compte de la spécificité navale.

Les EMR sont indispensables pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également indispensables à la diversification et à l'innovation dans les industries maritimes, pour créer de la croissance et des emplois durables en Bretagne. Le CESER tient donc à souligner le travail réalisé par le groupe de travail de la CRML sur la planification des EMR et le suivi du débat public sur l'AO5. Il continuera à suivre ses différents travaux prévus en 2022.

Mission 3

Le CESER soutient l'accompagnement des actions de promotion de l'emploi maritime réalisées par les différents intervenants.

Compte-tenu du défaut d'attractivité de nombreux métiers maritimes et des difficultés de recrutement remontées par les entreprises du secteur, le CESER s'inquiète, comme l'année dernière, de la baisse des effectifs dans les lycées maritimes par rapport à la rentrée 2020 : s'agit-il d'une baisse ponctuelle, exclusivement liée à la crise sanitaire ? Les chiffres de la rentrée 2022 sont-ils rassurants à cet égard ?

Rapport égalité Femmes-Hommes 2021

Introduction

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »
avec le concours des référent-es égalité des commissions du CESER

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant ». Cette affirmation de Simone DE BEAUVOIR, empreinte d'une grande lucidité, résonne toujours avec les réalités constatées ici et ailleurs.

Dans les cadres intimes ou plus collectifs, aucun domaine social n'est épargné, comme l'illustrent les quelques exemples caractéristiques suivants :

- le fléau à éradiquer, mais qui perdure, de toutes les formes de violences sexistes et sexuelles dont les viols individuels ou collectifs, en proximité comme dans les pays en guerre, le harcèlement dans les espaces publics, les femmes artistes ou sportives qui subissent de plein fouet les effets du sexisme ;
- les droits reproductifs qui oscillent entre menace et progrès dans les pays de l'Union européenne ;
- l'égalité professionnelle qui est en question avec les inégalités de salaires entre les femmes et hommes qui persistent, même si elles se réduisent progressivement, ainsi que le combat pour la parité dans les organisations ;
- la question de la diversification des choix des métiers pour les jeunes filles et garçons d'aujourd'hui qui est loin d'être résolue dans notre pays, malgré de nombreux efforts faits dans le cadre de l'orientation professionnelle, les lycéennes se détournant par exemple très tôt des filières du numérique, et la mise en option des mathématiques dans les classes de première n'arrange pas les choses ; sans oublier le domaine de la recherche qui n'est pas épargné par les discriminations...

La période de la crise sanitaire a été révélatrice des inégalités dans la sphère familiale au détriment des femmes, même si les femmes étaient majoritaires dans les métiers de « première ligne » et du soin pendant la crise. Les revenus des femmes ont été très impactés par la crise, les mères isolées sont beaucoup plus précaires que les pères isolés et les couples avec enfants. Aussi, les conditions de télétravail sont moins favorables pour les femmes. L'emploi, le travail et les revenus ont été davantage affectés pour les femmes que pour les hommes. Le renoncement aux soins est plus marqué pour les femmes et les conséquences de la crise pèsent davantage sur la santé mentale des femmes. Les plateformes et numéros d'écoute, les signalements de violences intrafamiliales, les interventions des forces de l'ordre à domicile ont augmenté pendant la crise (cf. Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité, « *Chiffres clés de l'égalité* », édition 2021).

Le mouvement social #MeToo, qui encourage la prise de parole des femmes afin de faire savoir que le viol et les agressions sexuelles sont plus courants que ce qui est supposé et afin de permettre aux victimes de s'exprimer sur le sujet, est un élément de progrès dans la lutte contre les violences faites aux femmes qui aboutissent encore trop souvent à des féminicides.

Même si des marges de progrès se font jour, hors les murs de notre société, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans le monde, par exemple la situation des femmes et des filles afghanes privées de libertés et de droits humains fondamentaux, dont celui à l'éducation scolaire, ou encore la campagne massive de stérilisation forcée de femmes Ouïghoures... Autant de discriminations, de violences et de régressions qui nous renvoient tout particulièrement, et d'une manière radicale, à la pensée de Simone de Beauvoir qui, on le voit, ne force pas le trait.

Le Rapport Égalité femmes-hommes 2021 du Conseil régional de Bretagne porte, à l'instar de ses autres éditions, le message fort suivant : les femmes et les hommes des différents territoires de Bretagne doivent pouvoir compter sur les politiques publiques afin que l'égalité en droits entre les femmes et les hommes devienne une réalité dans les faits.

Dans ce cadre, le Conseil régional de Bretagne qui a un rôle d'impulsion et de « *grand ensemble* » a valeur d'exemple pour les autres collectivités territoriales qui s'engagent dans la même démarche sur les différents territoires.

Ce rapport condense une mine d'informations en termes de données, mais aussi d'exemples de ressources mobilisées mises en œuvre dans les actions afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'exigence démocratique et citoyenne en Bretagne.

N'est-ce pas le pouvoir d'agir, ce pouvoir d'agir sur les territoires qui permet aussi le changement des mentalités et des stéréotypes sexués et de genre qui ne devraient plus avoir de place dans notre société émancipatrice pour toutes les personnes, quels que soient leur sexe, leur genre ou leur orientation sexuelle ?

Le CESER de Bretagne a toujours été engagé aux côtés du Conseil régional en faveur de l'égalité femmes-hommes, un sujet transversal à toutes ses instances avec la question de la parité femmes-hommes toujours en ligne de mire dans son organisation et son fonctionnement.

Il invite donc le Conseil régional à ne jamais baisser la garde et à rester toujours exemplaire dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses composantes. Il a un rôle d'aiguillon auprès notamment des autres collectivités territoriales, en tant que financeur, par l'utilisation du système de l'éga-conditionnalité et en considérant que le budget affecté à l'égalité entre les femmes et les hommes est un réel investissement pour la progression des valeurs émancipatrices essentielles de notre démocratie et de notre humanité.

Le CESER, d'une façon plus générale, partage le souci du Conseil régional d'aboutir à la parité femmes-hommes dans la représentation politique à tous les niveaux : local, intercommunal, départemental, régional et national. Il s'agit d'un gage de progression démocratique et de faire avancer l'égalité d'une manière intégrée et effective entre les femmes et les hommes, dans toutes ses dimensions, par les représentant-es, les exécutifs et les agent-es des collectivités publiques.

2 – Education et formation

2.1 – L'orientation

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

2021 a été marquée par la réalisation de plusieurs études et rapports sur la question des inégalités pour agir contre les stéréotypes de genre qui sont encore beaucoup trop présents dans notre société tant dans le système éducatif que dans le monde professionnel.

Ainsi, le rapport « *Promouvoir une orientation non genrée et une égalité réelle de l'insertion professionnelle des filles, en particulier dans les milieux populaires* », réalisé par le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) fait un constat clair sur les inégalités de parcours scolaires, universitaires et professionnelles et les discriminations dans l'accès à l'emploi. Un rapport qui note que l'orientation reste très genrée dans le secondaire et le supérieur ainsi

que dans la formation professionnelle. L'étude du CESER sur la voie professionnelle pointe aussi cela. Le rapport du COJ note aussi l'influence du poids de l'environnement social dans le choix des parcours.

Les constats posés par le COJ sont confirmés par le rapport d'informations sur les stéréotypes de genre rendu par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Ces deux rapports font un certain nombre de recommandations autour notamment de la nécessité d'assurer une formation de qualité à destination des actrices et acteurs de l'orientation (rapport du COJ), l'obligation de formation de l'ensemble de la communauté éducative sur les stéréotypes de genre (rapport de la Délégation aux droits des femmes) pour ne citer que celles-ci. La lutte contre les stéréotypes de genre doit être une priorité au cœur du système éducatif. Des recommandations que le CESER ne peut que soutenir.

Par ailleurs, l'Observatoire des inégalités pointe également la faible augmentation des métiers dits mixtes (équilibre femmes-hommes entre 40 et 60 %) : 21 métiers en France et 19,5 % des métiers en Bretagne. L'Observatoire note d'ailleurs que seulement 10 métiers se sont féminisés depuis les années 80, mais aussi que certains métiers dits mixtes à cette époque ne le sont plus aujourd'hui... Le chemin vers la mixité des métiers est donc encore bien long !!

Le CESER tient à souligner les actions menées par le Conseil régional pour lutter contre les stéréotypes de genre *via* notamment ses missions d'information et de sensibilisation sur les métiers et les actions menées en partenariat avec le CIDFF. Le CESER note ainsi avec satisfaction la vigilance accrue pour que les supports rédactionnels et iconographiques d'IDEO soient non genrés. C'est là un élément positif d'évolution qui doit s'étendre à tous les supports de communication sur les formations et les métiers.

Le CESER soutient également la volonté de renforcer la promotion de l'égalité professionnelle et la mixité par la mise en œuvre de chartes définissant les critères et principes s'appliquant aux actions d'information sur les métiers et les salons d'orientation post bac pour obtenir des subventions du Conseil régional.

Ces exemples démontrent l'engagement du Conseil régional en faveur de l'égalité femmes-hommes, un engagement reconnu par le CESER.

2.2 – La formation initiale

Sur proposition de Marion MILLO
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Au niveau national comme régional, la formation des jeunes reste profondément genrée, la mixité des formations évolue en effet très peu. La persistance des stéréotypes de genre est au fondement de ces inégalités d'accès, ainsi que la faible prise en compte des violences sexistes et sexuelles que peuvent subir les jeunes filles dans certaines formations.

C'est une transformation profonde des représentations qu'il s'agit de mener et cela n'est possible qu'en actionnant différents leviers de manière précoce, dès la formation initiale :

- une politique volontariste qui permette aux jeunes de s'orienter en fonction de leurs aspirations et compétences plutôt que de leur genre. Le CESER se félicite des préconisations du rapport du Comité d'orientation des politiques de jeunesse remis au Premier Ministre en juin 2021 afin de promouvoir une orientation non genrée et une égalité réelle de l'insertion professionnelle des filles en tenant compte également des inégalités d'accès liées au milieu social d'origine : la mise en place d'une charte d'accueil pour les filles dans les formations où elles peuvent subir du sexisme et de l'objectif d'augmenter la mixité dans les filières post-bac ;

- le CESER tient à rappeler que la nécessité de donner envie aux filles de se diriger vers des filières techniques et scientifiques, doit se doubler de celle de donner envie aux garçons de faire le choix de carrières sociales, les dirigeant vers des métiers du lien et de service à la personne, au risque de reproduire sinon une hiérarchisation des valeurs peu favorable à l'égalité. Le CESER souligne dans ce cadre, l'intérêt d'actions mises en place par le Conseil régional pour promouvoir la mixité et la diversification des orientations scolaire et professionnelle pour tou·tes. Il souligne également l'importance de poursuivre le travail engagé autour des supports d'information et d'orientation afin de les débarrasser de toute représentation stéréotypée ;
- une éducation à la sexualité et au genre tout au long de la scolarité, qui réponde davantage aux besoins exprimés par les jeunes, notamment en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles et qui soit le laboratoire d'une culture de l'égalité. Le CESER se réjouit de l'investissement des jeunes du CRJ visant à impliquer l'ensemble des lycées bretons dans cette réflexion et dans les actions qui peuvent en découler. Il appuie leur volonté d'aboutir à l'élaboration de séances qu'ils et elles auront entièrement conçues. Il tient à rappeler l'importance des projets éducatifs du dispositif *Karta* en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité de genre ; il s'inquiète de la diminution du nombre de ces projets due au contexte sanitaire ;
- le CESER tient également à saluer l'action de lutte contre la précarité menstruelle qui a abouti à la mise à disposition gratuite de protections menstruelles dans tous les lycées publics, œuvrant par là à supprimer une inégalité de genre impactant fortement le quotidien de nombreuses jeunes filles. Il insiste sur la nécessité de pérenniser ce dispositif sur l'ensemble des établissements bretons, publics et privés et de l'accompagner de la généralisation d'ateliers de sensibilisation au cycle menstruel afin de lever le tabou des règles expérimentés dans certains établissements.

Le CESER pointe l'intérêt d'une importante mobilisation régionale pour atteindre l'objectif national d'un taux de 30 % minimum de mixité filles-garçons dans les filières post-bac dans les cinq années à venir et souligne la nécessité de généraliser une éducation à l'égalité qui lutte activement contre les stéréotypes enfermant les jeunes dans les rôles sociaux de genre et les entravant dans le développement de leurs aspirations et choix personnels. Il se réjouit que le RADD fasse état de son rapport « [En bac pro et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels de Bretagne](#) » et en rappelle quelques préconisations notamment l'élaboration d'un label « *égalité-mixité* » régional pour les lycées professionnels, la lutte contre les stéréotypes de genre dans tous les supports d'information à l'orientation et à la formation.

Le CESER souligne l'intérêt de découvrir quelques exemples de la multiplicité des actions mises en place au niveau régional pour promouvoir la mixité filles-garçons mais aurait apprécié bénéficier d'indicateurs plus précis : nombre d'établissements touchés par ces actions, taux de participation des jeunes, *etc.* Il suivra attentivement l'évolution des projets au sein du dispositif *Karta*, dont le budget a diminué de 25 % sur 2019/2020 en espérant que l'axe « *Egalité filles/garçons et lutte contre toutes les discriminations* » renoue avec un plus grand nombre de projets et que ceux-ci abordent concrètement la question des choix d'orientation genrés, ce qui est encore trop peu le cas.

Le CESER regrette qu'il n'y ait pas de données régionales concernant le nombre des référents égalité dans les établissements scolaires.

Enfin, tout en se réjouissant de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre la précarité menstruelle, le CESER souhaiterait avoir l'assurance de la pérennisation du dispositif et connaître le nombre d'établissements impliqués dans des actions de sensibilisation à l'égalité : ateliers égalité filles/garçons, tabou des règles, les outils d'évaluation de ces actions pour mieux penser leur généralisation à l'ensemble des établissements de Bretagne.

2.3 – La formation continue

Sur proposition d'Isabelle CONAN, Franck PELLERIN et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le Conseil régional dresse un panorama très complet des différentes initiatives du territoire par des entités diverses, associations et autres.

Il souligne que le rôle de la formation professionnelle comme outil d'égalité professionnelle est décisif, « *les femmes se forment moins fréquemment que les hommes avec des écarts particulièrement importants parmi les non-diplômés, les employé-es et les ouvrier-es. ...* ».

Le Conseil régional a commencé une étude visant à isoler des indicateurs, les extraire pour en identifier les impacts éventuels sur les freins éventuels à l'accès ou par exemple sur les sorties anticipées de formation. Des premières pistes ont pu ainsi être évoquées. Elles pourront être approfondies, consolidées et susciter des actions réparatrices. Ce qu'encourage le CESER qui les suivra attentivement.

Si certains indicateurs ne montrent pas de différence entre les femmes et les hommes, certains en montrent au contraire. Ainsi, on note chez les stagiaires de formation qui ne bénéficient pas du RSA, que les hommes ont moins de risque de sortie anticipée de formation que les femmes.

Entre 2020 et 2021, les formations QUALIF emploi ont vu un recrutement supérieur de femmes et un effectif stable des hommes. Ces données ont tendance à varier tous les ans sans que des explications fiables puissent être trouvées.

Le Conseil régional souligne que la conduite d'actions territoriales de formation en direction exclusive des femmes ne suffit pas à renverser la minorité persistante des femmes (42 % pour les femmes et 58 % pour les hommes) au sein des dispositifs de formation qualifiants, leur présence étant toujours majoritaire sur les aides individuelles,

La concentration des femmes, sur deux dispositifs d'aide individuelle, QUALIF Emploi individuel et QUALIF VA est constante avec 72 % des bénéficiaires.

Les évolutions de pourcentage de femmes dans les secteurs s'expliquent le plus souvent par des ouvertures de formations dans des sous-domaines spécifiques. Le numérique tend lentement vers la mixité, le CESER souhaite la poursuite des actions menées depuis quelques années pour faire connaître aux femmes les métiers de ce secteur.

Pour le CESER le déséquilibre persistant entre les secteurs ne sera comblé que si les employeurs et les branches professionnelles font des efforts très importants pour mettre en place de la formation continue en entreprise pour permettre de changer de métier et mettent en place une organisation pour que l'accueil dans les métiers très genrés soit particulièrement bien accompagné.

Les actions régionales doivent se poursuivre depuis l'information aux jeunes pour leur parcours de formation initiale jusqu'aux actions territoriales.

2.4 – L’enseignement supérieur et la recherche

Sur proposition de M’Hamed DRISSI et Eric HITTI au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Hélène LUCAS et Valérie MAZAURIC au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

L’égalité entre les femmes et les hommes constitue un enjeu sociétal fort. Le CESER souhaite à ce titre saluer l’engagement du Conseil régional et des établissements de l’enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en Bretagne, dont la mobilisation sur ce sujet s’est traduite en 2021 par un ensemble d’actions, tant à destination des personnels des établissements que des étudiantes et étudiants qu’ils accueillent : les actions en faveur de l’égalité professionnelle mais aussi de la sensibilisation et de la prévention des risques associés aux violences sexistes, sexuelles et au harcèlement. L’adoption par les universités bretonnes, comme demandé par le ministère (MESRI), de plans d’actions relatifs à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un élément structurant de cet engagement. Les nombreux évènements ou initiatives organisés par les établissements bretons à la fois en matière de prévention des discriminations et de lutte contre le harcèlement, mais aussi de sensibilisation à la place des femmes dans les sciences sont d’autres illustrations de la dynamique en cours.

Le CESER salue cette dynamique et encourage le Conseil régional à la soutenir dans les actions et projets qu’il finance. Il salue aussi l’attention portée à la situation des étudiantes lors de la pandémie et du déblocage de fonds d’urgence afin de les soutenir. Le CESER propose de réfléchir à inscrire certaines actions dans la durée.

Le CESER félicite le Conseil régional de l’engagement pris dans le programme européen BIENVENÛE de garantir les principes européens de non-discrimination et d’égalité entre les sexes. L’attention portée à la recherche de la parité aux différents niveaux du processus – qu’il s’agisse des expert-es pour l’analyse des candidatures, des membres du comité scientifique mais aussi des lauréat-es sélectionné-es - constitue une démarche intéressante et le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre dans les dispositifs de Stratégie d’attractivité durable (SAD) et d’Allocations de recherche doctorale (ARED). Le CESER propose que les responsables des ARED et SAD puissent mener des actions communes avec les Vice-président-es ou chargé-es de mission égalité des établissements, universités, grandes écoles et organismes de recherche. A ce titre, le travail réalisé en lien avec la référente égalité de l’Université Rennes 2 dans le cadre du programme BIENVENÛE est à saluer.

De nombreuses initiatives sont notées dans le rapport, sans être complètement exhaustives. Selon le CESER, la diffusion de l’information, *via* une page web dédiée à l’égalité femmes-hommes dans les ESRI de Bretagne, pourrait constituer une piste de réflexion pour mettre en lumière l’ensemble des actions.

La lenteur des progrès en matière de féminisation des apprenant-es et le manque de mixité de nombreuses catégories de métiers demeurent aussi une préoccupation. Le CESER réitère donc sa recommandation d’une meilleure coordination des actions de tous les acteurs de l’éducation, y compris en associant les entreprises du territoire, afin d’encourager et de développer notamment l’accès des femmes aux métiers scientifiques et d’ingénieurs.

2. Observations sur les indicateurs

Les chiffres nationaux décrivant la part des femmes dans les formations d’enseignement supérieur sont informatifs et le CESER trouverait pertinent d’avoir des éléments de comparaison avec la part des femmes dans l’ESR breton.

Les indicateurs calculés pour le dispositif ARED sont stables : le nombre de projets déposés par des femmes et le nombre de candidates retenues en 2021 restent tous deux très inférieurs à ceux calculés pour les hommes, cela malgré un taux de sélection qui semble plus favorable aux candidates. Ces statistiques, et le manque d’amélioration

observé sur plusieurs années, sont le reflet du déficit de mixité dans les carrières scientifiques et témoignent de la marge de progrès dans ce domaine.

La décroissance régulière du nombre de candidates au dispositif SAD (35 dossiers sur 87 en 2019, et 14 dossiers sur 62 en 2021) est source de questionnement. Pour mener une analyse de cet indicateur, il aurait été utile de connaître le nombre de candidatures déposées par des femmes en 2021 dans le cadre du programme BIENVENUE. Plus globalement, il semblerait donc judicieux que le calcul des indicateurs sur les post-doctorats prenne en compte à la fois les résultats obtenus dans le cadre du dispositif SAD et dans ce nouveau programme.

2.5 – Les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Marion MILLO au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Claudine PERRON au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Volet « Transmettre la langue bretonne »

Pour 2021, les chiffres clés présentés sont les seuls éléments relatifs au contexte national et régional illustrant la thématique de l'égalité hommes-femmes, et l'on peut constater une nouvelle fois une légère baisse du taux de féminisation des demandeur-ses d'emploi qui apprennent le breton en formation professionnelle, même si la parité reste lointaine (63 % de femmes) ; le nombre de femmes bénéficiaires de l'aide *Desk / Petite enfance* et *Desk/ Enseignement* est en baisse sans que pour autant cela s'accompagne d'une hausse du nombre des bénéficiaires hommes. Le taux de féminisation des demandeur-ses d'emploi reste quasiment stable, il est de 95 %. Le CESER ne peut que partager le constat du rapport égalité sur le problème que pose la persistance des stéréotypes de genre pour progresser dans la mixité des métiers de la petite enfance.

Le CESER renouvelle son questionnement sur l'absence d'autres données dans le contexte national et régional : est-elle due à une absence d'études, d'enquêtes sur l'égalité dans les langues de Bretagne ? Si c'est le cas, le CESER invite le Conseil régional à y remédier car aucun domaine ne doit échapper à la volonté égalitaire.

En ce qui concerne l'égalité dans l'action régionale, le CESER partage l'alerte portée par le rapport concernant la gouvernance de l'aide *Skoazell*. En effet, le jury de la commission a été exclusivement masculin en 2021 et il apparaît comme une nécessité de tout mettre en œuvre pour accéder à la parité.

Le CESER note que la situation du gallo n'est pas considérée dans le rapport égalité mais il est convaincu que là aussi des progrès en matière d'égalité femmes-hommes sont possibles dans les actions régionales menées.

Volet « Présence des langues »

Il est dommageable que les données analysées ne dépendent que des systèmes d'information de la Région. Il serait intéressant d'avoir les analyses des emplois en breton sur la région Bretagne pour bénéficier d'une réelle vision des rapports femmes-hommes dans les différents secteurs et catégories professionnelles, y compris dans les associations.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 - Les bénéficiaires des aides

S'agissant de *Desk petite enfance* et des aides aux demandeuse·eurs d'emploi, les écarts entre les hommes et les femmes restent très importants : le public « *petite enfance* » observe donc les stéréotypes genrés à l'âge de la « *prise d'exemple* », ce qui est très regrettable puisque c'est un des mécanismes de leur perpétuation. Par ailleurs, le CESER note que le Conseil régional ne dispose pas des indicateurs comparatifs demandés sur la répartition par sexe à l'université et dans les établissements relevant de l'Éducation nationale.

Indicateur n°2 - La gouvernance

Le détail de la composition de la commission d'attribution des bourses *Skoazell* est éclairant et permet d'identifier les organismes déléguant des représentant·es sans tenir aucun compte de la parité, ce qui a abouti à un jury exclusivement masculin.

Concernant la composition de la commission du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB), le CESER observe un rééquilibrage du ratio femmes/hommes aujourd'hui proche de la parité. Il apprécie que le Conseil régional s'efforce d'atteindre la parité des instances quand il en a le pouvoir.

3 – Développement économique et emploi

3.1 – L'emploi et l'égalité professionnelle

Sur proposition de Séverine DUDOT, Marie-Christine Le Gal et Dominique PIRIO
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

Si la Bretagne se caractérise par une forte présence des femmes dans la création d'entreprises (35,9 %), seulement 19 % des métiers sont mixtes. Parmi les chef·fes d'exploitation agricole, on compte 26 % de femmes ; 24 % au sein des métiers du numérique. De plus, 15 % d'inégalités salariales entre les femmes et les hommes sont encore mesurées et 3 maladies professionnelles sur 4 concernent les femmes. La pandémie a eu pour conséquence de stopper l'évolution jusque-là positive de la promotion de l'égalité professionnelle dans les entreprises, les conditions de travail exceptionnelles impliquées par la crise sanitaire ayant pesé davantage sur les femmes.

Les statistiques relevées au gré des bilans des actions soutenues ou des dispositifs propres à la Région révèlent des urgences :

- 8 % des femmes reçues par les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) en Bretagne sont sans ressource ;
- 60 % des femmes vivant en Quartier politique de la ville (QPV) stagiaires d'une formation financée par la Région sont peu ou pas qualifiées ;
- sur les 83500 familles monoparentales résidant en Bretagne, 27000 d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté.

Le CESER relève également que 22 % des projets financés par le programme budgétaire dédié à l'égalité femmes-hommes ont été consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes en 2021.

L'index « *égalité professionnelle* » progresse d'un peu moins d'un point en Bretagne en 2022, pour atteindre 88 %, et reste comparable à la moyenne nationale.

Le Conseil régional marque son soutien à l'ARACT Bretagne dans son action d'accompagnement des entreprises, ce que salue le CESER. Cela passe notamment à travers la présentation, en ligne, du kit méthodologique de diagnostic Egalité Professionnelle tel que Diag EgaPro-Index, ou encore l'accompagnement à la construction d'un Plan d'action annuel d'égalité, etc.

Pour finir, le CESER salue l'engagement des acteurs publics et privés, qui œuvrent à la médiatisation de la place des femmes. Cela participe à valoriser la diversité des initiatives régionales en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et de parcours féminins remarquables.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER souligne que les indicateurs permettant de mesurer et suivre l'égalité femmes-hommes dans l'emploi et le monde professionnel restent insuffisants. Ainsi, il serait pertinent de disposer d'un comparatif synthétique et analytique des données régionales et nationales. Il serait, de plus, intéressant d'objectiver les résultats attendus dans le temps.

Par ailleurs, le CESER regrette que les dispositifs ADIE, Bretagne Active, Boutiques de gestion ne soient pas détaillés dans ce rapport et suggère que les obligations des entreprises pourraient être traitées en prenant en compte le nombre de salarié·es concerné·es, notamment le pourcentage de femmes.

Le CESER note cependant que de nouveaux outils sont mis à disposition des entreprises avec un effort important porté sur la communication, et propose de définir des indicateurs de suivi sur ces nouveaux outils (nombre d'entreprises bénéficiaires, scoring des entreprises accompagnées, etc.)

3.2 – L'économie sociale et solidaire

Sur proposition de Fabienne COLAS au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »
et de Marie-Martine LIPS au nom de la Commission « Économie et innovation »

Selon le CESER, il est intéressant de noter que « *statut ne vaut pas vertu* », le rapport du Conseil supérieur à l'économie sociale et solidaire (CSESS) montrant que la thématique de l'égalité femmes-hommes et de la parité dans la gouvernance des structures de l'ESS n'est en réalité que peu travaillée. Le CESER suggère, pour avancer sur le sujet et atteindre la parité dans les instances, que les structures de l'ESS adoptent des règles contraignantes.

Par ailleurs, le CESER encourage les initiatives telles que la web conférence « *Egalité professionnelle et qualité de vie au travail : deux leviers pour une reprise d'activité durable dans l'ESS* » tenue en juin 2021, en partenariat avec l'Aract, la CRESS et l'Udes.

3.3 – L'agriculture

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Samuel BRICARD
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Observations générales

La revalorisation des retraites des chef-fes d'exploitation et des conjoints de collaborateur·trices était attendue de longue date par les agriculteur·trices, afin de permettre de réduire l'inégalité entre les femmes et les hommes. Le

CESER estime que c'est un pas pour la reconnaissance du travail des conjoint-es, et principalement des femmes au sein des fermes. Il estime nécessaire de poursuivre le travail sur la revalorisation de leur retraite, qui reste encore trop basse.

Le CESER ajoute que la loi Chassaigne du 17 décembre 2021 a fait évoluer le statut de conjoint collaborateur d'exploitation agricole pour une meilleure protection sociale. Afin d'acter son caractère transitoire, le statut de conjoint collaborateur est, depuis le 1^{er} janvier 2022, limité à 5 ans sur l'ensemble de la carrière professionnelle. L'objectif de la mesure est d'engager le conjoint à se tourner vers des statuts plus protecteurs tels que les statuts de conjoint salarié ou associé, générateurs de droits sociaux plus importants et ainsi limiter l'éventuelle situation de dépendance économique du conjoint à l'égard du chef d'entreprise.

Malgré une parité atteinte dans l'enseignement agricole, et le fait que les femmes soient majoritaires dans l'enseignement agricole supérieur, elles ne représentent que 30 % des actifs permanents agricoles. Le CESER estime que les travaux doivent se poursuivre pour trouver les leviers permettant de réduire les inégalités femmes-hommes dans le secteur agricole, afin que les femmes se sentent aussi légitimes que les hommes à diriger une entreprise agricole, à intégrer les organisations professionnelles et aussi à leurs aises dans le travail quotidien ainsi que dans leurs choix de gestion et d'évolution de leur entreprise.

2. Observations sur les indicateurs

Etant donné l'ambition, qui ne consiste pas seulement à augmenter le pourcentage des femmes en agriculture, mais également à leur offrir les meilleures conditions de travail et à les intégrer au mieux dans le secteur d'activité et dans leur environnement, le CESER pense que des indicateurs plus qualitatifs pourraient compléter les indicateurs quantitatifs déjà mis en place. Ainsi, il serait utile d'avoir une vision de l'évolution du ressenti des femmes sur leur bien-être dans le métier, tout comme de disposer d'une comparaison des revenus des agricultrices par rapport aux agriculteurs.

3.4 – L'économie maritime

Sur proposition de Daniel CLOAREC, Olivier LE NEZET et David RIOU
au nom de la commission « Économie et innovation »

Le CESER apprécie de disposer d'éléments sur l'égalité femmes-hommes dans le domaine maritime, dans une approche tant qualitative que quantitative.

Si la part des emplois féminins reste globalement minoritaire dans l'économie maritime, les actions citées vont dans le sens de l'égalité professionnelle.

L'obligation d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), ainsi que les difficultés de recrutement, conduisent les organisations professionnelles à étudier davantage la place des femmes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Pour le CESER, les actions de promotion de la mixité des métiers dans les lycées maritimes doivent être poursuivies.

4. – Territoires

4.1 – L’observation et la planification

Sur proposition de Brigitte LE CORNET
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Le CESER note avec satisfaction que le GÉOT - l’application de cartographie interactive de l’Observatoire des territoires - propose depuis la fin de l’année 2021 plusieurs dizaines d’indicateurs, déclinés selon le genre mais également « des indicateurs synthétiques » pour appréhender l’égalité femmes-hommes sous un angle nouveau :

- part des emplois dans des secteurs à dominante féminine, masculine ou mixte ;
- taux de couverture accueil jeune enfant ;
- données relatives au temps moyen de trajet entre le domicile et le travail selon le sexe (en minutes) ou à la distance moyenne (en kilomètres) entre le domicile et le travail selon le genre.

Il apprécie que ces indicateurs puissent être cartographiés et téléchargés. Le dernier ouvrage « [Femmes et hommes, l’égalité en question](#) », de l’INSEE propose lui aussi désormais un panorama complet avec des études et des fiches thématiques. Le CESER encourage les partenariats qui favorisent le caractère durable des indicateurs.

Dans son avis rendu sur le rapport égalité Femmes-Hommes constitutif du RADD 2020, le CESER avait constaté que, malgré une augmentation de 5 % du nombre d’indicateurs par rapport à 2019 (102 indicateurs couvraient 26 thématiques), les indicateurs de contexte et de ressource restaient largement majoritaires face aux indicateurs de réalisation et de résultat. Le CESER préconisait alors une augmentation progressive de ces indicateurs de réalisation et de résultat.

Dans le cadre de la démarche d’évaluation, le CESER rappelle donc l’intérêt de disposer d’outils de suivi et d’informations pertinentes devant être en lien avec les objectifs du Conseil régional concernant l’égalité femmes-hommes. Ainsi, si la diversité et l’abondance d’indicateurs sur l’égalité femmes-hommes ont permis la prise en compte du problème, ils doivent être mobilisés par le Conseil régional pour piloter, suivre et évaluer les politiques mises en œuvre pour assurer l’égalité femmes-hommes.

4.2 – Les contractualisations et l’animation territoriale

Sur proposition de Stéphane CREACH
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Il n’est pas anodin que, dès l’introduction de ce chapitre sur l’égalité femmes-hommes au prisme des relations entre le Conseil régional et les territoires, l’angle de la ruralité soit mis en avant. La crise sanitaire a exacerbé les difficultés rencontrées par les femmes, dégradant souvent leurs conditions matérielles et leurs vies quotidiennes. Les effets de la crise sanitaire se sont toutefois exercés différemment sur les femmes, selon qu’elles résident en milieu urbain ou rural. Une seule constante : la précarité s’invite à ce tableau.

Le CESER note également que le Conseil régional s’attache à inscrire sa réflexion dans les politiques portées au niveau national. Ce rapport rappelle que la Délégation aux droits des femmes du Sénat a, dans son appel « [Femmes](#)

[et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité - Agenda rural du gouvernement : où sont les femmes ? »](#), formulé 70 recommandations visant à articuler l'égalité femmes-hommes et l'égalité territoriale. Cet appel fait suite au constat qu'aucune des 181 mesures de l'Agenda rural de l'État ne mentionnait de problématiques relatives à l'égalité femmes-hommes en octobre 2021.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 - Parité dans les Comités uniques de programmation des contrats de partenariat Europe/Région/Pays

L'indicateur illustre la composition nominative des membres des Comités uniques de programmation (CUP). Le CESER constate un fort déséquilibre, puisque les CUP ne comptent que 29 % de femmes. Toutefois, le Conseil régional n'a pas réellement de levier pour intervenir.

Concernant les conseils de développement, depuis 2021, le soutien financier du Conseil régional est conditionné à une composition paritaire stricte. Le CESER ne dispose pas de chiffres communs à l'ensemble des conseils de développement mais apprécie que les 13 conseils de développement qui ont bénéficié d'un soutien régional aient été composés à 50 % de femmes.

Indicateur n°2 - Approche intégrée de l'égalité dans les Contrats de ville bretons

Le nombre de projets « *Égalité femmes-hommes* » dans les appels à projets « *Contrats de Ville* » passe de 42 à 49 en un an. Les thématiques couvertes semblent assez larges si l'on en croit le panorama fourni par le Conseil régional : les projets concernent l'insertion professionnelle, les liens des femmes à la mer, ou encore la création de groupes de paroles dans le cadre de la politique de la ville. Le CESER apprécie cet éclairage permettant une analyse plus approfondie des projets, qu'il avait appelé de ses vœux dans de précédents avis.

Indicateur n°3 - Place des femmes dans l'évènement « *Les territoires innovent* »

Le CESER apprécie la parité dans l'organisation du cycle de rencontres « *Les Territoires innovent* ». Pour rappel, ce cycle de 14 rencontres avait pour objectif en 2021 de créer un dialogue autour de la cohésion territoriale et de l'aménagement durable en Bretagne. Organisées en visio-conférence autour de partage d'expériences, de témoignages et de débats, ces rencontres ont rencontré un certain succès. Il convient toutefois de signaler que le recours à la visio-conférence et l'attachement à la non-identification ont rendu difficile le recueil des comptes-rendus et des données.

4.3 – L'environnement

Sur proposition de David CABEDOCE, Agnès BARBE, Ronan Le GUEN, Sylvie MAGNANON et Jean-Pierre BAGEOT
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

En raison d'une situation inégalitaire persistante, les femmes portent encore en grande partie la charge domestique et l'éducation des enfants, ce qui leur donne une possibilité importante d'agir en faveur de la transition écologique. Le CESER encourage donc le Conseil régional à soutenir les programmes visant à favoriser et valoriser l'égalité implication des femmes et des hommes dans les actions quotidiennes ayant un effet d'accélération de l'ensemble des transitions environnementales : atténuation et adaptation au changement climatique, prise en compte de la biodiversité, économie de l'eau, gestion des déchets, éducation à l'environnement dès le plus jeune âge... Le CESER encourage le Conseil régional à réfléchir aux modalités de mise en œuvre de ces soutiens à l'égalité femmes-hommes, en impliquant les structures professionnelles et les associations qui agissent dans des domaines ayant un

lien avec la transition écologique : consommation, santé humaine et environnementale, éducation à l'environnement, notamment. Cela permettrait de faciliter l'adoption et la transmission des gestes quotidiens « réflexes » permettant d'accélérer les transitions.

Sur le plan de l'action institutionnelle, le CESER apprécie la mise en place, au sein du Conseil régional, d'ateliers de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes, organisés à l'attention des agent-es de la Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité. Il souligne son intérêt pour l'ensemble des Directions du Conseil régional, en accordant une attention particulière au rôle des femmes dans les transitions écologiques. Le renforcement de la place des femmes dans chacune des Directions du Conseil régional serait également un moyen d'accroître leur pouvoir d'agir en faveur de l'environnement et du climat.

Le CESER note que les représentations dans les instances des politiques régionales environnementales restent très inégalitaires, surtout dans le domaine de l'eau (84 % d'hommes) et dans le domaine des déchets et de l'économie circulaire (seulement 23 % de femmes d'après les chiffres 2020). La parité dans les instances régionales de la biodiversité est moindre (40 % de femmes). Le CESER invite le Conseil régional à engager une réflexion à ce sujet avec les instances concernées et en lien avec sa politique en faveur de l'égalité femmes-hommes. Il suggère par exemple de promouvoir davantage les filières techniques et scientifiques contribuant à la transition écologique auprès des jeunes filles.

Concernant les aides accordées par le Conseil régional aux organismes agissant dans les domaines de l'environnement, le CESER apprécie de voir que celles-ci bénéficient quasiment autant à des hommes qu'à des femmes. S'agissant des aides aux projets en faveur de l'environnement, le CESER note que le Conseil régional semble soutenir de plus en plus d'initiatives portées par des femmes. Il l'encourage à multiplier ces soutiens et à développer l'éga-conditionnalité des aides régionales sur la base d'une approche de fond, globale et durable associant les associations et les instances citoyennes territoriales, comme par exemple les Conseils de développement.

Enfin, s'il semble qu'en Bretagne émergent de plus en plus d'initiatives faisant le lien entre les politiques environnementales et les questions de genre, il serait intéressant d'en faire un bilan régional pour mieux les soutenir, et ce dans la durée.

4.4 – Le numérique

Sur proposition de Jean LE TRAON au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation » et de Bernard GAILLARD au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Malgré une boîte à outils sur la mixité qui s'est bien développée, les statistiques sexuées des métiers du numérique évoluent peu, voire régressent. Dès l'école, au cours de l'orientation, les stéréotypes de genre continuent à limiter la place des femmes dans les métiers du numérique, celles-ci occupant à peine un tiers des emplois du secteur (33 % des jeunes femmes sont encouragées à s'orienter vers les métiers du numérique contre 61 % des jeunes hommes - Étude Epitech – Ipsos novembre 2021).

La place des femmes dans les formations numériques financées par le Conseil régional poursuit sa progression (+ 2 %) depuis désormais deux ans, avec aujourd'hui un taux de 45 % contre 23 % en 2020 et 14 % en 2019.

En termes de métiers, ceux du développement connaissent la plus importante augmentation, mais enregistrent une diminution du nombre de stagiaires. Plus les domaines sont proches du matériel informatique, moins les femmes sont présentes. *A contrario*, les femmes sont plus nombreuses dans les domaines impliquant des collaborations avec d'autres disciplines (transition numérique, e-commerce et webmarketing, design web).

C'est pourquoi en 2021, la politique régionale de formation a conduit un travail approfondi sur le numérique responsable intégrant l'égalité femmes-hommes avec les partenaires de l'offre régionale QUALIF Emploi Programme : accompagnement des organismes de formations de QUALIF Emploi Programme à la féminisation et soutien financier à l'association @ESTIMnumérique (Entreprise Synergie Territoires Inclusion Mixité) et aux actions de sensibilisation Girls are Coding d'ADN Ouest.

Le CESER relève qu'il est fait mention du Visa Internet Bretagne comme d'un dispositif qui s'adresse à tous les Breton-nes qui souhaitent s'initier gratuitement aux usages numériques, quel que soit leur âge ou leur situation. Il note que le Conseil régional soutient financièrement les lieux labellisés « *Espaces publics numériques* » qui mettent en place ces initiations et que les femmes sont les principales bénéficiaires de ce dispositif (64 %).

Enfin, le rapport Egalité femmes-hommes rappelle à juste titre que les femmes sont les premières victimes des cyberviolences : contrôle, harcèlement, humiliation... Le CESER encourage le Conseil régional à se mobiliser avec ses partenaires afin de prévenir et de lutter, dès le plus jeune, contre toutes les formes de cyberviolences portant atteinte aux droits, aux libertés, à la dignité des filles, des adolescentes et des femmes ainsi qu'à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il n'y a pas réellement d'indicateurs mais des données statistiques. Un indicateur synthétique de la situation bretonne éclairerait la situation de la Bretagne au regard de la moyenne nationale (voire de l'Europe) : cet indicateur reste à définir et le CESER est disposé à apporter son concours.

Par ailleurs, une connaissance du nombre d'espaces publics numériques et de leur répartition géographique éclairerait la situation réelle du Visa Internet Bretagne.

4.5 – Les mobilités et transports

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le CESER note des efforts de la part de certaines entreprises pour encourager l'accès des femmes aux métiers du transport. Il regrette toutefois le manque d'exhaustivité du document et surtout l'absence de données pour l'année 2021 : aucun indicateur de suivi ne renseigne la féminisation de l'accès aux métiers du transport, alors même que le secteur peine à recruter, notamment les conducteur-rices de transport scolaire. Le CESER ne peut que le déplorer et insiste sur la nécessité d'une prise en compte réelle et sérieuse de cette situation par l'exécutif régional.

Comme il le soulignait l'an passé, le CESER se réjouit de la prise en compte d'indicateurs genrés par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications Transport et Logistique. Ils renseignent par exemple sur les écarts de rémunération et sur l'accès aux métiers et aux formations des femmes, permettant ainsi d'établir des comparaisons avec d'autres branches. Le constat demeure très inquiétant.

Plus globalement, le CESER aurait apprécié connaître l'impact des actions menées pour lutter contre toutes les formes de discriminations sexuées à l'embauche, qui devaient prendre effet en 2021.

Le CESER relève l'absence de données chiffrées concernant les principaux freins à la mobilité, qui enferment des femmes dans des situations de précarité : absence de véhicule, logements dans des territoires isolés, contraintes horaires exigeantes, actes d'incivilité dans les transports, etc. Le CESER aurait aussi apprécié connaître les modalités de déploiement du dispositif d'arrêt à la demande qui se généralise dans plusieurs métropoles françaises.

L'égalité dans l'action régionale

Le CESER prend acte des actions du Conseil régional sur la question de l'égalité femmes-hommes : l'ajout, pour chaque renouvellement de conventions liées à la mobilité, d'un article dédié ; le contrôle auprès des sociétés de transports des plans d'actions, des accords d'entreprises et/ou d'autres mesures décidées par les transporteurs. Le CESER apprécierait qu'un indicateur permette de suivre la mise en place de l'ensemble de ces actions.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 - Usagèr-es du TER Bretagne

Le CESER prend acte de la part de femmes dans les usagèr-es du TER, avec une carte Korrigo et avec un abonnement seul, qui revient quasiment à son niveau de 2019.

Indicateur n°2 - La place des femmes dans la gouvernance du transport public régional

Le CESER relève la disparition de cet indicateur dans ce rapport.

Comme l'an passé, le CESER réitère sa demande d'indicateurs concernant les agressions dont les femmes sont, hélas, trop souvent victimes à bord des transports en commun. Le suivi de cet indicateur permettrait d'objectiver le niveau d'incivilité à bord des transports en commun. À ce titre, la circulation des trains dépourvus d'au moins un agent.e d'accompagnement mériterait un suivi particulier, ainsi que l'insuffisance, voire l'absence, de personnel dans les gares et autres infrastructures ferroviaires.

5.1 – Le sport

Sur proposition de Joël DEVOULON et de Yannick MORIN
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes en matière de sport est très largement constitué d'une compilation de faits notables aux plans national et régional, et d'indices de l'évolution des mœurs en cours. Si le CESER peut se féliciter de voir que les événements, les positionnements publics, la médiatisation, vont dans le sens d'une meilleure égalité, on mesure les déséquilibres qui persistent et le chemin à faire.

La question des harcèlements et agressions sexuels prend une grande part dans ces constats. C'est légitime mais il ne faudrait pas en déduire que l'indispensable disparition de ces faits suffirait à régler la question de l'égalité dans le sport. Il s'en faut de beaucoup et il faudra encore agir longtemps sur l'offre de pratiques vers les filles et les femmes, la valorisation et la médiatisation du sport au féminin.

Le rapport montre un effort équilibré du Conseil régional entre les occurrences masculines, féminines ou mixtes, excepté pour les déplacements et le soutien aux manifestations/compétitions où l'accompagnement a été plus limité, très inférieur au poids que représentent les femmes (39,8 %) dans le nombre total des licenciés en Bretagne. Il faut rester vigilant sur cette question parce que l'intérêt et la légitimité de la compétition au féminin restent à ancrer dans les représentations collectives.

Mais, le rapport montre aussi que l'action régionale reste très largement cantonnée au seul secteur compétitif. Pour tous mais plus encore pour les femmes, d'autres dimensions mériteraient d'être soutenues et valorisées parce qu'elles sont une voie de dépassement des représentations culturelles et d'accès plus spontané à la pratique sportive. On pense particulièrement au sport loisir, moins contraignant, plus facilement mixte et qui doit être plus

accessible à tout âge, ou au sport santé, que ce soit dans une perspective de prévention de la sédentarité ou par exemple, ce que proposent certains clubs d'escrime ou d'aviron, pour aider à la rééducation fonctionnelle de femmes opérées d'un cancer du sein.

Comme le dit le texte introductif du rapport : « *Sans travail commun – au-delà des cercles d'expert-e-s ou de praticien-ne-s dédié-e-s* (en sport il s'agit pour l'essentiel des compétiteurs) – *la contribution des politiques publiques à la suppression des inégalités entre les femmes et les hommes restera dérisoire* ».

5.2 – La culture

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Début 2022, une analyse genrée fournie par l'Association des Centres dramatiques nationaux (CDN), l'Association des Centres chorégraphiques nationaux (CCN) et l'Association des Scènes nationales (SN) montre que l'accès aux directions des établissements sous label national est loin d'être paritaire et que la répartition des moyens de production est loin d'être égalitaire. Cette analyse genrée met en évidence un « *effet tenailles* », dont l'une des mâchoires serait les nominations, et l'autre les subventions attribuées :

- nominations — Théâtre nationaux (5) : aucun dirigé par une femme. CDN (38) : 43 % dirigés par des femmes. CCN (19) : 16 % dirigés par des femmes. SN (76) : 35 % dirigées par des femmes ;
- subventions — Les équipements les plus dotés sont dirigés par des hommes, les moins dotés sont dirigés par des femmes. Les directrices⁴⁴ de CDN gèrent 41 M€ de subventions quand les directeurs en gèrent 79 M€. Les directeurs de CCN gèrent un budget neuf fois supérieur à celui que gèrent les directrices. Les directrices de SN gèrent en moyenne un budget inférieur de 20 % à celui des directeurs. Les directrices des équipes artistiques subventionnées dirigées par des femmes (compagnies, ensembles) ne reçoivent que 19 % des crédits ministère de la culture.

Cette étude nationale fait écho aux pistes proposées par le quatrième diagnostic⁴⁵ régional publié en 2021 par HF Bretagne⁴⁶, notamment l'analyse genrée de la répartition de l'argent public, l'adoption de budgets genrés dans les collectivités, une répartition égalitaire des moyens de co-production, de résidences et d'achats.

⁴⁴ Les 19 directrices de Centres dramatiques nationaux ont publié en décembre 2021 une tribune, consultables [ici](#), en faveur de l'égalité des moyens dans les dispositifs de financement public et la parité dans les nominations à la direction des plus importantes institutions publiques.

⁴⁵ *La place des femmes dans l'art contemporain et le spectacle vivant en Bretagne*, téléchargeable [ici](#).

⁴⁶ [HF Bretagne](#) est une association qui agit pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture. Elle a été créée fin 2013.

Le Conseil régional de Bretagne a introduit, dans ses conventions pluriannuelles d'objectif Culture, des incitations⁴⁷ peu contraignantes faisant appel à une auto-régulation⁴⁸ dont les chiffres nationaux et régionaux montrent qu'elle ne fonctionne pas.

C'est pourquoi, comme dans ses avis précédents, le CESER encourage à nouveau le Conseil régional à mettre en place une action publique plus contraignante et corrective, en développant des dispositifs comportant une obligation de résultats :

- instaurer une clause d'éga-conditionnalité⁴⁹ dans l'attribution des financements publics liés à la culture ;
- mettre en place une analyse genrée⁵⁰ de la répartition de l'argent public destiné à la culture ;
- viser l'équilibre femmes-hommes des responsables des structures culturelles régionales subventionnées ;
- appliquer ce même objectif aux programmations des lieux et festivals subventionnés ;
- imposer aux instances culturelle⁵¹ une proportion minimale de 40 % de chaque genre⁵² ;
- expérimenter les bonus pour les aides aux projets de création qui respectent la parité.

2. Observations sur les indicateurs

Les trois tableaux d'indicateurs de ce programme n'appellent pas d'observation.

5.3 – La santé

Sur proposition de Sylvère QUILLEROU et Bernard GAILLARD
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

En mettant en avant les relations entre l'égalité femmes-hommes et la santé dans un contexte global, le rapport Égalité du Conseil régional introduit certaines thématiques actuelles de la recherche : la santé dans le monde du travail, l'évolution du nombre de professionnel·les de santé notamment des sages-femmes et gynécologues, les spécificités de la santé des femmes et des stéréotypes de genre... Le CESER rappelle l'importance de données sexuées dans le champ de la santé. Il existe une diversité d'initiatives d'acteurs publics et privés. Le rapport Égalité cite notamment les conférences thématiques « *Les Mardis de l'égalité* », soutenues par la Région, proposant à

⁴⁷ « *La Région Bretagne, soucieuse du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, sera particulièrement attentive à toute initiative permettant de contribuer à cette finalité : organisation de journées thématiques, débats, conférences, expositions, projections... Elle encourage également cette dimension dans la mise en œuvre du projet de la structure tant au niveau de sa gouvernance que dans ses actions : composition du conseil d'administration, de l'équipe salariée, choix programmatiques, etc. Les données statistiques attestant de cette démarche seront particulièrement appréciées.* »

⁴⁸ Sur ce point, notons que l'Association des Centres dramatiques nationaux vient de ratifier une charte visant à « *la mise en œuvre concrète de la parité entre les hommes et les femmes dans les programmations ainsi que dans les moyens alloués aux équipes artistiques produites et coproduites* ».

⁴⁹ Au niveau européen, une directive de 2014 renforce les possibilités offertes pour conditionner les achats publics. Au niveau national, l'article 16 de la loi du 4 août 2014 interdit l'accès aux consultations publiques aux entreprises ayant été condamnées pour discrimination, méconnaissance ou encore violation de l'obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle.

⁵⁰ Adopté par 189 pays et par le Parlement européen, le « budget sensible au genre » est l'un des moyens d'action au service de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques. Il permet d'apporter des mesures correctives en faveur de la parité.

⁵¹ Comités, instances de pilotage, conférences, groupes de travail, jurys...

⁵² La loi égalité citoyenneté du 27 janvier 2017 impose une proportion minimale de 40% de chaque genre dans la composition des commissions placées auprès des directions régionales des affaires culturelles ou des établissements publics pour se prononcer sur l'attribution de subventions ou d'aides financières, ainsi que la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres.

l'Université de Rennes 2, des conférences thématiques (par exemple : en avril, sur « *les discriminations de genre dans l'accès aux soins* »).

Le rapport Égalité illustre plus particulièrement quatre points fortement portés par le Conseil régional :

- renforcer l'accès aux soins ;
- lutter contre la précarité menstruelle ;
- développer la promotion de la santé par les pairs pour les jeunes filles et garçons ;
- prévenir les agressions sexistes et sexuelles en milieu festif.

Sur l'accès aux soins, le Conseil régional n'a pas une compétence directe et entière. Il est légitime qu'il s'appuie sur d'autres acteurs, comme il le fait par exemple en apportant son soutien à l'association Endobreizh. Le CESER souhaiterait avoir des informations sur le choix de cette association ainsi que sur le déploiement de son action selon les divers pays de Bretagne.

Sur la lutte contre la précarité menstruelle, le CESER se réjouit que l'expérimentation dans quelques lycées ait donné lieu à une généralisation dans tous les établissements de formation relevant du Conseil régional comme il en avait formulé la demande, ainsi que dans les missions locales. Il approuve également les actions réalisées auprès des détenues. Le Conseil régional pourrait poursuivre cet engagement auprès d'autres populations repérées par des travaux de l'ORSB.

En matière de sexualité, il apparaît important de diffuser une information simple, accessible à toutes et tous les adolescent-es, sur la contraception œstroprogestative : pilule, patch transdermique, anneau vaginal, sur le renouvellement possible de la pilule par le pharmacien ou l'infirmière pour 6 mois supplémentaires et aussi sur les dispositifs intra-utérins (stérilet), sans oublier le rôle joué par le préservatif dans la protection contre les maladies sexuellement transmissibles (IST). Il est encore utile d'insister sur la conduite à tenir en cas d'oubli de pilule et en particulier de rappeler l'existence de la contraception d'urgence dispensée anonymement par le pharmacien ou l'infirmière scolaire. On recense des grossesses non désirées dues à des absences ou des accidents de contraception. D'autre part, les jeunes, comme les adultes, sont dans un bain d'informations au travers de différents canaux dont les canaux numériques. L'accès à ces nombreux canaux (Internet, réseaux sociaux) conduit à une surabondance d'informations pas toujours fiables, ni respectueuses des femmes. Les jeunes peuvent être confronté-es à de la désinformation sur le plan de la gestion de leur propre santé. Ils-elles doivent apprendre à s'approprier l'information diffusée et à rester vigilant-es vis-à-vis des fausses informations qui se répandent sur les réseaux sociaux. Il s'agit de devenir un-e consommateur-riche averti-e des risques de manipulation encourus. Le Conseil régional au travers de ses partenariats peut y prendre part.

En matière de promotion de la santé par les pairs, le CESER se satisfait du renforcement du dispositif Corres'santé et de l'ouverture à de nouveaux établissements de formation. Le CESER souhaiterait avoir des premiers éléments d'évaluation du dispositif afin de voir la pertinence d'une généralisation à tous les lieux de vie des jeunes entrant dans les champs de compétences du Conseil régional.

Sur la prévention des agressions sexistes et sexuelles en milieu festif, le Conseil régional poursuit ses actions antérieures. Le CESER souhaiterait avoir communication d'une synthèse des travaux réalisés pour un état des lieux des besoins et la formulation de propositions qui devaient être disponibles début 2022.

2. Observations sur les indicateurs

Le tableau des bénéficiaires du dispositif Corres'santé est renseigné de manière détaillé. Il montre la part importante des filles engagées dans le dispositif. Quelles sont les hypothèses de travail du Conseil régional pour rééquilibrer la participation des garçons ?

5.4 – Les jeunesses

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Dans son introduction, le rapport rappelle le contexte général de la crise sanitaire de la Covid-19 avec ses conséquences sur la santé des jeunes, avec divers troubles qui peuvent être plus importants chez les femmes que chez les hommes. Il est noté l'augmentation des gestes suicidaires et la surreprésentation des femmes. En 2021, le ministère a annoncé la création de lieux spécifiques pour les jeunes femmes victimes de violence.

En Bretagne, des initiatives ont cherché à donner la parole aux jeunes sur l'égalité femmes-hommes. Le RADD structure l'action du Conseil régional autour de trois points : l'information des jeunes, les Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ) et l'engagement des jeunes.

Sur l'information des jeunes, l'action est présentée au travers du réseau Info Jeunes, de ses 71 structures accompagnées par le CRIJ. Les données de fréquentation étant sexuées, le CESER souhaiterait connaître les volontés d'actions issues de son analyse.

Le CESER a régulièrement soutenu les PAEJ, dont il a demandé la généralisation sur tous les territoires de Bretagne. Il se félicite de la présence de données sexuées détaillées sur leur fréquentation. Les filles y sont plus nombreuses (2/3 des jeunes bénéficiaires). Le Conseil régional a-t-il des projets d'actions pour rééquilibrer la fréquentation ?

Sur le dispositif « *Accélérateur initiatives Jeunes* » permettant au Conseil régional de soutenir l'engagement actif des jeunes, les données sexuées, sur des petits nombres, donnent en 2021 un équilibre femmes-hommes dans les projets soutenus, alors que globalement, depuis 2015, date du début du dispositif, le nombre de jeunes femmes bénéficiaires était supérieur à celui des jeunes hommes. Le CESER serait intéressé par des données complémentaires sur l'issue ces projets.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER se félicite que les trois tableaux d'indicateurs soient entièrement renseignés par des données sexuées.

5.5 – Promotion de tous les droits

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »
avec le concours des référent-es égalité des commissions du CESER

La promotion de « *tous les droits* » participe au rayonnement et à la vitalité de la Région Bretagne, c'est le moteur pour ouvrir les portes à l'autonomie sociale et économique des femmes et des hommes. Plus largement, la promotion de tous les droits est la condition d'une société démocratique.

Le CESER de Bretagne est très attaché à la question de la promotion de tous les droits, un facteur incontournable afin d'éviter le non recours à ces derniers. Il s'associe donc pleinement à tous les projets, démarches et initiatives qui concourent à la promotion de tous les droits sur les territoires de Bretagne, aux démarches de réseaux, concernant notamment :

- le fléau des violences sexistes et sexuelles avec la création de moyens d’alerte comme les téléphones grave danger, les places d’hébergement d’urgence très insuffisantes en Bretagne, les moyens éducatifs multiples dont la question du respect entre les filles et les garçons, la responsabilisation des auteurs de violences conjugales et le soutien des enfants témoins des violences conjugales... ;
- le fléau des discriminations liées d’une part à l’orientation sexuelle et affective, et d’autre part à l’identité de genre, ce qui souligne l’importance de développer l’éducation à la vie affective et sexuelle partout et dès le plus jeune âge ; ceci correspond à une réelle demande des jeunes sur le terrain (cf. les travaux du Conseil régional des jeunes, lycéen·ne·s et apprenti·e·s de Bretagne) ;
- le fléau persistant des discriminations liées au handicap.

Le CESER souligne l’importance de prendre en compte toutes les autres formes de discriminations, notamment le racisme.

Le CESER recommande au Conseil régional d’avoir un regard tout particulier sur les territoires dits ruraux, où les services publics sont très peu denses et où les femmes, notamment celles qui sont en situation de monoparentalité et de précarité, présentent un risque élevé de non recours à leurs droits. Ce phénomène est également observé dans certains territoires et quartiers urbains.

Le soutien aux réseaux associatifs qui...

- luttent contre toutes les discriminations, les violences sexistes et sexuelles ;
- informent sur les droits avec un personnel spécialisé en proximité des territoires, le soutien à l’ouverture de lieux spécifiques à l’accueil des femmes victimes de violences, la formation des acteurs et actrices en responsabilité des politiques publiques sur les territoires, le soutien aux initiatives des femmes, dont la création d’activités et d’entreprises - par et pour les femmes - sous diverses formes,

... sont autant de leviers incontournables pour lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences par la promotion des droits.

5.6 – Les politiques de coopération et solidarité internationale et les fonds européens

Sur proposition de Bernard LAURANS
Rapporteur général en charge de l’Europe et de l’international

1. Observations générales

Ce rapport rappelle l’engagement de long terme de l’UE en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes mais regrette que la Commission ne fasse pas usage de la budgétisation sensible au genre dans le nouveau cycle budgétaire. Le CESER partage cette position, considérant que la budgétisation sensible au genre est un levier de promotion de l’égalité femmes-hommes.

Le CESER souligne la prise en compte de la promotion du droit des femmes et de l’égalité dans les coopérations institutionnelles de la Région Bretagne d’une part avec la Région de Wielkopolska en Pologne et d’autre part avec la Grand’Hanse en Haïti ainsi que le rôle de la Maison Bretagne Europe à travers des interpellations, du partage d’informations, etc.

Le principe horizontal transversal à l’action de l’UE « égalité femmes-hommes » ne permet pas de recueillir des données sexuées sur les fonds européens compte tenu de la nature des bénéficiaires des fonds, souvent publics

pour le FEDER et groupements agricoles d'exploitation pour le FEADER. Le CESER regrette que la nouvelle programmation 2021 – 2027 n'ait pas prévu d'apporter d'évolution.

Enfin, le CESER tient à saluer l'initiative prise par les politiques régionales Europe et Égalité et la Délégation permanente à Bruxelles, d'avoir organisé une journée d'échanges et d'information en novembre 2021 autour des thématiques Citoyenneté, Égalité et Europe.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : nombre de collectivités signataires de la Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale

Une nouvelle collectivité a signé la charte en 2021, la Ville du Rheu est ainsi la 231^{ème} commune à signer la charte.

Indicateur n°2 : participation des femmes dans les instances de coopération internationale

Cet indicateur ne prend en compte que 2 entités, le Comité mixte solidarité internationale et le Réseau Bretagne Solidaire, ce qui le rend peu significatif compte tenu du très faible nombre d'instances ciblées par rapport à l'ensemble des instances régionales intervenant dans le domaine de la solidarité internationale régionale dont la composition n'est pas accessible. Le CESER regrette cette situation et cet indicateur sera, *a priori*, amené à disparaître dès la prochaine édition du rapport égalité femmes-hommes.

Indicateur n°3 : la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les projets de solidarité internationale

Après une année 2020 qui a vu une baisse significative du nombre d'associations soutenues présidées par des femmes, le CESER souligne avec intérêt la hausse importante en 2021 puisque 73 % des associations soutenues sont maintenant présidées par des femmes, pour un nombre assez stable d'associations.

Le CESER souligne la pertinence de l'indicateur sur le nombre de projets de solidarité internationale avec un objectif d'égalité femmes-hommes, qui permet de noter avec intérêt que la majorité des projets soutenus par le Conseil régional concourent à l'égalité femmes-hommes. 70 % des projets ont un objectif d'égalité femmes-hommes, stable par rapport aux années précédentes.

Indicateur n°4 : la répartition filles-garçons dans les aides à la mobilité internationale

La conjoncture sanitaire a eu un réel impact sur les mobilités internationales des apprenant-es en 2021, avec soit des baisses drastiques de mobilité soit une absence totale de mobilité dans certains dispositifs et il ne semble pas possible, dans ce contexte, d'analyser des données sexuées.

Indicateur n°5 : Part des femmes bénéficiaires du FSE

La question de l'accès à l'emploi est importante dans le cadre de l'égalité femmes-hommes, l'indicateur est donc intéressant. Le CESER prend note d'une légère baisse de la part des femmes aidées par le FSE (27,7 %), ce qui confirme le fléchissement déjà constaté en 2020.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
Rapport d'activité et de développement durable 2021

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Annie COTTIER Union régionale CFTC Bretagne

La CFTC remercie les services du Conseil régional, les référents suivi évaluation ainsi que les rapporteurs pour la qualité de ce travail.

La CFTC ne peut que soutenir les remarques du CESER : malgré d'importants rajouts et une approche plus transversale, le RADD ne contient pas de véritable rapport sur la situation en matière développement durable.

La CFTC comprend la complexité de l'exercice, néanmoins, elle souhaiterait davantage de cohérence entre les différents documents stratégiques, avec des critères d'évaluations définis, stables dans le temps afin de mesurer l'évolution des politiques mises en œuvre sur plusieurs exercices budgétaires d'autant que certaines actions sont pluriannuelles. Pour rappel les axes stratégiques du rapport transversal Mer-Littoral n'ont jamais été mis en cohérence avec ceux de la Feuille de Route Mer-Littoral 2018-2022.

De même la CFTC aurait apprécié de retrouver dans le RADD des liens entre les objectifs de Breizh Cop et les Objectifs de Développement Durable. Une harmonisation lui paraît nécessaire.

La CFTC note avec intérêt la réflexion en cours du Conseil régional sur l'articulation entre le Plan de transition, l'évaluation environnementale du budget (dite Budget vert), le Plan pluriannuel d'investissement (PPI), le futur Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et les critères d'éco-socio-conditionnalité de l'action publique. Il s'agit de questionner les liens entre ces différents outils transversaux de planification et d'évaluation environnementale.

La CFTC souligne l'analyse entre les missions du RAP et les 16 chantiers du Plan breton de mobilisation pour les jeunes décrivant avec précision l'ensemble des actions régionales en direction des jeunes bretonnes et bretons.

Les droits des femmes étant toujours fragiles, la CFTC salue le rapport égalité femmes-hommes même si celui-ci garde une dominante d'observatoire. Il demeure néanmoins une contribution forte et indispensable qui accroît la connaissance des inégalités de genre.



Intervention de Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

La CGT apprécie de nouveau la visibilité de l'action publique régionale que permet le RADD, comme le souligne d'ailleurs fort justement l'avis du CESER. Il n'en reste pas moins vrai que les remarques du CESER émises depuis plus de 10 ans sur la conformité de ce rapport demeurent toujours vraies.

Ce rapport qui poursuit l'objectif de rendre compte de l'action du Conseil Régional avec encore plus d'informations que l'année dernière a une originalité de plusieurs zooms.

L'année 2021 est celle du « redémarrage » des activités après une année 2020 marquée par la crise sanitaire due à la Covid. Plusieurs indicateurs ont montré que les actions prévues ont pu être mises en œuvre.

2021 n'était pas encore l'année de mise en place du budget vert dont nous espérons qu'il permettra de traiter plus en profondeur l'action publique de la Région Bretagne pour une évolution positive des engagements en matière de développement durable.

Les indicateurs mettent, sur de nombreux sujets, le doigt sur les écarts persistants entre les riches et les pauvres, l'environnement, les inégalités entre les femmes et les hommes pour de nombreux secteurs.

Si des solidarités ont vu le jour durant la crise passée, il est indéniable que le modèle économique capitaliste et ses dégâts sur la population a repris ses ravages.

Il suffit de constater le gouffre entre les attentes des citoyen-ne-s et la réalité de ce qui est proposé.

Comment expliquer sinon que les besoins essentiels de la population ne puissent toujours pas être satisfaits : besoins en santé, en accompagnement des personnes âgées, handicapées, jeunes, en formation mais aussi besoins en logement, besoins en transport public, et aujourd'hui s'intensifie de nouveau le besoin d'avoir les moyens de mettre de l'essence dans sa voiture pour travailler et de l'alimentation saine dans son panier.

La région agit où elle le peut et la CGT salue les efforts faits notamment en matière de formation des demandeurs d'emploi, tout en s'inquiétant des moyens qui seront disponibles pour poursuivre les investissements nécessaires pour la formation dans les lycées.

La CGT estime qu'un des leviers d'action du Conseil Régional est l'aide aux entreprises. Celles qui ne cherchent pas vraiment de solutions innovantes socialement ne peuvent pas espérer continuer d'en bénéficier.

La CGT insiste de nouveau pour que les critères d'éco socio conditionnalité soient définis de façon politique et surtout parfaitement suivis. Il nous semble que c'est impossible lorsque seule la parole des dirigeants d'entreprise est retenue et pas l'avis des représentés des salarié-e-s.

Le modèle économique que l'on doit encourager pour respecter les engagements pris doit s'éloigner du soutien à une croissance sans limite favorisant le capital au détriment des emplois, puisant sans fin dans des ressources naturelles finies et dégradant la biodiversité.

Comment expliquer sans cela le désintérêt croissant de milliers de travailleurs envers certains secteurs professionnels.

La plupart de ces métiers cumulent journée de travail fractionnée, temps partiels, salaire proche du SMIC, manque de reconnaissance, conditions de travail particulièrement pénibles, inégalités salariales entre femmes et hommes.

C'est aussi pour ces raisons que nombre de lois organiques, comme la LOLF, sont avant tout des lois de de contraintes d'emplois pour rétrograder le service public, le seul pourtant à faire la preuve de son efficacité.



Intervention de Gilles MARECHAL

Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Par accord avec Interbio Bretagne (IBB)

Je m'exprime ici au nom des CIVAM de Bretagne et Initiative Bio Bretagne et concentre donc mon intervention sur les aspects relatifs à l'agriculture du rapport d'activité et de développement durable.

Je veux d'abord dire notre désaccord avec le libellé de la phrase introductive qui présente la priorité donnée à l'agriculture comme visant à contribuer à, je cite, « la pérennité du modèle, sujet à de nombreuses fragilités environnementales, mais aussi sociales et économiques ». L'objectif selon nous devrait être que ce modèle, et ses effets néfastes qui sont structurels plutôt que simplement des fragilités, soit dépassé et non sauvegardé artificiellement à grand renfort de fonds publics.

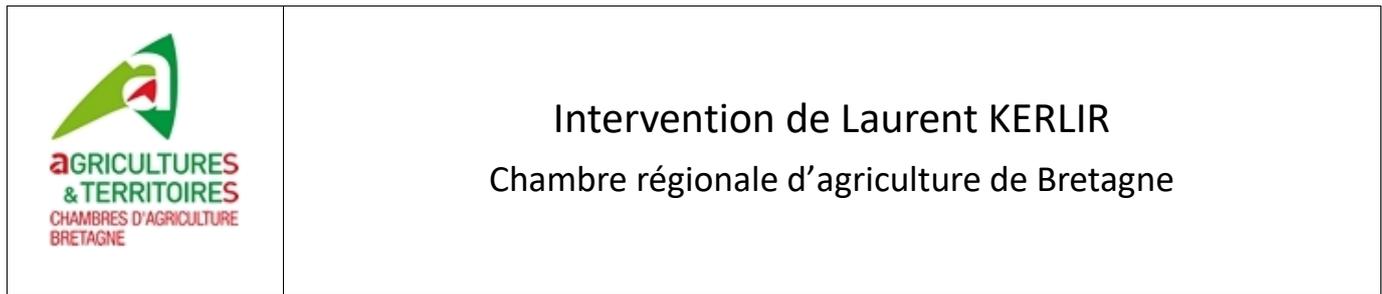
Pourtant, nous osons espérer que cette formulation soit une maladresse d'écriture plutôt que l'affirmation d'une volonté de statu quo. Car nous approuvons l'essentiel de l'argumentation qui suit.

Oui, nous regrettons comme le Conseil Régional qu'il soit privé du ressort budgétaire que représentent les crédits de la Politique Agricole Commune, dont l'orientation est désormais décidée loin de la Bretagne et de ses besoins. Que pèse son budget agricole annuel d'une vingtaine de millions face à plus de cinq cents millions d'aides ? Comment dans ces conditions influencer sur l'expansion des pratiques respectueuses de l'environnement, systèmes herbagers et agriculture biologique ? Comment stimuler les installations de jeunes sur des fermes qui respectent les impératifs climatiques et les attentes sociétales ? En période de disette budgétaire, des choix drastiques sont à faire, et nous suggérons de donner une priorité absolue à ces deux thèmes plutôt qu'à la fuite en avant technologique.

Oui, nous partageons la priorité donnée au renouvellement des générations. Nous saluons l'objectif d'arriver à mille installations par an, soit un tiers de plus qu'aujourd'hui. Rappelons que pendant la dizaine d'années qui sépare les deux derniers recensements agricoles, la Bretagne a perdu plus de huit mille fermes, soit un quart de ses effectifs initiaux. Seuls les secteurs du maraîchage, de l'agriculture biologique et des circuits courts échappent à cette disparition programmée. Ils montrent que le déclin n'est pas inéluctable. Nous voyons donc bien où se situe la dynamique que la Bretagne doit retrouver : c'est justement le type d'agriculture que nous soutenons. Les Etats Généraux de l'Installation Transmission, auxquels nous contribuons activement, doit déboucher sur une ligne de conduite claire. Les dispositifs innovants d'installation transmission que nous appliquons depuis plus de quinze ans, comme le parcours « de l'idée au projet » ou les « cafés installations », s'adressent particulièrement aux jeunes qui ne sont pas issus du milieu agricole ou qui portent des projets créatifs. Ils ont permis l'installation de centaines de jeunes et représentent aujourd'hui la moitié des installations.

Oui, nous approuvons la stratégie de travailler simultanément avec les personnes qui vont quitter l'agriculture et celles qui aspirent à y entrer. C'est bien sur le continuum installation – transmission qu'il faut agir, puisque 88 % des projets d'installation sont aussi des projets de reprise. La démographie augure de départs massifs d'agriculteurs dans les prochaines années : faisons de cette menace une opportunité pour une réorientation profonde de l'agriculture bretonne. La transition sera d'autant plus à notre portée qu'elle donnera une priorité claire à des installations qui construisent la nouvelle agriculture dont la Bretagne a besoin. Misons sur celle qui est créatrice d'emplois et de valeur environnementale, par rapport aux agrandissements, plus ou moins déguisés derrière des formes sociétales qui représentent aujourd'hui trois installations sur quatre.

Oui, la maîtrise du foncier est un élément clé pour favoriser le renouvellement des générations. Le schéma directeur régional des exploitations agricoles doit se renouveler en 2023. Même s'il n'est pas décisionnaire, nous appelons le Conseil Régional à user de toute son influence pour que les décisions favorisent l'installation innovante face à l'accaparement des terres, terme qui était réservé jusqu'à peu aux pays du Sud mais devient de plus en plus utilisé pour la France. Les outils de régulation, comme la SAFER, montrent aujourd'hui leurs limites et parfois leur impuissance. Le Conseil Régional a vocation à mobiliser toutes les collectivités bretonnes sur cette grande cause, compte tenu que chaque niveau peut apporter sa contribution.



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

La démarche transversale du RADD permet de couvrir l'ensemble des politiques publiques, et de les interroger au regard de leurs objectifs.

Le programme 207 traite de l'amélioration de la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire.

Ce rapport montre l'intérêt des agriculteurs bretons pour les démarches permettant de faire évoluer leur système de production. Le nombre d'hectares supplémentaires convertis en agriculture biologique est également très significatif.

C'est bien la démonstration que les agriculteurs bretons sont déjà engagés dans de nombreuses transitions.

Mais ces chiffres ne doivent pas occulter la question de la valorisation des produits agricoles et alimentaires, ni la difficulté du consentement à payer des consommateurs pour des produits correspondants aux attentes sociétales. La crise que traversent actuellement les productions biologiques en atteste.

Puisque nous sommes dans la dernière ligne droite de la construction des MAEC pour la prochaine programmation, et malgré les évolutions sur les autorités de gestion entre la Région et l'Etat nous insistons pour que les demandes professionnelles soient prises en compte. Les productions bovines, lait et viande, qui font progressivement évoluer leur pratique, tout en restant en agriculture conventionnelle, doivent continuer à bénéficier de soutiens.

Nous voyons bien à travers ce rapport que les investissements ont un peu marqué le pas en 2021. Nous sortons en effet de deux années particulières avec la crise sanitaire et le plan de relance qui ont modifié le recours aux dispositifs du PCAEA.

Malgré ces périodes bousculées, nous considérons que la réussite des transitions ne se fera pas sans investissements pour améliorer les résultats technico-économiques, les conditions de travail, l'innovation. Sur ce plan aussi, nous réitérons notre souhait que le travail et les propositions inter filières pilotés par la chambre régionale d'agriculture soient entendus et pris en compte.

Enfin, la question du renouvellement des générations constitue notre principale préoccupation. Nous sommes dans une période de départs très nombreux et bien des cédants sont sans successeurs.

1000 installations par an constituent une ambition forte.

1000 installé(e)s qui vivent bien, matériellement et socialement de leur métier, constitue une ambition encore plus forte.

Les Etats Généraux de l'Installation et de la Transmission ont rassemblé de nombreux acteurs autour des ateliers thématiques.

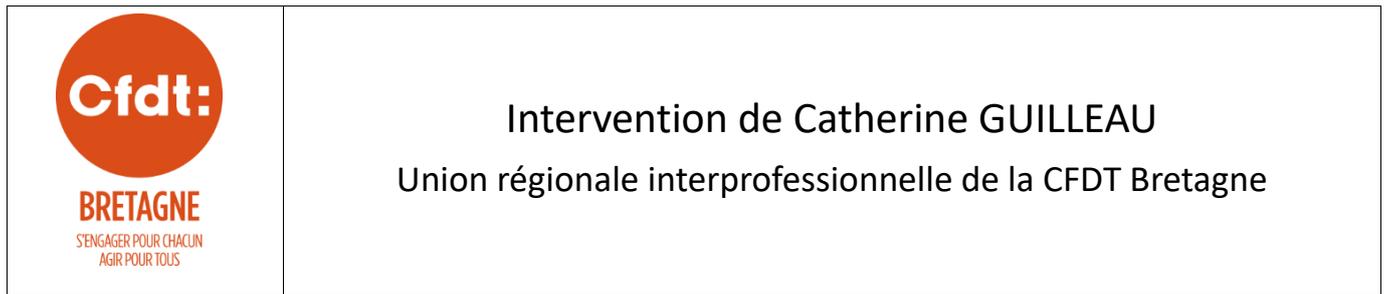
Accès au foncier, place des collectivités territoriales, anticipation des transmissions, accompagnement sur la vivabilité et la viabilité économique des projets d'installation ont été au cœur des débats. Il faut maintenant transformer l'essai.

Sur le PCAEA de la prochaine programmation, comme sur la prochaine programmation des aides à l'installation, la question de la conditionnalité qu'exigera la Région est actuellement en débat.

Si la question de la contrepartie à un financement public est légitime, nous souhaitons que le curseur des critères de conditionnalité soit proportionné, et surtout intègre les critères de conditionnalité qui sont déjà exigés dans d'autres politiques publiques, notamment le premier pilier de la PAC.

C'est dans ce juste équilibre et avec des démarches de progrès s'inscrivant dans le temps long que nous rendrons collectivement nos métiers attractifs.

Je vous remercie de votre attention.



La CFDT remercie le Conseil régional pour ce rapport d'activité important et intéressant et qui évolue positivement au fil des années. Ce document sera utile au CESER pour exercer sa nouvelle mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques, qui concerne non seulement les activités du Conseil Régional mais aussi celles de l'Etat et des autres collectivités. Sur la forme certains dossiers, oh combien importants pour notre région, mériteraient plus que deux pages de présentation.

La CFDT salue le travail effectué par le rapporteur sur ce dossier du conseil régional consécutif au Rapport d'Activité et de Développement Durable 2021.

La CFDT voudrait revenir, plus particulièrement, sur le Rapport d'Analyse par Programme, en actant le fait que la notion d'emploi, qualité des emplois est absente de ce document.

Dans le programme 101, si la CFDT peut se féliciter de la consommation de l'enveloppe pour 217 millions d'Euros, par les territoires, il n'est pas fait état des emplois créés ou sauvés sur ceux-ci, pour la CFDT l'éco-socio-conditionnalité des aides n'est pas un vain mot. La qualité de l'emploi est également absente dans le programme 103, car si la CFDT se félicite de l'augmentation du taux de raccordement, elle ne peut ignorer que le travail dans certains cas s'est effectué par des sous-traitants de deuxième rang avec des conditions sociales et salariales au rabais. Soulignons aussi que les inégalités salariales entre les hommes et les femmes persistent et qu'il est primordial de jamais réduire notre action dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans toutes ses composantes. La CFDT sera vigilante sur les conditions du déploiement en cours.

Concernant les aéroports qui ont connu de fortes turbulences en termes d'emploi du fait de la pandémie, mais également du choix économique de certaines compagnies, les salariés des plateformes ne sont évoqués que pour les formations reçues « au recensement et à la préservation de la faune et de la flore locales », la CFDT exprime ici son inquiétude sur la situation de l'emploi dans les aéroports bretons mais également dans les secteurs d'activités liés à leur présence sur les territoires, hôtellerie restauration mais également dans le secteur de la formation.

Ce ne sont là que des exemples, mais pour la CFDT, la notion d'emploi et d'emplois durables doit devenir un élément d'appréciation dans le rapport d'activité.

Concernant le rapport transversal mer, la CFDT souhaite mettre en avant le partenariat initié en 2018 entre la Région et le Campus des Industries Navales dont les trois objectifs sont de renforcer l'attractivité des métiers et de la filière navale, de créer un vivier de personnels formés compétents pour répondre aux besoins des industriels et d'adapter le contenu des formations aux besoins des entreprises. La CFDT émet le vœu que ce document transversal puisse être davantage mis en cohérence avec la Feuille de route Mer-Littoral de la Région Bretagne qui doit être revisitée à la rentrée.

Concernant le rapport transversal santé, la CFDT souligne l'effort fait en 2021 en direction de la jeunesse.

Plus globalement, la CFDT constate, qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de la prévention, notamment au niveau santé mentale. La Bretagne détient toujours un taux de suicide bien au-dessus de la moyenne française (22 pour 13,9 pour 100 000 habitants).

La CFDT tire la sonnette d'alarme sur l'accès aux soins, aujourd'hui la situation se dégrade dans bien des territoires. On ne compte plus les breton.ne.s qui n'ont plus de médecin généraliste de référence ni les services hospitaliers ou du maintien à domicile qui ferment ou fonctionnent "en sous régime" faute de professionnels. Il y a urgence ; urgence à entendre les inquiétudes et les revendications des professionnels du sanitaire, du social et du médico-social. Former plus de professionnels comme la région s'y est déjà engagée, est impératif, mais cet effort sera vain si on ne renforce pas l'attractivité des métiers de ces secteurs par l'amélioration des conditions de travail. Ceci suppose aussi d'évaluer les besoins nécessaires en professionnels pour des soins et accompagnement de qualité pour la population bretonne (plus âgées que la moyenne française) et de former en conséquence.

Il y va de la sécurité et de la santé des usagers, mais aussi de celles des soignants et des accompagnants. Il y va de la pérennité de notre système de soins.

La CFDT appelle l'ensemble des acteurs à écouter celles et ceux qui sont et font la santé au quotidien. Et demande un renforcement du dialogue social, à tous les niveaux. Il y a urgence !



Intervention de Laëtitia BOUVIER Jeunes agriculteurs (JA) de Bretagne

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA et des JAB.

S'il est louable de la part du Conseil régional de Bretagne de vouloir assurer le « bien manger pour tous » et notamment au travers de sa mission dans les lycées, cela ne doit pas se faire au détriment des agriculteurs bretons, fournisseurs de ces denrées alimentaires.

Dans le cadre de ses compétences au sein des lycées, d'une part, il est indispensable de sensibiliser les élèves à l'éducation alimentaire et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cela doit s'accompagner d'une éducation à la production agricole et alimentaire permettant ainsi de remettre du lien entre alimentation et agriculture en inculquant le VRAI coût de l'alimentation. D'autre part, avant d'envisager une montée en gamme, il faut déjà être capable de payer le juste prix des approvisionnements et de s'assurer de la juste rémunération des agriculteurs. En tant que donneur d'ordre, le Conseil régional de Bretagne peut insérer une exigence dans son cahier des charges d'appels d'offres et acter une augmentation du coût matière pour l'approvisionnement des cantines des lycées dont elle a la gestion. Il permettrait ainsi un retour de la valeur aux agriculteurs.

Contrairement à ce qui est inscrit dans ce rapport, la Région doit donc agir sur la rémunération des agricultrices et agriculteur et non sur les productions. La FRSEA et les JAB mettent d'ailleurs en garde contre cette « fausse » bonne idée. Inciter fortement certains modes de productions ou mode de commercialisation sans tenir compte du marché disponible est voué à l'échec à plus ou moins long terme. Gardons à l'esprit que l'agriculture est une activité basée sur le « vivant » dont les cycles de production présentent une inertie importante et mobilisant des capitaux à rotation lente. De fait, la viabilité des entreprises agricoles est avant tout liée à l'adéquation entre le choix d'entreprise d'un agriculteur et la présence d'un marché : c'est-à-dire avec des consommateurs présents, suffisamment nombreux et en capacité de payer le juste prix.

Enfin, dans son programme 207 « améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire », il conviendrait tout d'abord de faire évoluer le vocabulaire les exploitations sont avant tout des entreprises agricoles. Puis, comme nous l'avons déjà fait remarquer pour juger de la pertinence et l'efficacité du programme, il faudrait plutôt apprécier la pérennité des fermes accompagnées, leur résilience, le nombre d'emplois maintenus ou créés, de la valeur ajoutée créée localement.... Une étude exhaustive, socioéconomique des installations des 10 dernières années répondrait davantage à l'évaluation de l'efficacité de la politique du Conseil régional et nous permettrait ainsi, de mieux appréhender l'accompagnement financier tout au long de la durée de la programmation qui se terminera en 2027. La modernisation des entreprises agricoles, l'installation des générations futures, vont nécessiter de disposer de moyens suffisants et continus sur toute cette période.

Cela est d'autant plus important que la Bretagne est face à un enjeu de renouvellement des générations d'agriculteurs et de salariés jamais connu jusque-là. De plus, le contexte économique inflationniste va affecter de façon profonde l'outil de production agricole breton (élevage et légumes). Les années à venir sont décisives et des moyens massifs devront être mises à disposition pour renouveler les générations et assurer la souveraineté alimentaire européenne. Du fait de conditions pédo climatiques très favorables, la Bretagne a un rôle majeur à jouer dans ce défi et pourra en même temps limiter le coût environnemental de la production alimentaire nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.

 <p>Deur ha Stêriañ Breizh Eau & Rivières de Bretagne</p>	 <p>Intervention de Marie-Pascale DELEUME Association Eau et rivières de Bretagne</p>
---	---

J'interviens pour Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante et le réseau Cohérence.

Nous soutenons l'avis du CESER qui précise bien que ce RADD n'est pas un véritable rapport de Développement Durable. Pour nous cela reste un rapport d'activités... et non une analyse de la durabilité, voir plutôt de la soutenabilité des programmes d'actions (investissements et fonctionnement), et le BEGES n'est pas suffisant non plus.

Certes ces documents doivent évoluer, mais iront-ils jusqu'à cette analyse différenciée, en s'appuyant notamment sur l'analyse du budget vert, sur l'évaluation, qui pourtant éclairerait l'action de la Région dans cette dimension de durabilité. Ainsi même si l'Environnement est annoncé en transversalité à la Région, on ne voit toujours pas de manière claire, dans les autres programmes que celui dédié à l'eau et à la biodiversité, quels budgets (investissements, fonctionnement) s'y réfèrent et apportent quelque aménité positive aux enjeux environnementaux, sauf dans les rapports transversaux (en partie seulement, exemple pour la jeunesse rien sur la commande publique en BIO local pour les cantines).